

L'Affaire de Thierrens

Étude réalisée par Claude Alfred Genier

(Né le 23 mai 1946, originaire de Thierrens)



L'affaire de Thierrens : voiture d'Autier, aide de camp du général Ménard, accompagné de DeTrey et Perdonnet est attaquée à Thierrens dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798.

(Illustration publiée dans « RADIO Actualités » et son supplément hebdomadaire Radio-Magazine, N° 3, Lausanne, 19 janvier 1945)

Claude Alfred Genier

Edition mars 2025

« Qu'a-t-on appelé « l'attentat de Thierrens », cet épisode de la révolution vaudoise, dont nous donnons ci-devant, par l'image, une reconstitution ?

Il s'insère dans les épisodes nombreux, dramatiques parfois, qui ont marqué la libération du Pays de Vaud de la tutelle bernoise. La révolution du- 24 janvier 1798 avait à peine éclaté que des troupes françaises, détachées de l'armée d'Italie, s'étaient massées, sous le commandement de Ménard, dans le Pays de Gex, prêtes à entrer en Suisse. Un incident malencontreux, dû, semble-t-il, à un concours fortuit de circonstances, leur fournit le prétexte qu'elles espéraient pour pénétrer sur notre territoire.

L'adjudant de Ménard, Autier, qui se rendait, en carrosse fermé avec une escorte de hussards, auprès de de Weiss, porteur d'une missive le sommant de retirer ses troupes, rencontra, le 25 à 9 h. du soir, à Thierrens, entre Moudon et Yverdon, une patrouille qui, sans le connaître, arrêta la voiture en criant : « Qui -vive ! » Pour toute réponse un hussard français frappa de son sabre un soldat de la patrouille. Celui-ci riposta en tirant sur le hussard qui tomba. La garde de Thierrens sortit et tua un autre hussard. Malgré les excuses présentées par de Weiss, la France fit de cet incident un *casus belli* et, le 28 janvier, ses troupes pénétrèrent dans le Pays de Vaud par la voie de terre et par le Léman. Et Ménard établit son G.Q.G. à Lausanne. *Casus belli* ou pas, on voit qu'à cette époque on était encore respectueux des us et coutumes de la guerre. Que ne peut-on en dire autant aujourd'hui ! »

(Article paru dans « RADIO Actualités » et son supplément hebdomadaire Radio-Magazine, N° 3, Lausanne, 19 janvier 1945)

Table des matières

<i>Préambule</i>	5
<i>Narration des faits, selon la Commune de Thierrens</i>	7
<i>Transcription des interrogatoires des prisonniers</i>	21
<i>Autres lettres, articles et témoignages de personnes impliquées</i>	41
<i>Analyse rapide des personnes interrogées</i>	49
<i>Établissement des fiches généalogiques des personnes impliquées</i>	53
<i>Analyse détaillée des 21 hommes de la garde et liens de parenté</i>	59
<i>Conclusion</i>	71
<i>Références</i>	73
<i>Annexes : Fiches généalogiques</i>	75

Préambule

Un grand merci aux *Archives cantonales Vaudoises* auprès desquelles j'ai pu réunir l'ensemble des informations données dans ce texte qui relate, de manière non exhaustive, les événements appelés « L'affaire de Thierrens » survenus dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798 à Thierrens.

En fait, je me suis intéressé à cette « affaire » depuis environ l'âge de 10/11 ans, lorsque j'étudiais au Collège du Belvédère à Lausanne. Nous avions un manuel d'histoire de la Suisse (que je n'ai malheureusement pas conservé), écrit par Georges-André Chevallaz, devenu syndic de Lausanne, puis conseiller fédéral et Président de la Confédération Helvétique. Dans ce manuel, l'affaire de Thierrens était mentionnée et mon attention s'est portée sur un passage indiquant qu'un hussard de l'armée française avait été tué par un certain Genier. Ce souvenir m'a donné l'envie, beaucoup plus tard, de m'intéresser à cette affaire ; d'où le texte ci-dessous qui récapitule les faits survenus les 25-26 janvier 1798 à Thierrens.

Je suis conscient que cette version des faits, reconnue comme très plausible par l'historien Eugène Mottaz (que je cite plus loin), n'est pas forcément la plus exacte quant au déroulement précis des faits. Cependant, après la lecture de nombreux documents à ce sujet émanant de diverses sources provenant des ACV ou trouvées sur le Web, j'ai acquis la conviction que l'échauffourée du 25 janvier 1798 et la mort des deux hussards n'est que la conséquence malheureuse d'un malentendu et que ceux-ci n'ont pas été « assassinés » comme cela a pu être écrit, mais ont été tués par une action de légitime défense. Ce sont d'ailleurs les conclusions du Tribunal de Moudon qui a jugé les personnes incriminées en 1798 et qui ont toutes été libérées après plusieurs mois d'interrogatoire.

En rédigeant ce texte, j'ai surtout voulu savoir qui ont été les protagonistes de cette « Affaire de Thierrens », et évidemment aussi de savoir qui était ce Genier qui avait tué un hussard et si j'étais un de ses descendants. Et mes recherches m'ont ravi, car réellement plusieurs Genier ont été impliqués dans cette affaire, moi-même ayant un lien de parenté avec la presque totalité d'entre eux, comme mentionné ci-après.

A celles et ceux que cela intéresse, comme moi, de connaître plus précisément ce qui a déclenché l'indépendance du Canton de Vaud en 1798 et son rattachement à la Confédération Helvétique le 14 avril 1803, je vous souhaite une bonne lecture !

Narration des faits, selon la Commune de Thierrens

Le village de Thierrens en quelques mots.

Avant de commencer la narration des faits, il est nécessaire de donner quelques informations sur le village de Thierrens prises dans *Wikipédia* : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Thierrens>.



Thierrens est une localité du Gros de Vaud (canton de Vaud – Suisse) située au carrefour des deux routes rejoignant

Moudon à Yverdon-les-Bains d'une part et Echallens à Payerne d'autre part. Le village de Thierrens est mentionné depuis l'an 1004 sous le nom de *Teoderinco*, un toponyme soit préceltique, soit burgonde : Dans le premier cas, *Teoderinco* signifierait la source de *Teoder*, dans le second cas la terminaison « *-inco* » signifierait l'appartenance à *Teoder*, soit un patronyme soit une divinité.



L'église locale est dédiée à saint Martin et sous laquelle des sépultures du Haut-Moyen Âge ont été découvertes lors de sa reconstruction au XVI^e siècle. Elle est le centre d'une paroisse depuis 1228, lorsque le village passa des mains de la famille de Gruyère au chapitre de Lausanne.

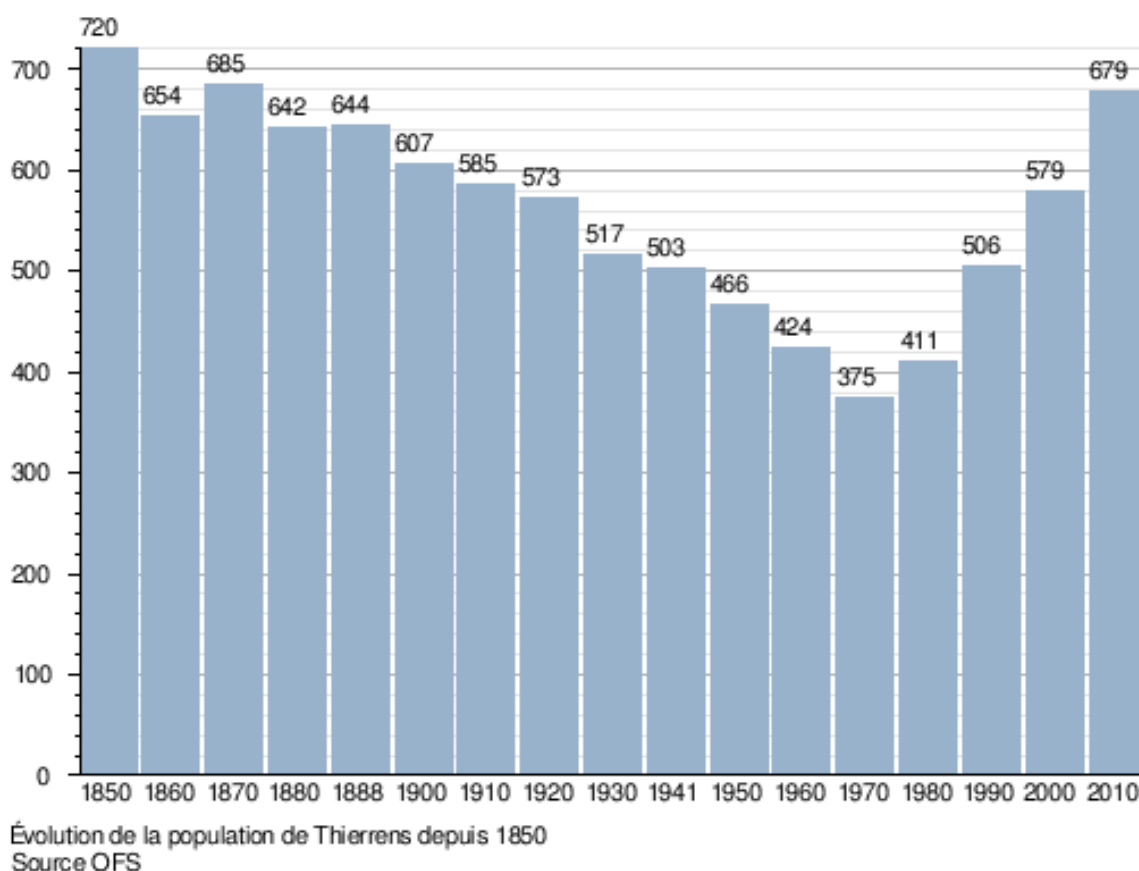


Envahi, comme l'ensemble du Pays de Vaud, par les troupes bernoise en 1536, le village est connu par l'« Affaire de Thierrens » qui servira de prétexte à l'entrée des troupes françaises en Suisse le 28 janvier 1798.

La commune fusionne, le 1^{er} janvier 2013 avec celles de Chanéaz, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Denezy, Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens et Saint-Cierges pour former la nouvelle commune de Montanaire.

La surface totale de la commune de Thierrens est de 874 hectares, décomposés en 57 ha de surfaces d'habitat et d'infrastructure, 620 ha de surfaces agricoles, 197 ha de surfaces boisées et enfin moins d'un hectare de surfaces improductives (marais et cours d'eau, par exemple). Thierrens est située à une altitude moyenne de 780 mètres entre la Mentue et la vallée de la Broye. Au nord se trouve le bois de la Rigne, au sud les collines boisées de La Commounaille et de Vusery qui, avec 855 mètres, représente le point culminant. A l'ouest, le territoire communal s'étend jusqu'au bord de l'Augine (affluent de la Mentue), alors qu'à l'est la frontière est marquée successivement par la Cerjaule, le bois des Tailles, la Lembe et les forêts de Chalembert et Pessounet.

La démographie de Thierrens est intéressante : en effet, la population de Thierrens était de 720 personnes en 1850, puis a régressé régulièrement jusqu'à atteindre 375 personnes en 1970, comme le montre le graphique ci-dessous (source Wikipédia). Au 31.12.2012, juste avant la fusion des communes pour former Montanaire, la population de Thierrens était de 718 personnes, c'est-à-dire pratiquement au niveau de la population de 1850 ! (Source : *Annuaire statistique Vaud 2025*).



L'affaire de Thierrens : le récit des faits.

Plusieurs documents relatent le déroulement de l'Affaire de Thierrens, entre autres le récit très complet fait par Eugène Mottaz dans la Revue Historique Vaudoise N° 8 à 12 d'août 1899 à septembre 1899. Il m'a semblé que le texte rédigé par la Commune de Thierrens (référence : Répertoire des Archives Communales de Thierrens, cote Ai 1218/1 des ACV), qui, à ma connaissance, n'a jamais été reproduit numériquement, était intéressant, car d'un ton relativement neutre. Voici sa reproduction.

La Révolution française fit, dans tout l'Europe, une impression immense. Chez tous les peuples, les désirs de liberté se réveillèrent ; les Vaudois, en particulier, suivaient avec un intérêt passionné les événements qui se déroulaient de l'autre côté du Jura. Des Suisses réunis à Paris en une société qu'on appelait le « Club helvétique » inondaient notre canton de brochures révolutionnaires et engageaient les Vaudois à se soulever et à réclamer leurs anciennes libertés (convocation des États de Vaud, etc.).

Frédéric César de la Harpe était un membre influent de ce club. Chassé de Rolle à cause de ses idées trop avancées, il n'avait qu'un désir : affranchir sa chère terre vaudoise. Le but qu'il poursuivait était de gagner à sa cause le Directoire français et d'obtenir de lui un appui moral et militaire en faveur des Vaudois. On sait le reste ; fort des promesses de la France, notre canton s'insurgea contre ses maîtres et accomplit, le 24 janvier 1798, la seule révolution « pacifique » que l'histoire nous rapporte. A cette date, les représentants des villes et des communes s'étaient constitués en une Assemblée représentative provisoire, et les arbres de la liberté étaient déjà plantés dans un grand nombre de localités.

Berne n'avait pu qu'enregistrer le fait accompli ; quant à la France, elle pouvait considérer le but comme atteint, la libération des Vaudois étant chose faite. Seulement des raisons plus profondes la faisaient intervenir dans nos affaires. Elle avait envie, on l'a vu depuis, de s'emparer du trésor de Berne qu'elle savait bien garni, pour restaurer un peu ses finances. Le prétexte seul manquait ; mais les gens de Thierrens le fournirent dans la nuit du 25 janvier 1798.

Au lendemain de la Révolution, les Bernois occupaient encore le Pays de Vaud. Le général de Weiss, commandant en chef des troupes bernoise, avait établi son quartier général à Yverdon, d'où il espérait pouvoir faire partir un mouvement contre-révolutionnaire. Aussitôt que Ménard connut les projets de de Weiss, il lui dépêcha son aide de camp Autier avec la lettre suivante :

« Monsieur le Général !

Par arrêté du 8 nivôse An VI (28 décembre 1797), le Directoire exécutif de la République française a déclaré aux gouvernements de Berne et de Fribourg que le Pays de Vaud étant sous la protection de la République française, ces deux gouvernements répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud.

Cependant, Monsieur le Général, au mépris de cet arrêté et contre les traités, les gouvernements de Berne et de Fribourg lèvent des troupes, forcent les habitants à s'armer et menacent le Pays de Vaud qui a adressé ses réclamations au Directoire exécutif de la République française, et demandé sa médiation comme garante des traités et à l'effet d'être réintégré dans ses droits.

Je vous somme donc, Monsieur le Général, au nom de la République française et d'après les ordres du Directoire exécutif de retirer sur le champ du Pays de Vaud, les troupes de Berne et de Fribourg, et de laisser aux habitants du Pays de Vaud le libre exercice de leurs droits, réclamations et recours. Sinon, Monsieur le Général, je me verrai obligé de repousser la force par la force.

Quartier Général de Ferney-Voltaire

6 pluviôse An VI (25 janvier 1798)
(signé) Ménard. »

Transportons-nous maintenant à Thierrens, quelques jours avant les événements qui font l'objet de ce récit.

De Weiss y représentait LL.EE. (« Leurs Excellences » de Berne) depuis 4 ans, et jusqu'au 10 janvier, aucun signe de révolte ne s'y était manifesté. A cette date, les gens du village descendirent à Moudon pour y renouveler le serment de fidélité ; pendant la matinée déjà on remarqua une scission entre « patriotes » et partisans de Berne. C'est cette mésintelligence que l'on doit considérer comme la cause principale de l'affaire de Thierrens. La cérémonie de la prestation du serment fut tumultueuse, bon nombre de soldats se rappelant l'affaire du pasteur Martin de Mézières, se débandèrent en s'écriant : « Et la dîme des pommes de terre ! ». Pendant la journée, on se livra à de copieuses libations dans les pintes, et le soir venu, des propos aigres-doux s'échangèrent entre les gens de Thierrens, encore très attachés à LL.EE. et les patriotes de la région de Mézières. Peu s'en fallut qu'il n'en résultât une bagarre importante. On accusa plus tard le commandant Genier d'avoir reçu de l'argent du bailli pour faire boire les gens de son village ; les détails de l'enquête prouvèrent le contraire.

A partir du 14 janvier, les Conseils de Moudon délibérèrent au sujet de l'adoption d'une requête demandant à LL.EE. la convocation des États de Vaud. Thierrens refusa de se joindre à ce mouvement, et il en résultat des rapports très tendus entre les deux localités voisines. Pendant la nuit du 24 au 25 janvier, il y eut déjà une petite alerte dans le village ; les patriotes de Moudon, croyant savoir que de grands préparatifs se faisaient à Yverdon, envoyèrent des patrouilles pour avoir des informations plus sûres. Une de ces patrouilles s'avança jusqu'à Thierrens, réveilla plusieurs personnes, fit du bruit et proféra des menaces ; des soldats annoncèrent même « qu'ils reviendraient en force dans la nuit du 26 ».

Les habitants du village considérèrent comme un événement grave un fait qui n'avait guère d'importance, et dès les premières heures de la matinée du 25 janvier il fut question de former une garde pour protéger la localité pendant la nuit suivante. Le gouverneur Chevalley était à Moudon ; il vint à Thierrens pour changer de cheval, devant ensuite rentrer à son poste, quand le petit gouverneur Elie Meystre vint auprès de lui pour lui exposer les intentions des habitants. Chevalley approuva l'idée de la garde, et bientôt repartit pour Moudon où l'appelait son service.

La cloche était déjà mise en branle et les « communiers » se réunissaient ; Elie Meystre présida la séance et Jean-Philippe Berzin, juge au consistoire prit la parole pour annoncer ce qui s'était passé et pour montrer qu'il était urgent de prendre des mesures. Sa proposition fut appuyée et adoptée ; on décida, en conséquence, que pendant les trois nuits suivantes, une garde de 21 hommes serait organisée et resterait en permanence à la maison de Commune, pendant que des patrouilles surveilleraient les environs de la localité. Le juge Berzin devait en avoir le commandement durant la première nuit, Jean-Pierre Berzin pendant le deuxième et Jean-Siméon Genier pendant la troisième. Chacun de ces trois chefs choisit ses hommes, lesquels devaient être convoqués par le Petit Gouverneur. Malgré l'opposition de Samuel Piot, la Commune délivra des cartouches qu'elle possédait dans l'armoire de l'église.

Le juge Berzin prit le commandement de la garde le 25 janvier à 6 heures du soir avec l'effectif dont les noms suivent :

Siméon Genier, Joseph-Daniel Forêtier, Christian Weinguer, maréchal, Jean-Balthazard Genier, Jean-Samuel Genier, Jean-Pierre Favre, Jean Berzin, Jean-Pierre Brochon, Samuel Berzin, Philippe Berzin, Jean-Philippe Genier, Jaques-Louis Piot, Jaques Forêtier, Samuel Genier, François Genier, Jean-Pierre Genier, François Auberson, domestique du Métral Favre, le domestique de Jean Meystre, un fils de Joseph Genier, Joseph Forêtier.

Un des soldats, Jean-Pierre Brochon, fut placé en sentinelle devant la porte de la maison de Commune, pendant qu'une patrouille de quatre hommes surveillait la contrée et que le reste du contingent se tenait prêt. A l'appel de la patrouille, le tocsin devait sonner, et tous les hommes armés de la commune devaient accourir avec la garde.

Quant à Autier, il arriva à Lausanne peu après midi ; il y fut fort bien accueilli et dîna au « Lion d'Or » en compagnie de quelques députés de l'Assemblée provisoire. On dissuada le parlementaire de passer par la route directe de Lausanne à Yverdon, laquelle, paraît-il, n'était pas sûre ; et il fut décidé qu'il se dirigerait sur Moudon, quoique cela constituât un détour considérable. L'Assemblée provisoire chargea en outre deux de ses membres d'accompagner l'aide de camp : Perdonnet, de Vevey, et de Trey, de Payerne. L'escorte fût encore augmentée de deux dragons vaudois, dont les noms ne nous sont pas parvenus. Deux autres cavaliers se joignirent à la colonne, soit en qualité de volontaires, soit sur l'invitation d'autorités ou de comités non officiels.

Le parlementaire arriva à Moudon tard dans la soirée. Des ordres avaient été donnés dans la journée pour qu'il y trouvât prêts les chevaux nécessaires. Les voyageurs entrèrent dans l'auberge principale de la ville pour se restaurer et se réchauffer ; on vida quelques bouteilles et on versa maintes rasades aux hussards, qui se trouvèrent dans un état voisin de l'ivresse lorsqu'ils durent se remettre en route. Autier demanda que son escorte fût augmentée : Denis Frossard, brigadier, ordonna à deux dragons d'accompagner l'aide de camp. L'un était Jean Chenevard de Corcelles-le-Jorat, et l'autre Béat Briod de Lucens. Un officier de chasseurs, Gabriel Faucherres se joignit à eux. L'ordre dans lequel marchaient les différentes personnes de l'escorte fut modifié de temps en temps, au gré des « surnuméraires » : en tête de la colonne, les deux hussards, trente à quarante pas en arrière venaient les deux dragons, puis la voiture du parlementaire. Il était environ 9 heures et demie du soir lorsque Autier arriva sur les hauteurs du Jorat, à la lisière des grandes forêts près desquels se trouve le village de Thierrens.

L'extrait de la carte topographique de la page suivante, carte établie en 1815-1816 montre les lieux cités dans le récit. La zone dite « La Croix », ainsi que celle du « Signal » sont entourés d'un cercle. La route de Moudon à Yverdon est aussi mise en évidence.

Reprenons le récit des événements.

Une demi-heure auparavant, le juge Berzin, chef de la garde, avait envoyé une patrouille de quatre hommes du côté du Signal, c'est-à-dire dans la direction de Neyruz. Le chef de cette patrouille était Jean-Pierre Favre, caporal ; il était accompagné de Jean Berzin, de Samuel, fils de Jean-Daniel Genier, et de Samuel, fils de Balthazar Genier ; ce dernier n'avait que 19 ans. Un épais brouillard masquait complètement la vue, mais depuis la position un peu élevée et libre du Signal, le moindre bruit pouvait être entendu d'une assez grande distance au milieu de la tranquillité d'une nuit d'hiver. Les hommes de la patrouille, entendant du bruit, voulurent rejoindre la grand-route de Moudon à Yverdon, à l'endroit appelé « La Croix », à 300 mètres du village de ce temps-là. Ils étaient à quelques pas de la chaussée lorsque les premiers cavaliers de l'escorte d'Autier les aperçurent et vinrent vivement à eux, suivis par les hussards qui restèrent cependant en dehors du groupe.

- *Qui va là ? demandèrent les chasseurs vaudois*
- *Des amis ! répondirent les soldats de la patrouille.*
- *Quels amis ?*
- *Des amis de Thierrens.*
- *Que faites-vous ici ?*
- *Nous faisons une patrouille.*
- *Quelle patrouille est-ce là ?*
- *Elle garde le village.*
- *Votre village est-il en danger ?*
- *Des personnes armées sont venues à Thierrens la nuit dernière ; on a craint et on a organisé une garde.*

A ce moment, les deux chasseurs levèrent tout à coup leurs sabres et se rapprochèrent des hommes de Thierrens de la manière la plus menaçante.

- *De quel parti êtes-vous ? demandèrent-ils ; êtes-vous pour Berne ou pour nous ?*
- *Et vous qui êtes-vous ? Nous n'avons pas l'honneur de vous connaître.*
- *Nous sommes de Lausanne !*

Les deux chasseurs s'approchèrent tout à fait ; les hommes de la patrouille prirent peur. Les trois plus âgés se sauvèrent immédiatement à travers les champs dans la direction du village. Quant à Samuel Genier, il rejoignit la route et se mit à courir du côté de Thierrens. A ce moment, les chasseurs vaudois, qui avaient joué le rôle d'agents provocateurs, se tournèrent du côté des soldats français et leur crièrent très haut : « Hussards, avancez ! ». Ces deux hommes obéirent aussitôt et Samuel Genier fut serré de près par l'un d'eux. Voici du reste comment il raconta lui-même cette scène tragique à ses juges environ trois mois plus tard :

« En courant autant qu'il pouvait, un des cavaliers le suivit environ deux cents pas sans pouvoir l'atteindre ; qu'il le rattrapa à peu près vers la première maison du village et leva son sabre pour le frapper ; le déposant ayant alors avec son fusil paré le coup et continué à courir ; que quelques pas en avant il fut de nouveau atteint par le même cavalier qui, là, lui donna un autre coup de sabre dont il porte encore les marques, l'une

entre la bouche et le menton, du côté gauche, et l'autre sur le nez ; les plaies étant cicatrisées ; et qu'il se trouva aussi meurtri au-dessus du bras droit où son habit fut coupé ; qu'ensuite il avança encore de quelques pas, et que se voyant encore atteint, il tira avec ses dents une « mitaine » qu'il avait à la main droite, se sentit blessé ; vit le moment où ce même sabre allait le frapper de nouveau ; tourna son fusil en arrière et sans seulement se retourner lui-même, lâcha son coup et courut toujours davantage en avant. »

Quand, dans l'enquête, le président du Tribunal de Moudon demanda à Genier si le hussard « ne l'avait pas maltraité de mauvais propos et de menaces », il répondit « qu'il lui disait : « Mâtin ! veux-tu t'arrêter ! », et que lui, déposant, ne répondait rien, ne faisant que fuir ». Quoiqu'il en soit, le coup de feu du jeune Genier atteignit le hussard français qui tomba à terre en proférant ces paroles : « Où diable sommes-nous venus ? ». Samuel Genier arriva devant la maison de Commune au moment même où la garde se préparait à en sortir après avoir entendu du bruit.

- Je suis blessé, dit-il, au secours ! J'ai lâché mon coup de fusil et j'en ai mis bas un !

Suivi du reste de la garde, le juge Berzin se dirigea rapidement vers le haut du village ; au même instant, la cloche était mise en branle, et beaucoup de citoyens sortaient armés de leurs maisons. C'est au-dessus de la localité, à côté de la maison du Métral Favre, que Berzin et ses hommes rencontrèrent le second hussard, suivi du dragon Chenevard ; on comprend qu'à ce moment l'épouvante de la plupart des citoyens fût à son comble ; l'incertitude dans laquelle ils se trouvaient au sujet du nombre de leurs adversaires et de leur but était de nature à provoquer la plus grande frayeur. Dans cette situation critique, le juge Berzin donna l'ordre de tirer, sans avoir pris le temps de réfléchir et de mesurer la vraie étendue du danger. Une douzaine de coups de feu partirent ; le second hussard tomba.

Le dragon Chenevard, s'avançant pour chercher à ramener le calme, fut atteint d'une balle qui lui entra dans le bras au-dessus du poignet et alla sortir « vis-à-vis du coude ». Dans le même temps son cheval recevait deux coups de feu. L'instant d'après arriva enfin le dragon Briod, qui connaissait le pays et ses habitants, s'adressant à eux en patois, il s'écria : « Au nom de Dieu, mes enfants, que faites-vous ? Cessez ! Nous ne sommes pas ici pour vous faire du mal. Nous escortons un adjudant français qui se rend à Yverdon auprès du général de Weiss ». Le commandant Genier reconnut aussitôt Briod et cria à ceux qui l'entouraient : « Au nom de Dieu, cessez ! Il y a une méprise ici ! ». La fusillade était terminée. Le dernier coup de feu fut tiré par Jean-Pierre Brochon au moment de l'intervention de Briod, qui reçut deux balles dans la garde de son sabre.

Le nombre de personnes qui assistaient à cette scène ne fut pas très considérable ; plusieurs, qui étaient d'abord accourus, jugèrent prudent de se retirer, en voyant la tournure que prenaient les événements. Les assistants, à l'ouïe des déclarations de Briod, comprirent très vite qu'il y avait eu un malentendu ; très désolés de tout cela, ils offrirent à l'aide de camp toutes leurs excuses et réparation immédiate, en l'invitant à continuer son voyage. Mais Autier, pris de peur, rebroussa chemin et rentra à Moudon aux environs de minuit.

Quant aux malheureux soldats de Thierrens, ils se retirèrent à la maison de Commune, y transportant bientôt les corps des hussards. Là, ils purent mesurer la gravité de la situation dans laquelle ils allaient se trouver, et surtout la responsabilité qui allait probablement peser sur eux. Le tocsin avait sonné dans plusieurs villages de la contrée, et un certain nombre d'individus étaient venus à Thierrens des communes voisines ; tous discutaient avec animation

des mesures à prendre. On proposait de dépêcher quelqu'un auprès du général de Weiss, à Yverdon, pour lui faire part de ce qui venait d'arriver.

A ce moment, c'est-à-dire un peu après minuit, passa par Thierrens le messenger qui faisait le service entre Moudon et Yverdon. A son arrivée, il raconta l'émoi dans lequel se trouvait la population moudonnoise à la suite du récit de l'aide de camp, et l'exaspération des patriotes, lesquels avaient formé le projet de monter à Thierrens pour mettre le village à feu et à sang. Il accompagna une patrouille de deux hommes qui rentraient à la maison de Commune, et dit à ceux qui se trouvaient là :

« Misérables que vous êtes, qu'avez-vous fait ? On va venir depuis Moudon pour incendier votre village ! »

Ces déclarations émurent au plus haut point le Juge Berzin, qui partit incontinent pour Yverdon, accompagné de Jean Genier et de Jean-Pierre Genier. Ces trois hommes arrivèrent à l'hôtel de l'« Aigle Royal », réveillèrent de Weiss et lui firent part des événements. Le général répondit qu'il écrirait aussitôt à Ménard pour implorer sa clémence et offrir toute satisfaction.

Dès le 26 au matin, le Comité de surveillance de Moudon, d'accord avec le général de Bons, envoya un sergent pour sommer le commandant Genier et les hommes de la garde de se rendre sans délai dans cette ville. En conséquence, les corps des hussards furent placés sur un char et les quinze inculpés qui se trouvaient à ce moment-là au village les accompagnèrent sous la surveillance du sergent patriote. Il n'y eut aucune résistance quelconque opposée à l'exécution des ordres du Comité de Moudon, et c'est avec le calme apparent le plus parfait que les hommes de Thierrens entrèrent en ville. Cette tranquillité frappa beaucoup les patriotes qui voulaient y voir la preuve que ces gens n'avaient été que les « machines d'une autorité expirante ».

Les soldats de la garde se rendirent auprès des autorités moudonnoises et se constituèrent prisonniers ; l'excitation et la colère étaient si grandes en ville qu'ils coururent de sérieux dangers. La populace continuait à vouloir venger immédiatement le parlementaire français, et demandait à grands cris la mort des prisonniers. De Trey raconte dans ses Mémoires, ce qui suit :

« Pour éviter un malheur, je m'employai avec quelques amis à faire en sorte que les prévenus qui étaient dans ce moment devant le Tribunal, à l'Auberge de la maison de ville, pussent sortir clandestinement par une porte de derrière pour être mis en prison sous la garde des autorités ; cela nous réussit, grâce à Dieu ; sans cela, une horrible scène pouvait s'en suivre ... ».

Les hommes de Thierrens ne furent pas même complètement tranquilles dans leur solide prison de La Tour ; le Comité de Moudon dit ceci, dans son rapport à l'Assemblée provisoire :

« Voici la nuit la plus orageuse que nous passerons peut-être à Moudon. Les détenus sont à La Tour. Nous avons eu mille peines aujourd'hui d'arrêter une fusillade contre ces gens-là. La Tour est gardée par un détachement et du canon à mitraille. Nous sommes même entre deux feux, savoir le parti indigné et militaire qui voudrait tout de suite et sans forme de procès faire justice des coupables, et le parti plus modéré et plus juste qui veut examiner et interroger les coupables pour savoir d'où est parti cet horrible complot ».

Plusieurs des soldats de la garde ne se trouvaient pas au village au moment où leurs compagnons le quittèrent pour se rendre à Moudon. Samuel Genier, qui avait été grièvement

blessé, resta chez lui. Quant au juge Berzin, il se retira pendant quelques semaines chez des amis dans une localité du voisinage. Jean-Pierre Genier, qui l'avait accompagné au quartier général, rentra à Thierrens quelques instants après le départ de ses combourgeois pour Moudon. Il alla passer la nuit suivante à Bioley, et un certain nombre de jours à Correvon et à Cuarny. Son cousin, Jean Genier, s'enfuit à Corrençon, où il resta une semaine.

La population de Thierrens continua à être dans l'attente des plus graves événements. Les nouvelles qui arrivaient de Moudon et de Lausanne, l'effervescence des patriotes, la volonté probable des Français de vouloir venger leurs deux concitoyens, tout cela était de nature à causer une appréhension bien naturelle. Cependant les craintes des habitants se trouvèrent exagérées ; le village n'eut pas à souffrir des conséquences de l'évènement du 25 janvier.

L'interrogatoire des détenus commença le 27 janvier et fut terminé le 30 janvier 1798. La commission d'enquête était composée du citoyen de Bons, du citoyen Marcel, du citoyen Bourgeois et du Docteur Chollet, tous de fougueux patriotes ; cependant, on le verra plus loin, les interrogatoires ne furent pas bien sévères. On chercha surtout à savoir si les gens de Thierrens avaient reçu de l'argent le 10 janvier ; si, pendant les jours suivants, on les avait excités contre les patriotes, et pourquoi ils avaient organisé la garde du 25. On a vu ce qu'il en était avec le récit qui précède.

Dans une des séances où les détenus furent interrogés, l'avocat Carrard fit preuve de courage et de patriotisme. Ayant eu la conviction que ceux qu'on croyait coupables ne l'étaient pas, il osa intervenir en leur faveur. Mais tous les patriotes n'avaient pas la même mansuétude que Carrard ; quelques officiers français trouvaient qu'on était trop sensible envers les détenus et que le procès n'était pas conduit avec assez de rigueur et de rapidité. Sur leur ordre, on arrêta le juge Berzin, qui fut conduit dans les prisons de Moudon ; après cette bonne prise, le Comité de surveillance écrivait ce qui suit à Lausanne :

« Le chef des brigands s'était caché après l'assassinat des hussards. Il est revenu secrètement à Thierrens, où le général français l'a fait saisir et incarcérer au secret... ».

Les autorités provisoires de la République lémanique ne semblaient pas désireuses de s'occuper elles-mêmes de l'échauffourée de Thierrens. Elles se bornèrent à donner des ordres au Tribunal de Moudon, afin qu'il fit la lumière sur cette mystérieuse affaire. La cause fut instruite à nouveau dans le mois de mars ; on interrogea surtout le juge Berzin, qui était sous les verrous depuis un mois, ainsi que Samuel Genier qui avait été blessé. Les dépositions de ces deux hommes n'ajoutèrent rien de nouveau, et on arriva aux mêmes conclusions que celles établies précédemment.

Cependant la population de Thierrens s'impatientait depuis longtemps de voir rentrer au milieu d'elle les détenus de Moudon. Le 27 février, réunis au son de la cloche, les communiens délibérèrent de « cautionner corps pour corps et biens pour biens les 15 détenus, leurs concitoyens, pour supplier les autorités constituées de permettre que chacun de ces prisonniers retournât dans sa maison où sa présence était indispensable ». Cette requête fut transmise à l'Assemblée provisoire, puis à la Chambre administrative qui le 4 avril décida de l'accueillir favorablement et de libérer les détenus sous la caution de leur Commune. Le 18 du même mois, ils furent effectivement remis en liberté, ce qui équivalait, en fait à un arrêt de non-lieu rendu en leur faveur.

Il est facile, en lisant ce qui précède, de tirer deux conclusions précises, à savoir : que la garde qui défendait Thierrens n'avait aucune intention politique, et que Samuel Genier ne tira un coup de fusil qu'en cas de légitime défense. La question qui se pose, et qu'on pourra

difficilement éclaircir, est de savoir de quel côté vint la provocation ; il semblerait en tout cas que les gens de l'escorte ne sont pas à l'abri de tout reproche quant à ce fait. Quoi qu'il en soit, la France fut ravie de l'aventure, qui lui donna un prétexte sinon des motifs de déclarer la guerre à Berne, de s'emparer de son trésor, et d'établir chez nous la République une et indivisible.

Nous nous sommes bornés, dans les pages qui précèdent, à ne donner sur l'affaire de Thierrens que des renseignements purement historiques. Il existe, parallèlement à l'histoire, une tradition orale qui diffère passablement, par endroits, de ce que nous avons écrit. Pour compléter ce que notre exposé peut avoir de fragmentaire, nous reproduisons ci-dessous plusieurs lettres, ainsi que les interrogatoires des trois principaux inculpés. Les dépositions des autres détenus n'offrent rien de spécial et n'apportent aucun éclaircissement nouveau concernant l'affaire de Thierrens.

Attestation de la Commune de Thierrens, du 10 mai 1798 :

« Nous, les gouverneurs et communiers du village de Thierrens, déclarons que le Colonel de Weiss, ci-devant Baillif de Moudon, n'a eu aucune part quelconque, ni directement ni indirectement, à la garde qui s'est faite au dit village de Thierrens la nuit du 25 au 26 janvier dernier, ni par conséquent à la mort des deux hussards français arrivée la même nuit. Ce que nous attestons et signons comme conforme à la plus exacte vérité.

A Thierrens, le 10 mai 1798

(signé) François Favre, Métral

Gabriel Genier

Jaques Chevalley, gouverneur

Elie Meystre, gouverneur

Jean Pierre Genier »

L'authenticité de cette déclaration est attestée par deux notaires, et légalisée par la nouvelle Municipalité de Berne.

Déclaration de la Municipalité de Moudon :

« La Municipalité de Moudon, assemblée le 9 juillet 1810, sous la présidence du citoyen Roberty, premier adjoint, ensuite d'une pétition du ci-devant général de Weiss, ancien Baillif de Moudon, qui demande une déclaration de notre opinion, à l'égard de la mort des hussards d'escorte du citoyen Autier, adjudant du général français Ménard, sur la route de Moudon à Thierrens, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798 ; après avoir délibéré sur cette demande, déclare à l'unanimité, qu'autant que cette affaire lui est connue, vu que la Municipalité présentement existante n'était pas alors autorité constituée, déclare que la mort des deux hussards susmentionnés n'est qu'un accident, une mésentente de rencontre, sans qu'il y ait jamais eu apparence que le général de Weiss y ait eu aucune part.

Pour extrait du registre de la Municipalité

(signé) L. Busigny, greffier »

Le notaire public, juré de Moudon, soussigné, certifie, etc.

A Moudon, le 10 juillet 1810

(signé) Burnand, notaire.

Extraits mortuaires des deux hussards.

- 1) Jean Baptiste Mouquet, brigadier, natif de Rouen, département de la Seine-Inférieure. Entré au régiment le 14 Messidor, an IV, et passé brigadier le 22 Vendémiaire, an VI, signalé N° 1809. Est mort ayant été assassiné à Thierrens le 25 janvier 1798 sur les*

10 heures du soir. A été enseveli avec tous les honneurs militaires le 27 dit, à 11 heures du matin.

- 2) François Marie Esqui, hussard, natif de Paris, département de la Seine. Entré au régiment le 11 Fructidor, an IV, signalé N° 1893. Est mort ayant été assassiné à Thierrens le 25 janvier 1798 sur les 10 heures du soir. A été enseveli avec tous les honneurs militaires le 27 dit, à 11 heures du matin.

Lettre du colonel de Weiss au général Ménard, le 31 janvier 1798.

« Citoyen Général !

J'apprends indirectement que vous avez menacé d'étendre au loin vos vengeances, relatives à la malheureuse méprise des paysans de Thierrens envers votre aide de camp. Je crois de mon devoir de vous représenter avec respect, que chez aucune nation civilisée, les accidents particuliers ne sont considérés comme offense publique, lorsqu'on offre toute satisfaction possible ; sans quoi le sort des États, la paix et la guerre ne dépendraient plus des règles fixées et d'une sage politique, mais d'un hasard, avouez-le, et des écarts ou inepties individuelles.

Vous voudrez bien observer aussi qu'à cette époque l'autorité régulière et constitutionnelle était absolument nulle, et que l'ordre d'arrestation n'a été respecté que parce que cela concernait la République française, et que les divers partis étaient intéressés à son exécution.

Vous avez reçu, citoyen général, toutes les informations prises à cet égard ; je vous invite à les faire renouveler par vos agents ; elles vous convaincront de plus en plus que ce n'est qu'un accident, une méprise nocturne, à laquelle ne peuvent et ne doivent avoir aucune part les milliers d'innocents qu'on voudrait rendre responsables. Jetez un coup d'œil sur le bien-être de ce pays, et vous vous reprocherez de contribuer à sa destruction non méritée. Au reste, il est sans défense, et si le sang coule, qu'il repose sur vous !

Salut et haute considération.

(signé) de Weiss. »

Lettre du général Ménard au Colonel de Weiss (réponse à la lettre précédente).

« Monsieur le Général !

Un bruit qui vous est parvenu indirectement ne doit pas vous inquiéter sur le sort de votre Patrie. En vous considérant comme citoyen, j'estime votre sensibilité, mais je n'ai rien à vous répondre comme général des troupes du Pays de Vaud. Les affaires de guerre et de paix se traitent de puissance à puissance... J'ai mes instructions que je suivrai, et je ne connais point de vengeance si elle part du gouvernement.

(signé) Ménard. »

Lettre de l'Assemblée provisoire au général Ménard, le 26 janvier 1798.

« Citoyen Général !

Un évènement bien cruel nous plonge tous dans la désolation ; l'adjudant que vous avez bien voulu nous envoyer pour porter au général de Weiss la déclaration solennelle de votre protection, de la protection de la grande nation, est parti cette nuit de Moudon escorté de ses deux hussards et de deux dragons du pays. Il avait dans sa voiture les citoyens Perdonnet et de Trey, membres de notre assemblée représentative. Notre adjudant de Bons suivait à cheval.

Or, à six lieues d'ici, sur la grande route de Moudon à Yverdon, les deux hussards qui précédaient la voiture ont rencontré quatre hommes armés qui se sont enfuis à leur aspect dans un village prochain par lequel passe la grande route ; les hussards les ont poursuivis ; à l'instant, une fusillade les tire les deux ; la voiture de votre adjudant est criblée de balles ; il a le bonheur de se jeter dehors ainsi que les citoyens

Perdonnet et de Trey ; les deux dragons, dont l'un a été grièvement blessé, parviennent à assurer leur retraite, ils arrivent sains et saufs à Moudon. On a fait partir sans délai 200 hommes pour tirer vengeance de cet attentat : nous vous en conjurons, citoyen Général, au nom de l'humanité, au nom de votre gloire, atténuez, affaiblissez cet affreux évènement, laissez-nous la punition des lâches qui ont commis cet assassinat. Mais nous parlons à un Français, à un héros de l'armée d'Italie ; il ne confondra point nos braves concitoyens avec quelques malheureux égarés par des scélérats qui voudraient anéantir un peuple qu'ils ne peuvent dominer à leur gré.
Agréez, etc...
(signé) L. Dessiez, président
Berthold, secrétaire. »

Ainsi se termine le récit de l'Affaire de Thierrens tel que rédigé par la Commune de Thierrens, dans le : « Répertoire des Archives communales de Thierrens », ACV, cote Ai 1218/1.

Transcription des interrogatoires des prisonniers

Je reproduis ici, les interrogatoires, par ordre chronologique, des prisonniers impliqués dans l'affaire de Thierrens. Ils constituent une transcription des procès-verbaux (*verbal*) du Tribunal de Moudon. Ces transcriptions sont issues du document fournis par les ACV, cote He 159 bis. Ils ont également été transcrits par Eugène Mottaz dans un manuscrit mis à disposition par les ACV, cote P Mottaz 420/1-4. Ce dernier document comprend en plus diverses lettres relatives à cet événement, que je n'ai pas reproduites ici, estimant qu'elles n'ont que peu d'intérêt pour ce qui concerne mon étude.

Pour des besoins de référence, j'ai numéroté les interrogatoires (de 1 à 20) sachant qu'une des personnes impliquées n'a, semble-t-il, pas été interrogée par le Tribunal.

Verbal des interrogations formées à l'occasion du meurtre commis sur deux hussards français avec les réponses des dits prisonniers.

*1. L'an mille sept cent nonante huit et le vingt-sept de janvier, la Commission préposée pour former un interrogatoire, composée du citoyen Debons, commandant en chef des troupes du Pays de Vaud, de son aide de camp le citoyen Marcel, du citoyen fiscal Bourgeois, du citoyen Chollet, homme de loi, membre du Comité de Moudon ; s'est assemblée à deux heures et demie à La Tour, où sont les prisonniers, accompagnée du citoyen Faucherres officier, et du soussigné. En conséquence, la prédite commission a commencé son interrogatoire par le **Commandant Genier** auquel on a fait les questions suivantes, suivies de ses réponses ci-après ténorisées.*

D. Votre nom ?

*R. **Jean Siméon Genier.***

D. Votre âge ?

R. Cinquante-cinq à cinquante-six ans.

D. Votre demeure ?

R. A Thierrens, dont il est Communier et commis d'exercice.

D. Votre profession ?

R. Agriculteur.

D. S'il y a longtemps qu'il n'a pas vu le général Weiss ?

R. Qu'il ne l'a pas vu depuis le 10 du courant.

D. Avez-vous connaissance de l'assassinat commis à Thierrens ?

R. Je n'en ai pas eu connaissance avant les coups de fusil qui se sont tirés.

D. D'où partaient ces coups de fusil ?

R. D'une patrouille postée au-dessus du Grand Chemin.

D. Par qui a-t-elle été établie ?

R. Par la Commune.

D. Qui a rassemblé la Commune pour cet établissement-là ?

R. Ce sont les Gouverneurs qui la rassemblent ordinairement.

D. Comment s'appellent les gouverneurs actuellement ?

R. L'un est le dragon Chevalley et l'autre nommé Elie Meystre.

D. Le dragon Chevalley est-il venu au village le jour de l'assemblée de la Commune ?

R. Je l'ai rencontré au bas du village à peu près au même moment où la cloche de convocation sonnait.

D. Que vous a-t-il dit quand il vous a rencontré ?

R. Qu'il leur conseillait d'établir une garde.

D. Pourquoi l'établissement de cette garde ?
R. Que c'était sur ce que le jour auparavant il était venu dans Thierrens une patrouille de Moudon.

D. Pourquoi la patrouille de Mouton avait inspiré de la défiance à la commune de Thierrens ?
R. Qu'il n'en sait rien.

D. Qui vous a averti que l'adjudant général français devait passer à Thierrens ?
R. Personne.

D. Vous êtes-vous trouvé dans le lieu où l'assassinat a été commis ?
R. Que non, qu'il était fait avant qu'il fût sorti de chez lui.

D. Qui a rassemblé les villageois qui ont fait feu sur l'adjudant et sur sa troupe ?
R. Qu'il n'en sait rien.

D. S'agissant de prendre les armes, ne vous a-t-on point consulté, vous Commandant Genier ?
R. Que non.

D. Est-il venu à Thierrens quelqu'un vous avertir vous ou quelqu'un de la Commune que j'adjudant français voulait bientôt passer par là ?
R. Que non.

D. N'aviez-vous aucune connaissance de ce passage, ni par exprès, ni par lettre ?
R. Que non, point du tout.

D. Les ordres donnés par la Commune de Thierrens à ses agents portaient-ils de faire feu sur les passants sur le Grand Chemin ?
R. Non.

D. Pourquoi croyez-vous que la patrouille de Thierrens n'ait pas respecté un équipage et des Dragons du pays en armes, qui même étaient de la connaissance de vos individus tels que les dragons Briod et Chenevard ?
R. La patrouille lui a répondu qu'elle n'a pu distinguer à cause de l'épaisseur du brouillard, qu'un de ceux de la patrouille est venu rapporter à la garde qu'il venait du monde et qu'un de ces hussards français était venu sur celui qui venait rapporter la nouvelle et lui avait donné des coups de sabre qui lui ont coupé le menton et le bout de nez.

D. Les noms des patrouilleurs de Thierrens ?
R. Jean Pierre Favre, caporal, Jean Berzin, Samuel Genier.

D. Qui était le chef de la garde ?
R. Le juge Berzin.

D. Est-ce la Commune qui, en corps, avait nommé cette patrouille ?
R. Oui, qu'elle a nommé les trois chefs qui pouvaient se choisir les soldats qu'ils désiraient : le juge Berzin pour la première nuit, Jean Pierre Berzin pour la seconde et le déposant pour la troisième.

D. Avec quelles armes êtes-vous allé sur la place ?
R. Avec son fusil chargé ; qu'il est allé prendre chez lui alors, dès que le tocsin a eu sonné.

D. Combien de coups a-t-il tiré ?
R. Pas un seul.

D. Avez-vous commandé à la troupe de faire feu ?
R. Non, dans ce moment, j'ai rencontré le dragon Briod qui a crié : « Au nom de Dieu, mes enfants, cessez ; nous ne sommes pas ici pour vous faire du mal ». Et lui-même a dit quand il a connu le dragon Briod : « Au nom de Dieu, cessez, il y a une méprise ici ».

D. Qui a commencé à faire feu ?
R. Samuel Genier, celui qui a été blessé par le hussard.

D. N'avez-vous pas été à Yverdon quelques jours avant cet événement ?
R. Oui, j'y ai été le mardi et revenu le mercredi.

D. Y avez-vous vu le colonel Weiss ou Mr. Pillichodi ?
R. Je n'y ai pas vu Mr. Weiss, mais Mr. Pillichodi et Mr. Chasseur qui a parlé au nom du Souverain et y a présenté Mr. Pillichodi pour major des chasseurs.

D. Que vous a dit Mr. Pillichodi ?

R. Je ne lui ai pas parlé.

D. Dans la journée du 10, Mr Weiss vous a-t-il donné de l'argent ?

R. Non, Mr. Weiss n'en a pas distribué, mais la Commune comme à l'ordinaire.

D. Après avoir prêté le serment le 10, vous avez parlé à Mr. Weiss dans sa chambre ?

R. Qu'il y a été pour lui demander si on était tenu de faire la visite d'armes pour le 14 dudit.

D. Personne ne vous a-t-il animé contre la ville de Moudon à l'occasion de la journée du 10 ?

R. Non.

D. N'étiez-vous pas du nombre de ceux qui ont voulu battre, ce jour, des gens de Mézières et d'Oron ?

R. Non.

D. Connaissiez-vous les noms des gens de Thierrens qui ont élevé cette dispute dans le cabaret ?

R. Non.

D. Pourquoi a-t-on trouvé un pistolet chargé dans vos habits ?

R. Que ce pistolet s'est trouvé dans un autre habit que celui qu'il porte à l'ordinaire.

D. Dans quel but aviez-vous chargé ce pistolet à mitraille et l'aviez-vous lors de l'assassinat ?

R. Pour garder la maison et qu'il ne l'avait pas lors de l'assassinat.

D. N'est-il venu personne à Thierrens quelques jours avant cet assassinat qui vous ait parlé à vous ou à quelques autres communiers ?

R. Personne que la maréchaussée Borel.

D. S'il a été porteur d'ordres particuliers ?

R. Non.

D. Est-ce le premier jour qu'ils ont fait patrouille ?

R. Oui.

D. Combien y avait-il de gens de garde ce soir-là ?

R. Vingt-un hommes.

D. Ne s'est-il pas trouvé bien des gens du village ce soir-là outre les vingt-un hommes ?

R. Qu'il s'en est trouvé beaucoup lorsque l'on a sonné la cloche.

D. Par quel ordre a-t-on sonné la cloche sur les neuf heures ?

R. Ensuite de l'ordre de la Commune, si la patrouille était attaquée ou hors d'état de se défendre, elle devait sonner la cloche.

D. Où était le rendez-vous fixé en cas de danger ?

R. Qu'il n'y en avait point et que la patrouille devait aller du haut en bas du village.

D. S'il ne sait aucune autre circonstance sur cet évènement ?

R. Non.

D. Vous devez connaître les vingt-un hommes de la garde ?

R. Le Juge Berzin, chef, Jean Pierre Brochon, qui était en sentinelle, Philippe Berzin, Samuel Genier, Jean Pierre Favre, un fils de Jean Daniel Genier, Jean Berzin, Joseph Forêtier, Christian, maréchal allemand, Jean Forêtier, un des fils de Joseph Genier, Balthazard Genier, Siméon Genier, domestique de Jean Meystre, Jean Philippe Genier, Joseph Forêtier, le domestique du Métral, David Piot, Jean Pierre Genier, François Genier, Samuel Berzin. Le déclarant ajoute que, d'abord après l'assassinat, le Juge Berzin, chef de la garde, s'est retiré à Yverdon auprès du Colonel Weiss avec Jean Pierre Genier et François Genier, que le domestique de la veuve Meystre était venu avec lui lorsqu'ils furent appelés à Moudon jusque près de la ville et là a rebroussé.

Dans la confirmation, il a dit qu'il avait entendu le premier coup de fusil lorsqu'il parlait à la sentinelle devant la garde, éloignée d'un coup de fusil.

Ce qui lui a été lu et confirmé.

2. Interrogats formés à **Joseph Daniel Forêtier**.

D. Son âge ?

R. Trente-huit ans, agriculteur.

D. Qui a commandé l'assemblée de Commune ?
 R. Que c'était le gouverneur Elie Meystre de Commune, laquelle a déterminé de mettre une garde pour la sûreté du village.
 D. S'il était de garde ce soir-là ?
 R. Qu'oui, qu'il faisait partie des vingt-un commandés pour cela.
 D. S'il a tiré des coups de fusil ?
 R. Qu'il n'en a tiré qu'un seul qui est parti en l'air parce qu'il a entendu une balle siffler à ses côtés.
 D. Qui a commencé de tirer ?
 R. Le Juge Berzin, chef de la garde.
 D. Qui a attaqué le premier ?
 R. Qu'il n'en sait rien parce qu'il est arrivé sur la place qu'après le tocsin sonné, les premiers coups ayant été tirés avant.
 D. S'il est venu avec beaucoup de monde ?
 R. Que la garde et les gens du village.
 D. Qui a occasionné la sonnerie de la cloche ?
 R. Que c'est Samuel Genier, qui ayant crié qu'on l'avait blessé au visage d'un coup de sabre avait lâché son coup de fusil sur son agresseur.
 D. Qui avait occasionné en Commune l'établissement de la garde ?
 R. Que n'étant pas communier, il ignore tout ce qui s'est passé en dite communauté.
 D. Pourquoi avait-on établi une patrouille à Thierrens ?
 R. Qu'on lui avait dit que c'est parce qu'il était venu une patrouille étrangère la nuit d'avant.
 D. N'avez-vous aucune connaissance de ceux qui ont engagé la communauté d'établir la garde ?
 R. Que non, que dans tout cela, il n'a joué aucun rôle sinon de courir avec la multitude et la garde au moment du tocsin et pour obéir à la Commune.
 D. Avez-vous reçu de l'argent dans la journée du 10 courant ?
 R. Que non, ni de la communauté, ni de personne.
 D. S'il n'a rien à ajouter aux déclarations ci-dessus ?
 R. Que non, sinon qu'on lui avait dit de la part de la Commune d'aller boire une bouteille au cabaret pour les frais de la journée du 10.
 Lu et confirmé.

Du 28 janvier 1798.

3. Le comité préposé pour l'interrogatoire des détenus de La Tour, s'y est transporté aujourd'hui, accompagné du citoyen Justicier Laurent, en l'absence du citoyen Commandant en chef ; en conséquence, on y a suivi de la manière suivante :

Interrogatoire de **Jean Christian Weinguer** de Guerzensee, maréchal, de Thierrens, âgé de 40 ans.

D. Avez-vous été de garde le jour de l'assassinat ?
 R. Qu'oui, qu'il a été nommé par la Commune pour être de piquet, qui lui a fourni un fusil n'étant point armé.
 D. S'il s'est porté en avant avec la garde lorsque les premiers coups de fusil ont commencé ?
 R. Que non.
 D. Où il était resté pendant ce temps ?
 R. Sur le mur du Métal.
 D. S'il a fait feu ?
 R. Qu'oui, un seul coup, sur l'ordre du Juge Berzin, chef de garde ; qu'il a dirigé en travers du Grand Chemin, au moment où passait un dragon, le Juge Berzin ayant commandé deux ou trois fois de faire feu.
 D. S'il sait qui était de patrouille ?

R. Que c'est le caporal Jean Pierre Favre, Samuel fils de Balthazard Genier, Samuel fils de Jean Daniel Genier et Jean Berzin.

D. S'il n'a rien à ajouter à sa déclaration ?

R. Qu'oui, qu'au moment où ils sont arrivés devant la maison du Métral, le Juge Berzin s'est porté en avant sur le Grand Chemin et a fait feu, les ayant rejoints sitôt après.

Lu et confirmé.

4. Interrogation formée à **Siméon Genier** de Thierrens, agriculteur, âgé de trente-trois ans, membre de la Commune.

D. Avez-vous assisté en communauté le jour où on a délibéré d'établir une garde ?

R. Qu'il n'y est arrivé qu'après la délibération.

D. Si c'est dans la Commune qu'on a nommé ceux qui devaient être de garde ?

R. Qu'oui.

D. A quelle heure la garde s'est formée et s'il en était ?

R. Qu'il était de la garde qu'on a commencée à six heures.

D. Quelle était la consigne que la communauté avait donnée en établissant la garde ?

R. Qu'il l'ignore.

D. Qui était chef de garde ?

R. Le Juge Berzin et qu'il n'a point donné de consigne.

D. Par quel ordre êtes-vous sorti de la garde ?

R. Que c'était au coup de cloche.

D. Jusqu'où il est allé dans ce moment ?

R. Jusque devant la maison du Métral.

D. S'il est arrivé des premiers ?

R. Que non, ni des premiers ni des derniers, le Juge Berzin lui ayant dit qu'il avait fait feu.

D. Quelle était la consigne que le chef de la garde avait donnée ?

R. Qu'il l'ignore, n'étant pas de patrouille.

D. Qui il a rencontré en allant ?

R. Le fils de Balthazard Genier qui était de patrouille qui lui a dit qu'il était blessé d'un coup de sabre ayant le nez et la joue coupés d'un hussard et qu'il venait de faire feu, ajoutant que Jean Pierre Favre, caporal, le fils de Jean Daniel Genier et Jean Berzin étaient aussi de la patrouille.

D. S'il a reçu de l'argent le 10 janvier à l'occasion de la prestation du serment ?

R. Que non, mais que la Commune a ordonné une bouteille de vin pour chacun de ceux qui y ont été.

D. Pourquoi dans un village tel que Thierrens, où il ne s'était commis aucun désordre, on a tout d'un coup établi une garde si nombreuse encore suppléable de tout le village, au son de la cloche ?

R. Que c'est le Juge Berzin qui en a fait la motion alléguant pour raison que la veille il était venu une patrouille de Moudon.

5. Interrogation formée à **Jean Balthazard, fils de Joseph Philippe Genier**, tisserand de sa profession, âgé de vingt-un ans.

D. S'il a été de la garde ?

R. Qu'oui, nommé par la Commune.

D. A quelle heure la garde s'est formée ?

R. Sur les six heures.

D. Quelle était la consigne ?

R. Le son de la cloche.

D. S'il est sorti de la garde ?

R. Qu'oui, mais un des derniers.

D. Jusqu'où il s'est porté ?

R. Jusque devant la maison du Métral, où il s'est caché ayant entendu dire qu'il y avait des blessés.

D. Qui était chef de garde ?

R. Le Juge Berzin.

D. S'il ne sait rien de plus ?

R. Que s'étant caché, il n'a été témoin d'aucune circonstance, qu'il a simplement ouï dire qu'on avait tiré par ordre du chef de garde.

D. Pourquoi cette garde s'était établie ?

R. Pour la sûreté du village, parce qu'on a dit qu'il était venu des gens au village la nuit avant.

D. S'il a reçu de l'argent le 10 janvier à l'occasion du rassemblement ?

R. Que non.

Lu et confirmé.

6. Interrogation formée de **David Samuel, fils de Jean Daniel Genier**, âgé de vingt-deux ans, apprenti tonnelier.

D. Qui l'a commandé pour être de la garde ?

R. Le Juge Berzin, chef de garde.

D. A quelle heure la garde s'est formée ?

R. A six heures.

D. Pourquoi on a formé cette garde ?

R. Qu'il a ouï dire que c'était parce qu'il était venu la nuit auparavant des gens au village.

D. S'il a été de la patrouille ?

R. Qu'oui, par l'ordre du chef de garde.

D. Jusque où ils ont poussé la patrouille ?

R. Jusque au Signal, hors du Grand Chemin.

D. Ce qu'ils ont aperçu ?

R. Que comme ils s'en revenaient à la garde, sans être encore sur le Grand Chemin, deux chasseurs sont venus à eux, et leur ont demandé « qui va là ? », à quoi ils ont répondu « amis ». Sur quoi lesdits chasseurs leur ont demandé « quelle patrouille est ça ? » répondu que c'était une patrouille pour garder le village ; là-dessus les mêmes chasseurs leur ont encore demandé « par l'ordre de qui cette patrouille était établie ? » répondu par ordre des chefs du village et de la garde. Après cela, lesdits chasseurs leur ont demandé « de quel parti ils étaient du nôtre ou de celui de Berne ? », les patrouilleurs ont répondu « et vous qui êtes-vous, nous n'avons pas l'honneur de vous connaître ». Réponse des chasseurs « nous sommes de Lausanne » ; là-dessus, sans rien répondre un des patrouilleurs s'est détaché pour courir au village ; sur quoi les chasseurs ont crié « hussards, avancez, ce sont des brigands ». Le déposant n'a rien vu plus outre sinon que le patrouilleur leur a dit qu'après avoir été poursuivi et blessé par un hussard, il lui avait lâché son coup de fusil.

Dudit jour, après-midi.

Assemblée de la même commission dans laquelle on a continué l'interrogatoire de David Genier, auquel on a relu sa déposition qu'il a confirmée.

7. Interrogatoire formé à **Jean Pierre Favre** de Thierrens âgé de cinquante ans, agriculteur de sa profession, membre de la Commune.

D. Qui a parlé en premier en Commune pour établir une garde ?

R. Le Juge Berzin.

D. Par quel ordre la Commune a été assemblée ?

R. Qu'il croit que c'est par le gouverneur suivant l'usage.

D. Quel a été le motif de l'établissement de la garde ?

R. Parce que la nuit précédente, il était venu des gens de Moudon dans le village entre lesquels le déposant a reconnu Denis Frossard armé de son fusil, avec lequel il a parlé.

D. Ce que lui a dit Denis Frossard ?

R. Qu'il lui a demandé s'il n'avait point aperçu de chasseurs venant du côté d'Yverdon, à quoi il a répondu que non.

D. Quand cette garde a été formée ?

R. Jeudi à six heures du soir.

D. Qui était le chef de cette garde ?

R. Le Juge Berzin.

D. Si lui déposant y avait un grade ?

R. Qu'oui, caporal ayant été détaché environ neuf heures avec trois hommes pour faire une patrouille du côté du Signal.

D. Ce qu'il a vu et ce qui leur est arrivé ?

R. Qu'en s'en revenant et sans être sur le Grand Chemin, ils ont entendu du bruit, puis quatre hommes à cheval qui leur ont demandé « qui va là ». Les patrouilleurs ont répondu « amis » ; là-dessus les cavaliers leur ont demandé « pourquoi ils faisaient cette patrouille et s'ils étaient pour Berne ou pour Lausanne » ; à quoi ils ont répondu simplement que c'était pour garder leur village ; ajoutant que de ces quatre cavaliers il y avait deux hussards qui ne les ont ni approchés ni parlé ; que les deux autres avec lesquels ils ont eu la conversation ci-dessus avaient des chapeaux ronds à ce qu'il lui a paru et des sabres à la main. Après cela les deux derniers cavaliers ayant fait jouer leurs sabres en l'air, Samuel fils de Balthazard Genier s'est détaché d'eux pour courir au village ; alors de suite un des cavaliers a crié « hussard en avant », ce qui ayant effrayé le déposant, il s'est sauvé à travers champs pour revenir au village sans oser rapprocher la garde ni du lieu où l'évènement s'est passé.

Lu et confirmé.

8. Interrogatoire de **Jean Berzin** de Thierrens, âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, agriculteur de profession.

D. Qui l'a établi pour être de la garde ?

R. Que c'est la Commune et que l'ordre lui en a été porté par le Juge Berzin, le chef de cette garde.

D. Le but de l'établissement de cette garde ?

R. Parce qu'il était venu des gens dans le village la nuit précédente.

D. A quelle heure il a été détaché de la garde pour aller patrouiller du côté du Signal ?

R. Environ neuf heures du soir.

D. Jusque où ils ont poussé cette patrouille ?

R. Jusque du côté du Signal, chemin de Neyruz.

D. Ce qui lui est arrivé et ce qu'il a vu ?

R. Qu'en revenant avec ses camarades, ils ont entendu du bruit et aperçu deux chasseurs dont l'un avait à son chapeau un cordon blanc, à ce qu'il lui a paru. Ces chasseurs s'étant avancés contre eux leur ont demandé « qui va là ? ». Ils ont répondu « amis » après quoi les chasseurs leur ont demandé « quelle patrouille est ça ? » ; ils ont répondu « c'est pour la garde du village » ; cette question réitérée plusieurs fois, même réponse leur a été faite. Ensuite ces chasseurs leur ont demandé « êtes-vous pour Berne ou pour nous ? » Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas l'honneur de les connaître. « Nous sommes lausannois » ont répondu ces chasseurs d'un ton menaçant qui a effrayé tant le déposant que ses camarades, dont l'un est couru du côté du village et d'autres à travers champs et le déposant rétrogradé ajoutant que lorsque Samuel Genier s'était détaché avant eux pour aller contre le village, ces chasseurs ont crié « hussards, en avant ». Le déposant n'ayant rien vu de plus ayant été éloigné du lieu où l'évènement s'est passé.

Lu et confirmé.

Du dit jour. Après l'interrogatoire formé à Jean Berzin, on a cru devoir faire appeler **Elie Meystre**, petit Gouverneur de la Commune de Thierrens pour lui demander des éclaircissements.

D. Si c'est lui qui jeudi dernier fit convoquer la Commune ?
 R. Que c'est lui qui a formé la Commune par un ordre donné à ses gens, ne sachant si c'est le Commandant Genier ou le Juge Berzin.
 D. Qui en Commune a parlé le premier d'établir une garde ?
 R. Qu'il croit que c'est le Juge Berzin.
 D. Pourquoi on a établi cette garde ?
 R. Parce qu'il était venu des gens de Moudon la nuit précédente, l'un de ces gens ayant même parlé avec Jean Pierre Favre qui alla réveiller le Juge Berzin pour lui faire part de la chose.
 D. S'il ne sait rien sur les circonstances de l'évènement de jeudi soir ?
 R. Que non, ajoutant seulement que, sur les huit heures du matin, avant d'aller sonner, il s'en fut chez le Dragon Chevalley lui demander pourquoi on lui avait ordonné de sonner la Commune ; que le dragon lui a répondu « je n'en sais rien, je n'ai reçu ni apporté aucun ordre à ce sujet », étant venu dès Moudon ici changer de cheval.
 Lu et confirmé.

Du 29 janvier 1798, avant midi.

9. Le Comité préposé à l'interrogatoire des détenus de Thierrens s'est rassemblé et a continué cet interrogatoire comme suit :

D. Quel est son nom, son âge et d'où il est ?
 R. **Jean Pierre Brochon**, âgé de trente-quatre ans de Naz habitant Thierrens, laboureur.
 D. S'il a été de la garde le jour qu'elle a été commandée à Thierrens ?
 R. Qu'oui, par ordre de la Commune.
 D. A quelle heure la garde a commencé ?
 R. A six heures et que lui a été mis en sentinelle devant la garde par ordre du Juge Berzin, chef de garde. Environ les neuf heures, qu'ayant entendu un coup de fusil, Samuel fils de Balthazard Genier, arrivant contre la garde, dit : « Je suis blessé, au secours, j'ai lâché mon coup de fusil et j'en ai mis bas un ». Que là-dessus, le déposant appela la garde, qu'ensuite il se porta avec elle jusque devant la maison du Métral où arrivé, le chef de garde leur ordonna de faire feu et que son coup parti.
 D. Pourquoi cette garde avait été établie ?
 R. Il a ouï dire que c'était parce que la nuit précédente il était venu des étrangers dans le village, que n'étant pas communier, il ignore ce qui s'est passé en Commune à ce sujet ; ajoutant qu'au moment où il a lâché son coup, qui était le dernier de tous, le dragon Briod approcha, imposa silence et tout fut tranquille dès ce moment.
 Lu et confirmé.

10. Interrogatoire formé à **Samuel fils de Daniel Berzin** de Thierrens, âgé de vingt-trois ans, laboureur.

D. Pourquoi cette garde a été établie ?
 R. Que c'est parce qu'il venu des gens à Thierrens la nuit précédente.
 D. S'il était de garde ?
 R. Qu'oui, par ordre de la Commune à lui parvenu par Elie Meystre, petit Gouverneur, le Juge Berzin étant chef de cette garde qui a été établie à six heures du soir.
 D. S'il est sorti de la garde ?
 R. Qu'oui, au son de la cloche et sur les neuf heures du soir, s'étant porté avec la garde jusque devant la maison du Métral ; ensuite de ce que Samuel fils de Balthazard Genier leur dit qu'il était blessé qu'il avait lâché son coup qui en avait mis bas un.
 D. S'il a fait feu ?
 R. Que non, malgré qu'il entendît le chef de la garde donner l'ordre de le faire.
 D. S'il n'a rien à ajouter sur les circonstances de l'évènement ?
 R. Que non.
 Lu et confirmé.

11. Interrogatoire formé à **Balthazard fils de Samuel Genier** de Thierrens, âgé de trente ans, laboureur.

D. S'il a été de la garde ?

R. Qu'oui, par ordre de la Commune a lui parvenu par le Gouverneur Elie Meystre, le Juge Berzin en étant le chef ; elle fut établie sur les six heures du soir.

D. Pour quel sujet on a établi cette garde ?

R. Parce que, la nuit précédente, il était venu des gens étrangers dans le village et qu'elle était formée pour la sûreté.

D. S'il est sorti de la garde ?

R. Qu'oui, entre neuf et dix au son de la cloche, qu'il s'est porté avec la garde jusque vers la maison du Métral et cela par ordre du chef de garde, le Juge Berzin ; sur ce qu'on venait de dire qu'il s'était tiré, par un de la patrouille, un coup de fusil qui avait mis bas un hussard après avoir été blessé d'un coup de sabre ; le déposant ajoutant que, saisi de frayeur, il s'est retiré en arrière sans tirer aucun coup, malgré qu'il a entendu donner l'ordre de faire feu, sans savoir par qui, s'étant de suite retiré chez lui.

D. S'il n'a rien à ajouter de plus ?

R. Que n'ayant trouvé personne chez lui, il s'en est retourné à la garde pour savoir ce qui s'était passé où il est resté toute la nuit pour la continuer. Du reste, il ignore ce qui s'est passé en communauté, n'étant arrivé qu'à la fin de la séance, ajoutant que peu après l'évènement le Juge Berzin est parti pour Yverdon avec deux membres de la garde, le Métral les ayant déjà précédés. Le déposant ne les a pas revus dès lors, n'ayant plus rien à dire pour éclaircissement.

Lu et confirmé.

12. Interrogatoire formé à **Philippe Berzin** de Thierrens, âgé de cinquante ans, laboureur.

D. S'il était de garde ?

R. Qu'oui, par ordre du Gouverneur de Commune, qu'il s'y est rendu sur les huit heures et d'où il n'est pas sorti, parce qu'il est incommodé par un accident qui l'a rendu, depuis huit ans, incapable de manier les armes ; n'ayant eu d'autres armes qu'un mauvais fusil de chasse qui n'était point chargé et à lui remis par Joseph Forêtier.

Le Comité voyant que cet homme est dans une espèce d'innocence et d'entendement difficile n'a pas cru devoir pousser l'interrogatoire plus loin à son égard.

13. Interrogatoire formé à **Jean Philippe Genier** de Thierrens, âgé de vingt-cinq ans, laboureur.

D. S'il a été de la garde ?

R. Qu'oui, par ordre du Gouverneur communal, qu'il s'y est rendu à six heures du soir, en étant sorti entre neuf et dix, par ordre du Juge Berzin chef de cette garde et au son de la cloche ; qu'il s'est porté avec elle jusque devant la maison du Métral ; qu'ayant rencontré Samuel Genier à qui ayant demandé pourquoi il criait tant, celui-ci répondit « je suis blessé d'un coup de sabre, j'ai fait feu et j'en ai mis bas un » ; que continuant son chemin, le dragon Briod est arrivé ; le déposant n'ayant tiré aucun coup de fusil, malgré que le Juge Berzin disait « tirez, tirez » ; ajoutant que de retour à la garde, le chef les a tous rassemblés en les appelant puis les a abandonnés en se retirant à Yverdon avec deux membres de la dite garde, le Métral étant parti avant eux, ne sachant rien de plus excepté que cette garde avait été établie pour la sûreté du village parce qu'il était venu des gens la nuit auparavant.

Lu et confirmé.

Du 30 janvier 1798.

14. Le même Comité rassemblé pour continuer les interrogats des détenus de Thierrens, a formé interrogatoire au nommé **Jaques Louis fils de Jaques Samuel Piot**, âgé d'environ dix-huit ans, agriculteur.

D. S'il a été à la garde ?

R. Qu'oui, qu'il y est allé en place de son frère qui avait mal aux yeux, commandé par le Gouverneur Elie Meystre.

D. A quelle heure il est allé à la garde ?

R. À six heures du soir.

D. Quand il est sorti de cette garde et pourquoi ?

R. Que le chef ayant donné l'ordre de sortir au son de la cloche, sur ce que une des patrouilles avait tiré un coup de fusil, la garde s'est portée de suite jusque devant la maison du Métral où il s'est tiré des coups de fusil sans que lui en fût, étant resté en arrière ; le feu étant fini au moment où il y est arrivé, qu'ensuite il est revenu au rassemblement de la garde où le Juge Berzin s'est trouvé et en est reparti aussitôt, leur disant qu'il allait à Yverdon avec Jean Pierre et François Genier à ce qu'on lui a dit.

D. Pourquoi cette garde a été établie ?

R. Parce qu'il a appris que la nuit auparavant, il était venu une patrouille de Moudon dans le village, ne sachant rien de plus relatif à cette affaire.

Lu et confirmé.

15. Interrogatoire formé à **Jaques Forêtier** de Thierrens, âgé de trente-sept ans, manœuvre, incommodé d'une surdité accidentelle.

D. S'il a été de garde ?

R. Que son voisin est venu l'avertir, étant en journée, qu'il se faisait une garde de laquelle il devait être et oui il est allé environ le six à sept heures ; qu'il n'en est sorti que des derniers pour aller jusque sur le mur du Métral où la frayeur l'ayant saisi, il est retourné chez lui rejoindre sa femme et ses petits-enfants, ajoutant qu'il n'a point déchargé son fusil.

D. Pourquoi cette garde a été établie ?

R. Que c'était pour la sûreté du village, vu que la nuit précédente, ce qu'on lui avait dit, il était venu des gens étrangers au village.

Le Comité s'est ensuite transporté au logis de la Fleur-de Lys, où le citoyen dragon **Jean Chenevard** de Corcelles, agriculteur de sa profession, âgé de quarante-trois ans, se trouve alité ; lequel a accompagné le citoyen adjudant Autier jusqu'à Thierrens, où il a été blessé ; et pour cet effet est resté à l'auberge susdite pour y être pansé de la blessure d'une balle qu'il a reçue au bras droit.

D. Par qui il a été commandé pour accompagner cet adjudant français ?

R. Par le brigadier Frossard ; ce qu'il a effectué avec le citoyen Bêat Briod dragon ; qu'en route il s'est joint à eux un cavalier accompagnant qu'ils ont connu pour être le citoyen Faucherres, officier de chasseurs, lequel après avoir fait chemin dans leur compagnie un peu de temps les a dépassés ensuite pour aller à celle des hussards, les ayant vu précédant de trente pas, tantôt plus tantôt moins, la voiture du prédit citoyen adjudant ; qu'ils sont arrivés dans la disposition de cette marche jusqu'au village de Thierrens, au moment où l'on venait de coucher sur le carreau les deux hussards ; qu'avançant pour faire calmer, il a reçu un coup de feu au bras droit qui est entré au-dessus du poignet jusque vis-à-vis du coude, son cheval ayant reçu deux coups de feu, ensuite de quoi il s'en revint en ville dans la voiture de l'adjudant français qui était resté un peu en arrière du lieu de la scène ; n'ayant rien à ajouter de plus.

Lu et confirmé.

On a entendu le citoyen Dragon **Bêat Briod** de Curtilles, âgé de vingt-sept ans qui a aussi accompagné le citoyen adjudant français jusqu'au village de Thierrens. Il a en tous points fait la même déposition que la précédente, en ajoutant qu'arrivé au lieu de la scène, il s'est porté

dans l'endroit où se faisait le feu leur criant « que faites-vous ? nous escortons un adjudant français qui se rend à Yverdon auprès du général Weiss » ; qu'ayant été connu, le feu finit à l'instant, ayant déjà reçu deux balles à la garde de son sabre ; qu'ensuite le commandant le chargea de se rendre auprès de l'adjudant pour l'inviter à continuer sa route et à recevoir une parade d'honneur qu'ils voulaient lui faire ; qu'étant retourné effectivement en arrière, il n'avait pu le trouver d'abord ; qu'après avoir parcouru un assez grand espace de chemin, il l'aperçut et l'appela ; lui ayant répondu, il lui fit la proposition dont il était chargé, ce qu'il ne voulut accepter, s'étant déterminé à rebrousser jusqu'à Moudon.

*Le Comité cru devoir entendre aussi le **Dragon Chevalley** de Thierrens, **Grand Gouverneur de la Commune**, pour savoir si c'était lui qui avait reçu l'ordre de convoquer l'assemblée.*

A quoi il a répondu qu'étant allé ce matin-là, audit Thierrens, pour changer son cheval, au moment qu'il se préparait pour son retour pour Moudon, le petit Gouverneur Elie Meystre vint auprès de lui, lui demander s'il avait reçu des ordres pour faire assembler la Commune, à raison d'une compagnie qui était montée, la nuit avant, au village ; sur quoi le déposant l'assura n'avoir reçu ni donné aucun ordre à ce sujet.

Vu que le Comité préposé à l'interrogatoire des gens de Thierrens détenus à La Tour, n'a reçu d'autre ordre du Comité de Surveillance, il estime sa tâche finie pour le moment vu que tous les prisonniers ont été interrogés ; en sorte qu'on en présentera le verbal prémentionné audit Comité de Surveillance pour, ensuite de son délibéré ultérieur, procéder plus outre, soit par l'audition d'autres personnes, s'il échet, soit autrement suivant les circonstances.

Cour de Justice de Moudon.

Séance du 9 avril 1798.

Liberté. Égalité.

16. L'an mille sept cent nonante-huit et le neuvième avril, la Cour de Justice de Moudon étant assemblée à l'extraordinaire sous la Présidence du citoyen Trolliet, châtelain. Celui-ci a déposé sur le Bureau une lettre de la Chambre administrative du Canton du Léman, en date du quatrième du courant, adressée au Comité de Surveillance de dite ville, qui entre autres y décrète un interrogatoire au Juge Berzin, chef de la garde de Thierrens et détenu en cette ville, sur les faits qui peuvent être à sa charge en adjonction à l'examen provisoire que les quinze consorts libérés sous caution ont déjà subi, rapport aux opérations de la Commission qui en fut chargée par le Comité de Surveillance et qui n'a été communiquée à celui-ci, non plus qu'à cette Cour, que par la copie qui nous est parvenue de la Chambre administrative et qui vient d'être produite.

*On a en conséquence fait paraître ledit **Juge Berzin** à qui il a été formé les interrogats ci-après.*

D. Son nom, son âge, sa profession et demeure ?

R. Jean Philippe Berzin, âgé de quarante ans, Juge consistorial et laboureur de sa profession à Thierrens d'où il est.

D. S'il a eu connaissance de la garde, soit patrouille, établie à Thierrens la nuit du 25 janvier dernier ?

R. Qu'oui.

D. Où était l'emplacement de cette garde ?

R. A la maison de Commune.

D. Par quel ordre et quel en était le but et les fins ?

R. Que la Commune n'avait d'autre but dans cette garde que de conserver les propriétés du village.

D. Si la garde était armée ?

R. Qu'oui.

D. De combien d'hommes elle était composée ?

R. De vingt-un.

D. S'il ignorait que tout rassemblement de troupes armées était défendu ?

R. Qu'oui.

D. Qui était le commandant de cette garde ?

R. Lui-même.

D. De quel côté se dirigeait cette même garde.

R. Dans et alentour du village.

D. Par quel ordre cette direction était-elle donnée ?

R. Par lui-même.

D. Pourquoi lui, Juge Consistorial et non militaire s'est chargé de cette fonction, y ayant dans le lieu un commandant d'exercice ?

R. Il était là comme à son tour, ayant été premier sergent avant son poste de Juge de Consistoire, qu'il ne tient que depuis quelques années et que s'il avait eu un domestique il ne se serait pas trouvé à cette garde, mais il l'aurait mis à sa place.

D. Pourquoi lui, chef, n'a pas envoyé un parlementaire sans arme ou se transporter lui-même pour reconnaître les voitures et la force armée du citoyen adjudant général Autier, et s'informer de la vérité des faits ?

R. Parce que la patrouille ne l'a pas avisé, et que si elle l'eût fait, il serait allé lui-même au-devant.

D. Pourquoi au premier coup de fusil ne pas voler au secours de celui-ci Autier et lui porter aide et assistance ?

R. Qu'il est bien allé en avant voir ce qui était arrivé et qu'il y serait allé plus tôt s'il n'eût rencontré le jeune Samuel Genier, qui était de la patrouille, qui lui a dit qu'il avait reçu un coup de sabre et qu'il avait tiré un coup de fusil sur celui qui le lui avait donné.

D. Pourquoi après le premier assassinat, donner l'ordre de continuer à faire feu ?

R. Qu'il ne s'en rappelle pas, et que s'il a donné cet ordre, c'est à la suite de l'épouvante où il se trouvait, relativement à la position du village, où ils se croyaient tous perdus.

D. Pourquoi lui qui savait ou devait savoir par le citoyen Denis Frossard que Moudon craignait une surprise des chasseurs d'Yverdon, pourquoi lui, Juge Berzin, dirigeait sa force armée du côté de cette ville plutôt qu'ailleurs ?

R. Que c'est ensuite du coup de fusil, qu'elle s'est portée de ce côté-là et que l'on avait point idée d'aller de ce côté plutôt qu'ailleurs.

D. S'il n'y avait point de volonté ou d'ordre supérieur qui dirigeait ces actes militaires ?

R. Que non.

D. Quand il a vu le général Weiss et quel ordre il en a reçu ?

R. Qu'il ne l'a pas vu devant et n'a pas reçu d'ordre de lui.

D. Pourquoi immédiatement après les deux assassinats, il s'est rendu à Yverdon pour informer ledit général de tout ce qui était arrivé ?

R. Que le messenger d'Yverdon à son passage à Thierrens y avait apporté la nouvelle que ceux de Moudon et de Lausanne, qui y étaient arrivés, se disposaient à aller mettre à feu leur village et qu'en conséquence il alla avec François fils de Jean Pierre Genier et son cousin Jean Pierre fils de Jean Daniel Genier, en informer ledit Général Weiss et lui demander des conseils.

D. Quelle a été la réponse du Général Weiss sur l'information qu'il peut lui avoir donnée et à quelle heure il l'a vu ?

R. Que c'était sûrement un malheur qui était arrivé à leur village et qu'il écrirait lui-même au général français pour implorer sa clémence en leur faveur et qu'il a vu ledit Général environ deux et demi après minuit.

D. Pourquoi le jour avant l'assassinat des hussards, la force armée n'existait pas à Thierrens ?

R. Qu'on craignait qu'il ne vînt des malveillants dans le village, vu qu'il y avait eu la veille de cette affaire, une patrouille étrangère qui s'y était introduite sans qu'on s'en aperçût et qui s'y est bien comportée.

D. Pourquoi sans aucun acte hostile ni malveillance en apparence, la Commune de Thierrens a fait sonner le tocsin pour augmenter sa force armée et mettre ainsi en commotion ses voisins ?

R. Qu'il ignore par quel ordre ni pourquoi on a sonné le tocsin.

D. Si du nombre de ses voisins, il n'y en a pas eu plusieurs d'armés ?

R. Qu'il croit qu'il en est venu quelques-uns sans les avoir connus.

D. Ceux-ci arrivés, quels propos et quelles raisons il leur a été donné sur l'alarme ?

R. Qu'on leur avait fait part du malheur qui était arrivé.

D. Si avant l'affaire dont il s'agit, ils n'ont pas eu des conférences avec les communes voisines, pour se prêter en cas de besoin aide et assistance au premier signal ?

R. Que non, à son sachant.

D. Qui a fourni les balles et les cartouches pour la troupe armée ?

R. Que c'est la Commune qui en tenait dans ses archives le nécessaire pour chaque homme armé.

D. Si c'est la Commune qui a déterminé la garde et qui l'a proposée ?

R. Que c'est la Commune qui l'a déterminée, sans se rappeler qui l'a proposée le premier.

D. Qui a commandé la commune pour se mettre en état de guerre, et quelles ont été alors ses vues hostiles ?

R. Que la Commune s'assemblait pour affaires particulières.

D. S'il n'y a pas eu des opposants pour prendre un parti qui pouvait acheminer à un grand malheur et pour ne pas délivrer les cartouches ?

R. Que ce jour-là, Samuel Piot l'aîné s'y est fortement opposé et qu'environ huit jours auparavant, le Métral et lui avaient fait tout leur possible pour écarter les demandes qu'on leur faisait de ces cartouches.

D. Pendant son absence, où il a été ?

R. Qu'il a été chez sa belle-mère à Combremont avec ses quatre petits-enfants pendant cinq semaines.

D. Pourquoi il s'était retiré et absenté de chez lui ?

R. Que c'est sur les bruits qui se répandaient chaque jour que l'on voulait se porter à Thierrens pour y mettre le feu et passer au fil de l'épée ceux qui s'y trouvaient et que ses parents n'ont pas voulu qu'il revint chez lui, ni qu'il se montrât.

Lu et confirmé.

La tâche que la Chambre administrative nous a prescrit, par sa lettre prémentionnée, nous paraissant remplie, au moyen de l'interrogatoire ci-dessus, il a été délibéré de lui en faire parvenir incessamment un double, pour qu'elle puisse prononcer sur ce qu'il écherra de faire là-dessus. Ainsi judiciairement passé audit Moudon sous les seau et seing requis ledit jour 9^e avril 1798.

(signé) P. Burnand, curial.

Du 18 avril 1798 à deux heures après-midi.

17. Assemblée de la Cour de Justice de Moudon, sous la présidence du citoyen Trolliet, châtelain.

Ensuite de ce qui s'est passé le 15^e courant, on a fait citer à paraître devant ce Tribunal quatre des personnes de Thierrens qui ont fait partie de la garde qui a été établie lors de l'assassinat des deux hussards français ; la citation qui devait aussi être signifiée au 5^{ème} n'ayant pu avoir lieu parce qu'il se trouvait incorporé dans le corps des volontaires du pays.

En conséquence d'après les mandats de citation, dont les copies avec la relation de l'huissier Faucherre, au pied de chacune viennent d'être déposées sur le bureau ; sont comparus :

Samuel, fils de Balthazard Genier, lequel a été interrogé comme suit.

D. Son nom, son âge, sa profession et sa demeure ?

R. Samuel, fils de Balthazard Genier, de Thierrens, âgé de 19 ans, laboureur.

D. S'il est communier ?

R. Que non.

D. S'il sait pourquoi et par quel ordre la Commune s'est assemblée pour établir une force armée, soit une garde ?

R. Que non.

D. Quel était le nombre des hommes qui composaient cette garde et quel était le lieu de rassemblement ?

R. Qu'ils étaient vingt-un à la maison de Commune.

D. Si de ce nombre on a nommé une patrouille ?

R. Que oui.

D. Quel était le nombre et le nom de ceux qui la composaient ?

R. Quatre, Jean Pierre Favre, caporal, Jean Berzin, Samuel fils de Jean Daniel Genier et le déposant.

D. Quel ordre ils avaient reçu ?

R. Que l'ordre avait été donné au caporal et qu'il l'ignore.

D. De quel côté celui-ci a dirigé la marche de cette patrouille ?

R. Du côté du Signal.

D. Si le caporal les accompagnait et jusqu'où ?

R. Que le caporal était avec eux, qu'ils allèrent jusque vers le Signal, que dès là ils traversèrent la fin du côté de la Grande Route et qu'étant sur le terrain commun à une certaine distance du chemin, ils entendirent crier « qui va là ? » ; qu'ils répondirent « amis » ; qu'on leur dit « quel ami ? » ; qu'ils répondirent « de Thierrens » ; qu'on leur a dit ce qu'ils faisaient par-là, qu'ils ont répondu qu'ils faisaient la patrouille ; qu'on leur a demandé pourquoi ils la faisaient ; qu'ils ont répondu qu'on avait établi une garde dans leur village et qu'ils étaient envoyés pour faire une patrouille pour garder leur village ; qu'on leur a dit là-dessus si leur village était en danger et avait besoin d'une garde ; qu'ils répondirent que le soir avant il était venu des personnes armées dans leur village, qu'on avait craint à cause de cela et qu'on avait établi la garde ; que là-dessus, les deux personnes à cheval le sabre en main s'avancèrent vers eux et leur demandèrent s'ils étaient pour le Souverain ou pour eux et qu'ils répondirent qu'ils étaient pour garder leur village. Qu'après cela, ces deux personnages s'approchèrent davantage, que le déposant eut alors peur, vint sur la Grande Route pour venir contre le village ; qu'en courant autant qu'il pouvait un des cavaliers le suivit environ deux cents pas sans pouvoir l'atteindre ; qu'il le rattrapa à peu près vers la première maison du village et leva son sabre pour lui frapper, le déposant ayant alors avec son fusil paré le coup et continué à courir ; que quelques pas en avant il fut atteint de nouveau par le même cavalier qui, là, lui donna un autre coup de sabre dont il porte encore les marques, l'une entre la bouche et le menton du côté gauche et l'autre sur le nez, les plaies étant cicatrisées et qu'il se trouva aussi meurtri au-dessus du bras droit où son habit fut coupé ; qu'ensuite, il avança encore de quelques pas et que se voyant encore atteint il tira avec ses dents, un gant qu'il avait à sa main droite, se sentit blessé, vit le moment où le même sabre allait lui frapper de nouveau, tourna son fusil en arrière et sans seulement se retourner lui-même lâcha son coup et courut toujours davantage en avant ; que dès lors il n'aperçut plus le cavalier sans savoir cependant s'il l'avait blessé.

D. Ce que devinrent les autres soldats de la patrouille ?

R. Qu'il ne les a pas revus jusqu'ils arrivèrent dans le village, qu'il les rencontra allant chez lui pour se panser, eux lui ayant dit qu'ils étaient venus par derrière.

D. S'il n'a pas averti le commandant de la garde du malheur arrivé ?

R. Qu'il n'a pas vu le commandant de la garde, mais qu'il rencontra des soldats à qui il fit part de son aventure.

D. S'il n'a point averti qu'il arrivât une voiture et des cavaliers et qu'on devait prendre des précautions pour qu'il n'arrivât un second malheur ?

R. Qu'il n'avait point vu de voiture, mais seulement les deux cavaliers dont il a parlé, ayant bien aperçu qu'il y avait du monde de plus, n'ayant donné aucun conseil.

D. Ce que lui disait le cavalier qui l'a poursuivi et s'il ne l'a point maltraité de mauvais propos et de menaces ?

R. Qu'il lui disait « matin veux-tu arrêter » et que lui, déposant ne lui répondait rien que de fuir.

D. S'il a distingué le cavalier ?

R. Qu'il ne l'a distingué ni connu en aucune manière.

Lu et confirmé.

18. Est paru **François, fils de Jean Pierre Genier** qui a aussi été interrogé comme suit.

D. Son nom, son âge, sa profession et sa demeure ?

R. François, fils de Jean Pierre Genier, âgé d'environ vingt-sept ans, de Thierrens, tisserand de sa profession.

D. S'il faisait partie de la garde armée ?

R. Qu'oui.

D. Où il s'est rendu ?

R. A la maison Commune.

D. Dès là, où il a été employé ?

R. Qu'il est resté à la maison Commune jusqu'il a entendu sonner l'alarme.

D. Où il s'est rendu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a fait ?

R. Qu'étant sorti de la maison Commune, armé de son fusil, avec la garde, il a rencontré Samuel Genier qui était blessé et qui lui a dit qu'il avait reçu un coup de sabre d'un hussard ; qu'ensuite il monta seul jusque vers la courtine du Métral ; que dès là, il s'est reculé et a sauté le mur qu'il y a près de la maison de ce dernier et s'est allé réfugier tout seul sur le cimetière.

D. Pourquoi il a ainsi quitté la garde sans y prêter présence et sans se réunir avec elle ?

R. Qu'ayant entendu tirer et ne comprenant pas ce que c'était, il s'est réfugié comme il vient de le dire.

D. Ensuite ce qu'il est devenu ?

R. Qu'il est descendu jusqu'au chemin qui tire contre la cure et qu'il a vu à la croisée le dragon Briod qui cria « arrêtez mes amis » ; en disant dragon Bernois et ajoutant qu'il accompagnait un général français qui allait parler au général Weiss.

D. S'il n'a pas tiré ou vu tirer sur les hussards et sur la voiture de l'adjudant général français ?

R. Qu'il n'a pas tiré, ni vu tirer, mais bien entendu.

D. Depuis qu'il a vu le dragon Briod, où il a été ?

R. Qu'il est resté encore un moment par là et s'est ensuite rendu chez lui.

D. Dès là, ce qu'il est devenu, s'il n'a pas été absent et même à Yverdon ?

R. Qu'étant ressorti de chez lui et retourné vers la maison de ville, il a trouvé le Juge Berzin qui disait vouloir aller à Yverdon au quartier général et que lui, déposant, lui dit qu'il irait avec lui, ce qu'il a fait.

D. S'il a parlé au général Weiss ?

R. Que non.

D. Si le Juge Berzin lui a parlé et s'il sait ce qu'il lui a dit ?

R. Qu'il lui a reporté tout ce qui s'était passé et que le général Weiss lui a dit en sa présence qu'il écrirait au général français.

D. Quelle raison il avait d'accompagner ledit Juge et s'il n'y avait personne d'autre avec eux ?

R. Uniquement pour l'accompagner et par curiosité, son cousin germain Jean Pierre Genier étant avec eux et aussi présent à l'entretien du Juge Berzin avec le général Weiss.

D. S'il est revenu avec le Juge et où il a été ?

R. Qu'il est revenu à Thierrens avec les mêmes et que le lendemain il est allé à Bioley sur la nouvelle que les autres personnes de la garde avaient été saisies, où il n'est resté qu'une nuit ; dès là, il a été à Correvon, à Cuarny et est revenu peu de temps après à Thierrens où il est resté.

Lu et confirmé.

19. Interrogat formé à **Jean Pierre fils de Jean Daniel Genier**, tisserand de profession, âgé de vingt-cinq ans, de Thierrens.

D. S'il faisait partie de la garde armée de Thierrens ?

R. Oui.

D. Où il s'est rendu ?

R. A la maison de Commune.

D. Depuis là, où il est allé ?

R. Jusque devant la maison du Métral.

D. Dès là ?

R. Qu'il n'est pas monté plus haut, y étant resté.

D. Ce qu'il a vu ?

R. Qu'il n'y a rien vu parce que tout était déjà fait.

D. Ce qu'il a appris qui était arrivé ?

R. Qu'en arrivant sur la place devant chez le Métral, on lui dit qu'il y avait assez de mal, y ayant deux personnes tuées.

D. Ce qu'il est devenu dès lors ?

R. Est allé chez lui.

D. s'il n'a pas osé dire qui avait tué ces deux personnes ?

R. Que non.

D. S'il a quitté le village, quand et pourquoi ?

R. Qu'il a quitté le village d'abord après le minuit pour se rendre au quartier général à Yverdon pour y raconter le malheur qui venait de leur arriver, étant alors avec son cousin François Genier et le Juge Berzin.

D. A qui ils se sont adressés à Yverdon ?

R. Au Baillif Weiss.

D. Ce qu'ils lui ont dit et sa réponse ?

R. Que le Juge Berzin lui a raconté tout ce qui s'était passé et que le Baillif Weiss leur a répondu qu'il écrirait au général français.

D. Si ce n'est pas par ordre de la Commune qu'ils s'y sont rendus ?

R. Que non.

D. Pourquoi lui qui n'avait rien fait et rien vu s'y est transporté pour apprendre au Baillif cette nouvelle ?

R. Parce qu'on avait dit au village qu'il fallait aller l'annoncer au quartier général à Yverdon et qui s'était offert d'y accompagner quelqu'un.

D. Qui du village a tenu ce langage ?

R. Que depuis le malheur arrivé, faisant patrouille au bas du village avec un nommé Meystre surnommé Fritz de Correvon demeurant alors à Thierrens, ils firent rencontre du messenger d'Yverdon qui leur dit que ceux de Moudon allaient monter pour mettre tout à feu et à sang ; que sur cette nouvelle, il se rendit aussitôt à la maison de Commune pour en faire part à ceux de la garde qui y étaient restés, qui conclurent qu'il fallait envoyer quelqu'un à Yverdon pour l'annoncer au quartier général, s'étant lui-même offert pour accompagner celui ou ceux qui y seraient mandés.

D. S'il est revenu à Thierrens et quand ?

R. Le lendemain à midi.

D. S'il ne s'est pas absenté dès lors de chez lui ?

R. Qu'oui, la première semaine à Correvon chez David Freymond.

D. Pourquoi il ne s'est pas rendu à Moudon avec les autres de Thierrens ?

R. Qu'il était absent et à Yverdon alors.

Lu et confirmé.

20. Interrogats formés au nommé **François Auberçon** de Gressi au ci-devant bailliage d'Yverdon, âgé de vingt-cinq ans, **domestique** depuis la Noël dernière **chez le citoyen Métral Favre** (NdR : François Favre, Métral) de Thierrens.

D. S'il était de la garde du village de Thierrens le jour que les deux hussards ont été tués ?

R. Qu'oui.

D. Où il était alors ?

R. Qu'il était dans la chambre de la garde à la maison de Commune, d'où il a entendu par des cris ce qui venait de se passer.

D. Où il était dès là ?

R. Qu'il est sorti de la chambre de la garde et est allé jusque devant la maison de son maître où il a vu aux environs et plus avant les deux hussards tués.

D. Ce qu'il est devenu dès lors ?

R. Qu'il est resté chez son maître.

D. Qui a commandé pour cette garde ?

R. Que son maître lui a proposé et à son camarade s'ils voulaient servir pour lui dans cette garde, ce que lui a accepté.

D. Qui lui a donné des cartouches ?

R. Qu'il en a trouvé dans sa giberne de celles qu'on avait distribué en Commune.

D. S'il sait la raison de cette garde ?

R. Qu'il a appris que c'était parce qu'on craignait qu'il ne vint des voleurs dans le village ou qu'il ne survint quelque malheur.

Lu et confirmé.

Le citoyen Docteur Chollet sur la réquisition qui lui a été faite, nous a envoyé la déclaration du citoyen Autier de Nyon, faite devant le Comité de la même ville le 5^e février dernier qui a été introduite dans l'original de la procédure remise au Général Ménard par ledit citoyen Chollet, laquelle déclaration fera partie des présentes.

Là-dessus et sans rapporter à aucun intéressé les réponses aux interrogatoires ci-devant, se sont présentés les citoyens François Favre, Métral, Elie Meystre, Gouverneur et Jean Daniel Favre, l'aîné, communier, lesquels ont produit une procuration de leur communauté de Thierrens, en date d'hier, signée par quinze personnes en vertu de laquelle ils s'engagent solidairement de faire reparaître sur première sommation, les quatre personnes interrogées aujourd'hui en vertu de quoi elles espèrent que vu le besoin pressant qu'elles font chez elles, la Cour se contentera de leur engagement pour profiter de l'arrêté de la Chambre administrative du 4^e courant qui libère tous les inculpés dans l'affaire de Thierrens, sous caution de leur Commune.

Les mêmes députés, en vertu d'un autre plein pouvoir de leur Commune du 15 de ce mois revêtu de 18 signatures, requièrent que le Juge Berzin soit libéré sous l'engagement qu'ils prennent solidairement au nom de la dite Commune de faire reparaître céans à première sommation, toujours sous l'obligation des biens de la Commune, comme pour les autres inculpés.

Délibérant sur ces réquisitions, la Cour en suivant le précis de l'arrêté de la Chambre administrative du 4^e courant, qui libère tous les inculpés à l'affaire de Thierrens sous caution de la Commune, à la charge de reparaître à la première sommation qui leur en sera faite, n'a pas cru devoir faire une exception à l'égard des quatre entendus aujourd'hui ; c'est pourquoi elle a accordé la fin de la réquisition des députés de la Commune sous les engagements pris en son nom.

Quant au Juge Berzin, considéré aussi que la lettre du 4^e avril n'entend à ce qu'il paraît, qu'il reste enfermé, que pour qu'il soit de suite interrogé sur les faits qui peuvent être à sa charge, ce qui a eu lieu ; considéré encore, que par la procédure et surtout par ses réponses et celles

d'autres inculpés, il ne paraît pas qu'il soit plus chargé que ceux-ci ; qu'enfin cet homme dès longtemps détenu, malade d'ailleurs, fait un besoin urgent à sa nombreuse famille, et que sa femme est nouvellement accouchée, on n'a pas cru devoir l'excepter de la libération de tous les inculpés, qui a été d'ores et déjà accordée, sous la même répondeance de la Commune. Renvoyant la suite des opérations de cette procédure jusqu'à ce qu'on ait entendu la déclaration du citoyen Gabriel Faucherres fils, présentement absent. Avant que de donner lieu au relâchement des cinq personnes libérées conditionnellement et sous caution de la Commune, les trois députés de celle-ci, ont promis en son nom, sur les mains du soussigné par forme de cautionnement solidaire de faire reparaître céans à première sommation sous obligation de biens. Et les susdites cinq personnes libérées à cette condition ont aussi promis sur les mains du citoyen Président de se représenter sur premier avis.

Du 21 avril 1798.

En Cours de Justice sous la Présidence du citoyen Châtelain.

Ayant remarqué que dans les interrogatoires ci-devant, le messenger d'Yverdon avait été désigné comme ayant parlé à Thierrens le soir de l'assassinat des hussards, on a trouvé convenable pour compléter cette procédure de le faire appeler afin qu'il soit interrogé sur ce qu'il peut savoir.

En conséquence on l'informera précisément de son nom et il sera cité à paraître dans mercredi prochain à neuf heures de matin.

Du 25 avril 1798.

Assemblée de la Cour de Justice de Moudon le 25 avril 1798 sous la Présidence du citoyen lieutenant Crausaz.

Le **messenger d'Yverdon, François Degex**, de Prahins, étant paru conformément à ce qu'il s'est passé céans 21 courant et à la citation qui lui a été signifiée, il a, après avoir promis par serment sur les mains du citoyen Président de dire précisément ce qu'il peut savoir sur l'affaire dont il s'agit, déclaré ce qui suit sur les interrogats qui lui ont été formés.

D. Si c'est lui qui, le soir où les deux hussards français ont été tués à Thierrens, a passé comme messenger d'Yverdon à Moudon ?

R. Qu'oui, que la garde de Thierrens était à la maison de Commune où il y avait une sentinelle devant la porte, laquelle lui dit qu'ils faisaient la garde.

D. S'il est vrai qu'en revenant de Moudon pendant la même nuit, il ait dit à ceux de Thierrens que ceux de Moudon devaient monter pour mettre le village à feu et à sang ?

R. Qu'arrivé audit Thierrens, entre minuit et une heure, il trouva la garde dans le logis où ils avaient porté les deux hussards morts, et qu'il leur a dit : « Misérables que vous êtes, qu'avez-vous fait ? On va venir depuis Moudon pour mettre le village à feu et à sang », ce que le déposant avait ouï dire à Moudon.

D. S'il n'a pas vu à Thierrens des personnes de quelques villages voisins, armés ?

R. Qu'il a bien vu des gens du dehors, mais qu'il n'en a pas vu qui fût armés.

D. Ce qu'ils lui ont dit sur cette nouvelle ?

R. Que le Commandant Genier lui a dit que c'était une méprise et qu'on avait déjà apporté cette nouvelle à Thierrens.

Lu et confirmé, en protestant pour sa journée.

Le Commandant Genier paru, a requis ce tribunal pour ce qui peut le concerner, de lui accorder communication par copie, de toutes les informations, interrogatoires et opérations qui font l'objet de cette procédure pour en tirer le parti qu'il jugera convenable.

Ce qui ayant été mis en délibération, il a été arrêté qu'en égard à la nature de cette procédure où il s'agit de faits envisagés jusqu'ici comme criminels, la Cour ne pouvait prendre sur elle de la rendre publique en donnant lieu à la réquisition ci-dessus, avec d'autant plus de raison

qu'elle n'y est autorisée ni par la loi, ni par l'usage, ni par aucune autorité supérieure, à laquelle il a été renvoyé ; lui accordant cependant, s'il le désire, une nouvelle lecture de ses réponses aux interrogats qui lui ont été formés.

Au rapport, il a demandé copie de sa réquisition et de ce délibéré : ce qui lui a été accordé.

Il peut être intéressant ici de citer la lettre de la Commune de Thierrens demandant la libération des 15 prisonniers à Moudon.

27 février 1798 : La Commune de Thierrens, ayant été assemblée aujourd'hui au son de la cloche a délibéré en due forme de cautionner corps pour corps et biens pour biens les quinze détenus, ses concitoyens, pour supplier les autorités constituées de permettre que chacun de ces détenus retourne chez lui dans sa maison où sa présence est indispensable. Chacun d'eux promet de son côté de revenir pour subir et entendre le jugement qui sera rendu.

(Cette déclaration est revêtue de 38 signatures – je n'en ai compté que 36 !)

Les détenus (15) : Samuel Genier, Jean Forêtier, Joseph Daniel Forêtier, Jean Samuel Berzin, Siméon Genier, Jean Genier, Jos. Christian Weinger, Samuel Berzin, Jean Pierre Brochon, Jean Pierre Favre, Louis Piot, Jean Philippe Genier, Balthazard Genier, Philippe Berzin. De l'ensemble des signataires, il me semble qu'il manque Jean Balthazard Genier.

Les autres (NdR : 22 communiers ?) signataires sont : Jean Pierre Genier, Daniel Favre, Jean Daniel Genier, Joseph Genier, Jean Pierre Chevalley, Jean Anthoine Favre, Jean Forêtier, Jaques Forêtier maréchal, Jean Daniel Genier, François Favre, Jaques Chevalley, Gabriel Genier, Pierre Genier, Pierre Abraham Meystre, Jean Daniel Favre, David Favre, Jaques Favre, Jean Pierre Berzin, Jean Daniel Favre, Abraham Genier, Jean Genier, Elie Meystre gouverneur.

Autres lettres, articles et témoignages de personnes impliquées

Ces documents complémentaires émanant de diverses sources apportent des éclairages sensiblement différents du récit exposé ci-dessus par la Commune de Thierrens.

Le document qui suit, paru dans la RHV de 1947 reproduit les différentes lettres rédigées par Daniel de Trey en janvier 1798, relatives aux événements de l'affaire de Thierrens.

« Lettres de Daniel de Trey sur la Révolution, vaudoise de 1798 » par J.-P. Chuard, paru dans La Revue Historique Vaudoise N° 55 (1947).

Les lettres reproduites ici ont été adressées par Daniel de Trey au Comité de Payerne, en janvier 1798. Les renseignements qu'elles contiennent ne sont pas dépourvus d'intérêt et elles apportent quelques précisions sur la Révolution vaudoise.

(...)

Comme nous l'avons dit plus haut, Perdonnet et de Trey furent désignés pour accompagner Autier, dans sa mission auprès du général de Weiss à Yverdon. On décida de passer par Moudon, la route directe de Lausanne à Yverdon n'étant pas sûre. De Moudon, D. de Trey écrivit la lettre suivante :

Moudon, 25 janvier 1798, à 7 heures du soir.

Citoyens mes chers amis,

J'arrive ici dans ce moment avec un adjudant du général Meynard qui est envoyé auprès du général Weiss pour lui signifier que : « s'il ne retire pas de suite les troupes qu'il y a à ses ordres dans le Pays de Vaud et s'il n'expédie pas de suite des ordres de désarmer tout ce qui est armé par ses ordres, les troupes françaises au nombre de 15 000 hommes entrent de suite et marchent sur Berne. »

Là-dessus faites vos réflexions et faites-les faire.

Le Comité m'a nommé pour accompagner le général français ; ne trouvant point Weiss ici, nous allons à Yverdon et serons à Lausanne demain à midi ; je vous instruirai des suites de ma mission.

Fort pressé je vous prie de faire dire à ma femme que je me porte bien.

Je vous salue.

(signé) D. de Trey. »

Voici le récit de l'incident de Thierrens que Daniel de Trey écrivit le lendemain pour le Comité de Payerne.

« Moudon, ce vendredi 26 janvier 1798, à 10 heures du matin.

Chers amis,

J'arrive dans ce moment ici après avoir éprouvé quelques heures d'inquiétude.

Je vous ai annoncé hier soir que je partais pour Yverdon, en mission avec le général français pour aller notifier à Weiss qu'il eût à faire désarmer ses gens et qu'il n'y eut de gens armés que les patriotes. Je partis d'ici à 8h ; voici l'ordre de marche :

- 2 dragons d'ici en avant (Jean Chenevard de Corcelles-le-Jorat et Béat Briod de Lucens)*
- 2 hussards français ensuite (Jean-Baptiste Mouquet de Rouen et François-Marie Esqui de Paris)*
- 1 cavalier français derrière*

- *Le capitaine Debons à côté (Charles Debons, frère de Jean-Louis Debons, général des troupes patriotes vaudoises)*
- *Le général français, Perdonnet et moi dans la voiture.*

A l'entrée du village de Thierrens, les gens du village ont tiré sur le premier hussard qui est mort sur le coup ; j'ai ouvert la portière et j'ai demandé ce que c'était, un dragon m'a répondu : « je ne sais pas » ; je suis descendu et j'ai vu l'autre hussard avec son sabre tiré et à pied à côté du cadavre de son camarade ; j'ai dit au cocher de rebrousser, vu que nous étions au milieu des assassins ; le cocher caché derrière ses chevaux n'osait bouger ; l'autre hussard pleurait et disait qu'il ne voulait pas quitter son camarade ; un moment après partent de derrière une maison dix ou douze coups de fusil ; je dis au général : « il nous faut descendre » ; nous descendons de voiture tous trois et revenons en arrière ; je ne voulais pas abandonner le général ; nous courûmes ensemble et comme je courrais plus vite que les autres, je rattrapai le cheval du premier hussard et l'arrêtais ; je le remis au général et lui dis de monter dessus et de s'en aller ; au même instant d'autres hommes s'avancent de l'autre côté, je dis adieu au général et je m'éloignais à travers champs ; comme je ne connaissais point le pays, ni les dispositions des habitants, je crus que nous étions au milieu des chasseurs de Pillichody ; ainsi je craignais autant les villages que de m'égarer ; je passais trois heures dans les bois à faire des zigzags et à minuit j'arrivai à Saint-Cierge dans une maison de paysan où on se fit beaucoup de peine à me recevoir ; ensuite je me fis conduire à la cure où je fus bien reçu par le brave citoyen Bourgeois.

Arrivé ici j'apprends que les deux hussards sont tués, que le dragon Chenevard a le bras cassé, que son cheval est tué, qu'à Moudon on a sonné le tocsin pour aller brûler le village de Thierrens, que le général français, Perdonnet, Debons, le cavalier et le dragon Briod sont arrivés en bon sauvement ici, que le général français est parti de suite pour faire avancer ses troupes, ne voulant faire aucune grâce aux assassins et aristocrates ; maintenant vous connaissez la moralité de Rusillon, Pillichody et Weiss qui ont aposté ces assassins. Jusqu'à présent je me suis défendu du sentiment de la vengeance, mais je vous déclare ici que je dénonce d'ores et déjà tous les aristocrates et leurs satellites et que loin de faire usage de mon autorité pour empêcher ces vengeances, je les autoriserai parce que ces scélérats sont une peste dans la société sous quel régime que ce soit. Faites, en outre, savoir aux gens de Corcelles que tous ceux qui n'arborent pas la cocarde verte à la première publication seront dès lors traîtres à la patrie et traités comme tels.

Je pars pour Lausanne. Lucens a été pris cette nuit par cinquante-deux patriotes. Yverdon est de même en notre pouvoir. Arrêtez le Gouvernement, prenez le château et les greniers, guerre aux infâmes aristocrates et aux Bernois.
Salut.

(signé) D. de Trey »

Cette dernière lettre de Daniel de Trey a été écrite le lendemain de l'incident de Thierrens. Elle est encore empreinte de l'émotion profonde qu'a dû ressentir son auteur durant cette nuit troublée.

Naguère, M. G. Favey a publié un récit de l'affaire de Thierrens d'après les *Mémoires* de D. de Trey (« Un récit inédit de l'affaire de Thierrens, d'après un témoin oculaire », publié dans la RHV de 1893 et reproduit ci-dessous). L'incident y est raconté d'une manière sensiblement différente de celle de la lettre transcrite plus haut. Dans ses *Mémoires*, de Trey donne davantage de détails que dans son rapide compte rendu, si l'on peut appeler cette lettre ainsi. Les témoignages de Daniel de Trey sont néanmoins intéressants puisqu'ils émanent d'un homme influent et qui joua un rôle en vue lors de

la Révolution vaudoise. Il est superflu, je pense, de rappeler que Ménard considéra l'incident de Thierrens comme une atteinte au droit des gens. Il déclara la guerre aux Bernois et pénétra dans le Pays de Vaud le 28 janvier 1798.

« Un récit inédit de l’Affaire de Thierrens » par un témoin oculaire, par G. Favez, paru dans la Revue historique vaudoise, 1893, p. 232-244. Ce récit est tiré des *Mémoires* de D. de Trey.

L’incident connu dans l’histoire vaudoise sous le nom d’« Affaire de Thierrens » a été la cause ou le prétexte de l’entrée des troupes françaises dans le Pays de Vaud en 1798, et, à ce titre, il a bien son importance. On sait que, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798, un parlementaire français, Autier, aide-de-camp du général Ménard, allant porter des dépêches de son chef au général de Weiss, commandant des forces bernoises à Yverdon, fut accueilli près de Thierrens par des coups de feu. Deux hussards français furent tués, l’aide-de-camp rebroussa chemin et quelques jours après, le 28 janvier, à 4 heures après-midi, les premières troupes françaises entraient à Lausanne.

Les relations officielles de l’échauffourée de Thierrens sont d’un laconisme étrange en présence de la gravité de l’incident, qu’on ne méconnut point dès le premier moment/ Les événements se précipitèrent si rapidement qu’on oublia un peu cette escarmouche. Aussi les détails de cette affaire sont-ils très imparfaitement connus, malgré les recherches faites plus tard par J. Olivier, Verdeil et le Dr. Brière. Y eut-il provocation et attaque de la part des cavaliers d’escorte de l’aide-de-camp Autier ? Les paysans de Thierrens ont-ils, au contraire, fait feu sur une troupe qui ne les avait point molestés ? La première version est la plus répandue, mais la question peut encore être discutée.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver un récit de l’événement, rédigé par un témoin oculaire, par l’un des membres de l’Assemblée provisoire du Pays de Vaud, chargé par cette Assemblée, en raison de ses relations antérieures avec le général de Weiss, d’accompagner l’aide-de-camp français au quartier général d’Yverdon.

Cette relation est extraite de mémoires rédigés après 1830 sur des notes plus détaillées, mais probablement perdues, par Daniel-Albert De Trey. Sur l’incident lui-même, le récit donne des détails curieux, mais il ne permet pas, par contre, d’établir les responsabilités. D’autre part, l’auteur émet des appréciations dont nous ne discuterons pas ici l’exactitude.

Daniel-Albert De Trey, né à Payerne le 9 février 1765, appartenait à une très ancienne famille du Pays de Vaud ; il était le frère cadet d’Abram-Isaac De Trey, qui, lui aussi, joua un rôle politique et fut membre du Petit-Conseil, puis du Conseil d’État, sous le régime de l’Acte de médiation et dans la période de 1815 à 1830.

Daniel-Albert avait étudié le droit à Lausanne et avait passé quelque temps dans le bureau d’un homme de loi estimé, l’avocat Porta. Durant son séjour à Lausanne, il fut en relations suivies avec Cassat, collaborateur du Journal de la Cour et de la Ville, et avec l’apothicaire Lanteires, rédacteur du Journal de Lausanne ; c’est sans doute au commerce de ces littérateurs que De Trey est redevable du style vif, spirituel et pittoresque qui distingue ses Mémoires. Il était poète lui-même ; il composa une ode latine sur la naissance du roi de Rome et un autre poème intitulé « Le Vin », qui ne fut jamais imprimé.

Le droit présentait peu d’attraits au jeune De Trey, aussi saisit-il avec empressement l’occasion qui lui était offerte d’entrer dans le commerce. Il se rendit à Smyrne, où il séjourna quelque temps, voyagea en Turquie, s’établit à Londres, et rentra enfin à Payerne peu d’années avant la Révolution.

Lors de la réunion de l’Assemblée provisoire du Pays de Vaud, De Trey avait acquis assez de notoriété pour que la ville de Payerne le délégât à Lausanne comme son représentant. La République helvétique proclamée, il siégea au Grand Conseil helvétique comme député du canton de Sarine et Broye, et s’occupa particulièrement de questions financières. En 1803, il présida à la liquidation des postes helvétiques, puis organisa les postes vaudoises. Nommé receveur de l’État à Payerne, il conserva ses fonctions jusqu’à la révolution de 1830, et mourut le 22 décembre 1835.

Ceci dit, nous laissons la parole à De Trey :

« ... C'est assez parler de vœux, de serments et d'initiations ! et cependant il faut que je dise un mot de ce grave chevalier Glayre, illustre boute-en-train de la révolution des esprits vaudois contre le Gouvernement de Berne... ce sont là les mots dont il faut se servir !

Ce Glayre accoutumé à gouverner des loges de francs-maçons, fut élu le tout premier, Président de la Junte insurrectionnelle. Ses acolytes étaient Frossard du Saugy, chevalier de je ne sais quel ordre russe ou tudesque, Berger de Joutems et d'autres lurons gens de robe, d'église et d'épée. La Harpe soufflait le feu depuis Paris. Quant à nous autres Broyards, ces Messieurs de La Côte nous regardaient comme les goujats de l'armée. Il y avait déjà quelque temps que l'incendie couvait sous la cendre, lorsque les meneurs jugèrent à propos de nous appeler au Comité Central qui venait de se former à Lausanne. La ville de Payerne me députa à cette assemblée : j'y fus un des sept premiers. Glayre notre président était rayonnant de plaisir et de gloire : avec quelle dignité il prononçait les paroles sacramentelles : « Citoyens, sous les auspices de l'être suprême, j'ouvre les travaux de cette assemblée ».

Il ne me fallut pas grand-peine, ni longtemps pour savoir apprécier ces messieurs les meneurs : une mission à Nyon, une mission à Vevey me donnèrent du crédit ! cependant tout cela me semblait pitoyable ; mais je ne pouvais plus me retirer, car le crédit est un gage, même pis ; c'est une menotte.

On me charge d'une mission bien épineuse et je ne puis refuser. Les Français vont entrer. L'affaire de Thierrens a fait assez de bruit ; je ne rentrerai pas dans de grands détails à cet égard d'autant plus que j'ai consigné dans mes « notes » les détails de cette aventure. Un Aide-de-camp du Général Ménard arrive auprès de l'Assemblée de Lausanne. On me charge de l'accompagner à Yverdon auprès du Général Bernois Weiss. Il n'y avait pas moyen d'éluder et cependant je pouvais dire bien des choses qui étaient à ma connaissance et qui auraient pu justifier par la suite les pressentiments que j'avais. Il est bon de dire que j'avais soutenu des relations avec M. Weiss dès les premières années de mon retour en Suisse.

(NdR. De Trey raconte ailleurs qu'il avait fait la connaissance de de Weiss par l'intermédiaire du notaire Briod, de Lucens ; il parle aussi des relations antérieures de de Weiss avec le préfet Polier et résume en ces termes son appréciation sur ces trois hommes : « Weiss était un *sans-culottes*, Briod un *momier*, Polier un *pharisien*. Tous trois avaient leur hypocrisie et aucun ne s'en doutait ».)

Enfin on partit à nuit close : la direction de la route, l'heure du départ étaient mal choisis. Au lieu d'aller de Lausanne en droiture à Yverdon, on se dirige sur Moudon. Nous étions trois dans la voiture : le Citoyen Perdonnet, mon adjoint, vieux homme sans énergie et sans tact, l'Aide-de-camp Autier et moi. De Lausanne à Moudon nous fûmes accompagnés de divers cavaliers qui avaient l'air de gardes d'honneur. Deux hussards de l'Aide-de-camp nous servaient d'escorte. A Moudon, Autier demande pour renfort d'escorte deux dragons de Rusillon. Comme il faisait froid, la voiture était fermée, et quoiqu'il fût clair de lune nous ne pouvions discerner tous les objets à portée de notre vue. Je ne puis désigner positivement comme faisant partie de la caravane que les individus suivants : 1° nous trois, Autier, Perdonnet et moi, 2° deux hussards français, 3° deux dragons vaudois, 4° M. Debons de Lausanne en habit militaire, 5° un jeune homme de Nyon, Autier, du même nom que l'Aide-de-camp...

(NdR : Ce détail est curieux ; nous ne croyons pas qu'il soit mentionné ailleurs, mais il doit être exact. La famille *Hautier* est originaire de Juriens ; nous avons constaté qu'une branche de cette famille s'est fixée à Nyon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et son nom est fréquemment écrit dans les registres de l'état-civil *Autier* ou *Auttier*. De Trey a donc pu écrire sous cette forme le nom du jeune homme d'escorte et dire que celui-ci était de Nyon. La qualification de jeune homme pourrait s'appliquer à trois personnes de la famille nées à Nyon : *Jean-François Auttier*, né le 5 mai 1770, *François Autier*, né le 10 janvier 1771, et *Jean-Mathieu Hauttier*, né le 12 mai 1777.)

...et, ce qu'il y a de singulier, jeune homme à moi inconnu que je n'ai plus revu et dont je n'ai plus entendu parler, 6° le dragon Chenevard, 7° le dragon Briod, 8° le cocher. Je ne puis dire quel rôle jouait là Debons ; il me paraissait que ces deux cavaliers Debons et Autier étaient « surnuméraires » ; je me sers de cette expression pour abrégé.

Les deux hussards sont tués. Le dragon Chenevard a le bras cassé. Le dragon Briod est blessé. Un des chevaux reçoit un coup de balle. On ne voit plus les deux cavaliers d'honneur Debons et Autier. La voiture ne peut plus reculer à cause de l'étroitesse de la chaussée bordée d'un fossé de chaque côté. L'Aide-de-camp se couche dans un fossé. Le cocher se cache derrière ses chevaux. Perdonnet s'en va tranquillement, comme « un bon vieux » qui ne sait rien et qui n'a rien vu ; on a tiré, on a tué, et Perdonnet, à pied, rebrousse sur le chemin de Moudon sans se soucier de ce chameillis. Quant à moi, je crus ne pouvoir mieux faire que d'arrêter le cheval démonté d'un des hussards et de le remettre au parlementaire ; ce cheval avait la selle sous le ventre ; je la remis à sa place, et je dis au parlementaire de monter dessus. J'ai su ensuite qu'il n'avait pas monté à cheval ou qu'il n'y avait pas tenu, car on le trouva caché dans un fossé, à peu près une demi-heure après la scène. Il m'a été dit qu'il n'était pas assez bien portant pour s'exposer à courir à cheval. Après lui avoir remis le cheval, je sautai un large fossé plein de neige et me dirigeai du côté du midi sans savoir où j'irai ; mais, embarrassé de mon manteau, je fis halte et m'appuyai contre un arbre, hors de la portée des coups de feu qui continuaient. Quand ils eurent cessé, je pris d'après la lune ma direction sur Lausanne, mais seul, dans un pays à moi inconnu, couvert d'un tapis de neige, je fus errant et vagabond pendant un couple d'heures. Sentant que j'étais dans une contrée insurgée (le tocsin sonnait de partout) je pensais éviter les endroits habités, mais, harassé de fatigue et, comme on dit, dérouté, je me résolus à suivre le premier chemin battu que je rencontrerais. Je tombai dans le village de St-Cierge et, voyant de la lumière dans une maison, je heurtai à la fenêtre et demandai asile. On me le refusa, mais j'insistai et fis le tour de la maison, entrai dans la cuisine brusquement et me jetai à terre, ne pouvant plus bouger de fatigue. Deux femmes et un homme veillaient dans la cuisine, occuper à couler la lessive. Après m'être un peu remis, je racontai ce qui s'était passé ; mais je ne connaissais pas le résultat de l'échauffourée et je vis bien que j'étais suspect à ces gens, de sorte que je crus prudent de montrer de la confiance, et à cet effet je demandai à être conduit chez le Ministre. En y allant, je fus arraisonné par la garde, car il y avait garde, l'alarme ayant sonné dans toute la contrée. Cette garde s'empara de moi. Arrivé au presbytère, je heurte à la porte. On refuse de m'ouvrir. Je ne savais plus quoi faire, car les soldats de la garde montraient toujours plus de malveillance. Je heurte une seconde fois, et bientôt après on me répond du second étage : « Que voulez-vous ? ». Je m'explique. Le ministre descend à la porte et m'introduit chez lui. La garde stupéfaite se retire de mauvaise humeur, car elle s'attendait, selon toutes les apparences, que le ministre, homme dévoué aux Bernois (sa femme étant Bernoise) me rejetterait. Je fus bien traité par ce brave ecclésiastique, qui me donna tous les détails militaires, moraux, politiques vulgives sur cette fatale mission. Je ne dormis, comme on dit, que d'un œil, car je craignais qu'il ne prit envie aux soldats de venir me réclamer ; mais j'appris le lendemain matin qu'il devait arriver de la troupe à Moudon pour aller assiéger Lucens. Le chef de cette troupe était le frère de ce fameux Debons qui nous avait, en qualité de garde d'honneur, accompagné jusqu'à Thierrens, d'où, au premier coup de fusil, il avait décampé. Son frère le « Général » était parti de Lausanne avec sa troupe de grand matin et cependant déjà avant son départ on avait appris (par qui ? par le Debons de l'escorte !) la mésaventure, la fuite, le massacre, mais on y avait appris aussi que j'avais passé à l'ennemi ; d'autres enfin que j'étais « emboisé » dans les forêts du Jorat. A dix heures ou onze heures, je quittai St-Cierge, et déjà on entendait le tambour sue la route de Lausanne à Moudon. Il n'y avait pas une demi-heure que j'étais à Moudon lorsque arriva le char chargé des deux hussards tués. On ne peut imaginer l'exaspération qui régnait dans les esprits ! Il y avait parmi la troupe vaudoise divers enragés jacobins, mais il y avait aussi quelques Français et un surtout, nommé Custines, qui excitait les soldats à massacrer les dix-neuf individus de

Thierrens saisis comme agresseurs dans l'échauffourée ; pour éviter un grand malheur, je m'employai avec quelques amis à faire en sorte que les prévenus qui étaient dans ce moment devant le Tribunal à l'Auberge de la Maison de ville, pussent sortir clandestinement par une porte de derrière pour être mis en prison sous la garde des autorités ; cela nous réussit, grâce à Dieu ; sans cela une horrible scène pouvait s'en suivre, car la populace et la soldatesque hurlaient « la mort » !

J'ai cri devoir entrer dans ces détails parce que, sans l'avoir recherché, mais bien plutôt étudié, j'ai été le principal acteur dans le prologue de cette tragédie scandaleuse appelée la Révolution. Hélas, nous nous laissâmes tous entraînés à la funeste maladie qui dévorait l'Europe ; mais je dois dire ici que tout m'avait déplu dans la mission fatale de l'Aide-de-camp Autier : les Français cherchaient « rogne » (c'est un excellent mot du vocabulaire suisse-roman et surtout bien applicable au cas présent) et facilement trouvèrent-ils matière à « rognasser ».

Le Général arrive à Carouge avec l'avant-garde de l'armée. Il dépêche Autier au Général Weiss, commandant des troupes bernoises à Yverdon. Autier de Lausanne allant à Yverdon, ne devait pas prendre la route de Moudon ; je crus voir dans cette « déviation » quelque chose de mystérieux et je le témoignai à quelques-uns de mes collègues du Comité, mais ce n'était pas le cas de montrer de la crainte : je ne lâchai que quelques mots et bien légèrement, « à l'oreille ». Nous voici à Moudon bien tard dans la soirée. Autier demande un renfort d'escorte et désigne lui-même des dragons de Rusillon ; d'où connaissait-il des dragons de Rusillon ? Mes soupçons augmentent : je crois voir le projet d'un « chamaillis ». On fait boire les deux hussards, on les saoule. Au premier coup de fusil, Debons décampe ; il pouvait à peine savoir qu'un des hussards était tué, car personne n'avait vu le hussard tué que moi et c'est après l'avoir vu que je suis rentré dans la voiture. Elle était arrêtée et ne pouvait tourner, la chaussée étant trop étroite, et d'ailleurs le cocher descendu de son siège était caché derrière ses chevaux. Rentré dans la voiture, je dis à l'Aide-de-camp avec beaucoup de calme : « On a tué un de vos hussards ». A peine avais-je dit ces mots que d'autres coups nombreux de fusil nous dirent qu'on se bat. Nous descendons de voiture ; on sait le reste.

Le lendemain à midi, on savait déjà à Carouge de Savoie la grande nouvelle : comment pouvait-on en connaître les détails ? hélas on ne les connaissait pas, mais on les forgea tout chaud. Frossard du Saugy, un demi-fou, enragé jacobin, avait galopé à Carouge assez à temps pour que la grande nouvelle fut publiée à l'ordre du jour. Il n'est plus question de s'occuper d'Autier le parlementaire, d'Autier le bourgeois de Nyon de Debons, de Perdonnet, de De Trey... bah ! bah ! quelle gandoise ! Il faut faire un rapport militaire et solennel : il est tout fait ; Frossard l'a récité à Ménard et celui-ci l'a récité à son armée : il lui apprend que les deux hussards ont été assassinés... assassinés ! comment et par qui ? ils étaient ivres à ne pas pouvoir se tenir sur leur bête ; il a fallu résister à leur attaque forcenée.

Mais enfin le but est rempli : il fallait pour plaire aux jacobins que les Français entrassent... Ah ! Messieurs, pourquoi tant de compliments ? pourquoi publier vos mensonges aussi effrontément ? Vous allez annoncer à l'armée française qu'elle a à faire à des brigands et en même temps vous chargez vos compatriotes d'un grand crime qu'ils n'ont pas commis, savoir celui de l'incendie du village de Thierrens annoncé à l'armée française comme un acte glorieux de vengeance.

J'ai allongé ce récit beaucoup plus que je ne me l'étais proposé en le commençant, et c'est parce que j'ai eu lieu de faire des réflexions sur un événement qui a signalé le début de nos malheurs et dont malheureusement j'ai été témoin. Je sais bien qu'on n'aurait pas manqué de prétextes, même de prétextes bien plus frivoles que celui d'un guet-à-pens de quelques villageois occupés à la garde de leurs foyers.

Quant à moi, je n'ai pas beaucoup parlé de cette affaire. Hélas ! il n'y avait pas six semaines que la révolution avait eu lieu, lorsque je devins suspect, plus odieux aux jacobins. Ils ont publié que j'avais trahi ma mission, que j'avais abandonné le parlementaire... quelle atrocité !

Je n'ai montré là que du courage, du sang froid, de la présence d'esprit d'un bout à l'autre de la scène.

Le Baron Jomini m'avait demandé il y a sept à huit ans par sa mère une notice sur cette affaire. Je lui fis répondre qu'à son premier passage par notre pays, je ne manquerai pas de le voir : je l'ai vu pendant un couple de minutes l'autre jour (NDR. cette entrevue a eu lieu en septembre 1833) et je n'ai eu que le temps de le saluer, mais il m'a dit qu'il se proposait de me revoir avant son départ pour la Russie ? Je n'y compte plus. »

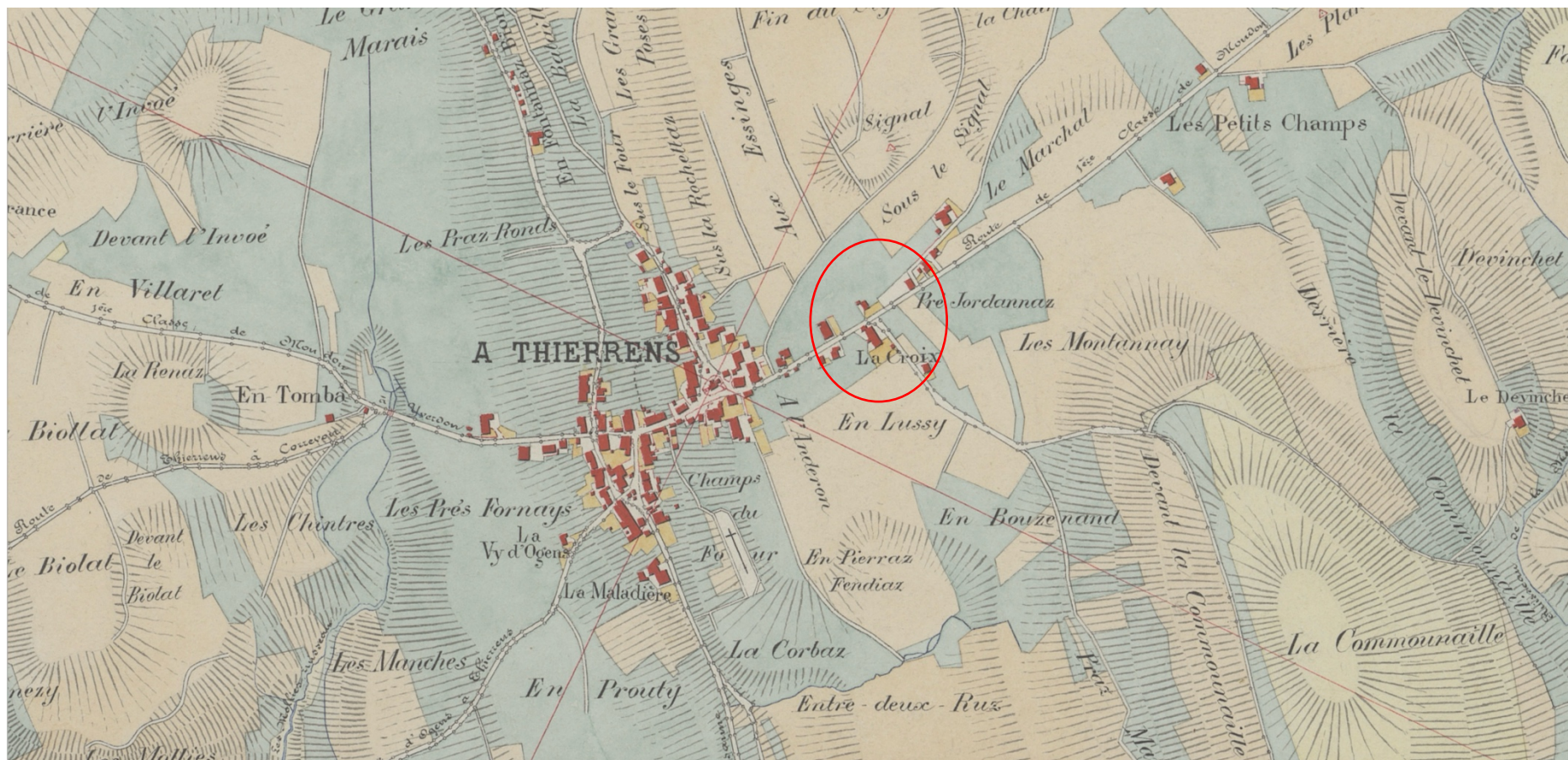
Tel est le récit de De Trey. Nous nous gardons de nous porter garant de ses appréciations sur les événements et plus encore sur les personnes ; mais il nous a paru intéressant de faire connaître cette relation.

Il vaudrait la peine de soumettre la question de l'échauffourée de Thierrens à une enquête, et pour cela de réunir tous les documents qui s'y rapportent. Si quelque lecteur de la « Revue Historique Vaudoise » possédait sur ce sujet des renseignements inédits, des souvenirs de famille, nous lui serions reconnaissant de nous les communiquer. Tel détail isolé peut paraître n'avoir aucun intérêt ; il en acquiert si on peut le contrôler au moyen d'autres sources et lui donner dans l'ensemble d'un événement historique sa place et sa valeur réelles.

(signé : G. Favey)

A ma connaissance, à la suite de cet article de G. Favey, seul l'article d'Eugène Mottaz, que j'ai cité plus haut, a été publié en 1899 dans la Revue Historique Vaudoise, sur l'Affaire de Thierrens.

Pour terminer cette partie de narration des faits qui se sont déroulés dans la soirée du 25 janvier 1798, je reproduis ci-dessous la carte topographique de Thierrens, relevé fait en 1875. On distingue sur cette carte les quelques nouvelles maisons qui ont été construites aux environs du lieu-dit La Croix ; la maison construite par Georges Samuel Genier, un des acteurs principaux des échauffourées, est certainement l'une d'entre elles.



Carte topographique (extrait) de la commune de Thierrens, datée du 17 septembre 1875.
(source CH-ACV-RN_Gc 1218-2.pdf)

Analyse rapide des personnes interrogées

J'ai fait une première analyse rapide de chacun des membres de la garde (21 hommes) constituée le 25 janvier 1798, tel que précisé dans le texte de Eug. Mottaz paru dans la Revue Historique Vaudoise N° 8, d'août 1899 et les autres documents mentionnés ci-dessus. La garde a été constituée par les personnes suivantes (en conservant l'orthographe originale des patronymes) :

Le Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weinguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

J'en ai déduit les informations suivantes, en reprenant chaque personne, comme numérotée ci-dessus. A noter quelques particularités orthographiques de l'époque : « Jaques » pour Jacques, « Forêtier » pour Forestier, « Auberçon » pour Auberson, etc.

1. Le Juge Berzin, âgé de 40 ans. Il s'agit de **Jean Philippe Berzin**, baptisé le 5 octobre 1758, à Thierrens, juge, assesseur consistorial, communier et laboureur.
2. Siméon Genier, âgé de 55/56 ans. Il s'agit de **Jean Siméon Genier**, commandant, baptisé le 11 novembre 1742, à Thierrens, communier et commis d'exercice, agriculteur.
3. Joseph-Daniel Forêtier, âgé de 38 ans. Il s'agit, certainement de **Joseph Daniel Forêtier (ou Forestier)**, né le 9 avril 1758 à Thierrens, fils de Joseph Forestier (contrairement à ce qu'il dit lors de son interrogatoire, en janvier 1798 il avait 39 ans et 9 mois et non 38 ans comme indiqué, d'où un doute ?), agriculteur.
4. Christian Weinguer, maréchal, âgé de 40 ans. Il s'agit certainement de **Jean Christian Wenger**, né en octobre 1757 à Gerzensee (canton de Berne), maréchal à Thierrens.
5. Jean-Balthazard Genier, âgé de 30 ans. En fait, il s'agit sûrement de **Balthazard Genier**, né le 1^{er} décembre 1767 à Thierrens, fils de Samuel Genier, laboureur ; en effet, Jean Balthazard, fils de Joseph Philippe Genier est né en 1777 et avait donc 21 ans en janvier 1798 (interrogé en 5^e position). Jean Balthazard Genier correspond à la personne ci-dessous mentionnée sous le N° 20 : « Un fils de Joseph Genier », confirmé par les interrogatoires.

6. Jean-Samuel Genier, âgé de 33 ans. Il s'agit certainement de **Jean Siméon Samuel Genier**, né le 9 avril 1765 à Thierrens, fils de Samuel Genier, agriculteur, communier.
7. **Jean-Pierre Favre**, âgé de 50 ans, communier, agriculteur, caporal, membre de la patrouille. J'ai eu beaucoup de peine à déterminer de quel Jean Pierre Favre il s'agissait, du fait du grand nombre de Jean Pierre Favre trouvés. Selon l'âge mentionné à l'interrogatoire, je n'ai conservé que 2 personnes susceptibles de correspondre, tous deux nés en 1747, et j'ai retenu finalement celui baptisé le 17 février 1747, fils de Jaques Favre et de Susanne Marie Germond. En revanche, je n'ai pas trouvé d'épouse à Jean Pierre, ni d'enfants.
8. Jean Berzin, âgé de 24/25 ans. Il s'agit de **Jean Samuel Berzin**, né le 7 décembre 1773 à Thierrens, fils de Pierre Abram Berzin, agriculteur, membre de la patrouille.
9. Jean-Pierre Brochon, 34 ans. Il s'agit de **Jean Pierre Brochon**, né le 2 juillet 1763 à Naz, fils de Jean Samuel Brochon, laboureur.
10. Samuel Berzin, 23 ans. Il s'agit de **Samuel Berzin**, né le 15 avril 1775 à Thierrens, fils de Pierre Daniel Berzin, laboureur.
11. Philippe Berzin, 50 ans. Il s'agit peut-être de **Anthoine Philippe Berzin**, né le 25 février 1746 à Thierrens, fils de Daniel David Berzin, laboureur. Il y a une différence d'âge par rapport à l'âge déclaré à l'interrogatoire ; d'où un doute ? Je n'ai trouvé aucun lien dans mon arbre généalogique.
12. Jean-Philippe Genier, 25 ans. Il s'agit de **Jean Philippe Genier**, né le 25 janvier 1773 à Thierrens, frère jumeau de Jean Pierre Genier (voir N° 17 ci-dessous), fils de Jean Daniel Genier, laboureur. **C'est mon ascendant direct Sosa N° 32, mon arrière-arrière-arrière-grand-père.**
13. Jaques-Louis Piot, environ 18 ans. Il s'agit peut-être de **Jaques Louis Piot**, né le 11 septembre 1779 à Cronay (Vaud), fils de Jaques Samuel Piot, agriculteur. Il y a une différence d'âge par rapport à l'âge déclaré lors de l'interrogatoire ; d'où un doute ?
14. Jaques Forêtier, 37 ans. **C'est une énigme que je n'ai pas pu résoudre !** J'ai trouvé deux Forestier nés en 1762, fils d'André Samuel Forestier ; l'un des deux Forestier nés tous deux le 1^{er} avril 1762 (ils sont jumeaux) se prénomme Jaques Elie et l'autre Jean Pierre. Le problème est que Jaques Elie est décédé en 1796, donc avant 1798. En revanche j'ai trouvé un Jean Daniel Forestier, fils de Joseph Forestier, né le 13 décembre 1761 qui pourrait correspondre au niveau de l'âge mentionné à l'interrogatoire (37 ans). Est-ce lui ? mais le prénom ne correspond pas ! Par ailleurs j'imagine que Jaques Elie ait pu être confondu avec Jean Pierre lors de cette affaire ; est-ce probable ? **A suivre...**
15. Samuel Genier, 19 ans. Il s'agit de **Georges Samuel Genier**, né le 18 octobre 1778 à Thierrens, fils de Balthazard Genier, laboureur, membre de la patrouille. **C'est lui qui a tué, par légitime défense, un des deux hussards.**
16. François Genier, 27 ans. Il s'agit de **Charles François Genier**, baptisé le 30 septembre 1770 à Thierrens, fils de Jean Pierre Genier, tisserand. C'est le cousin de Jean Pierre (voir N° 17 ci-dessous) et de Jean Philippe Genier (voir N° 12 ci-dessus).
17. Jean-Pierre Genier, 25 ans. Il s'agit de **Jean Pierre Genier**, né le 25 janvier 1773 à Thierrens, frère jumeau de Jean Philippe (voir N° 12 ci-dessus), fils de Jean Daniel Genier, tisserand.

18. François Auberçon, domestique du Métral, 25 ans. Il s'agit peut-être de **François Auberson**, baptisé le 12 juin 1774 à Gressy, domestique chez le Métral François (ou Jean François ?) Favre de Thierrens. Il y a une différence d'âge par rapport à l'âge déclaré lors de l'interrogatoire ; d'où un doute ?
19. Le domestique de Jean Meystre. Il doit s'agir, par déduction de toutes les personnes interrogées, de **David Samuel Genier**, né le 3 septembre 1776 à Thierrens, fils de Jean Daniel Genier, apprenti tonnelier, membre de la patrouille.
20. Un fils de Joseph Genier. Il doit s'agir de **Jean Balthazard Genier**, né le 4 février 1777 à Thierrens, fils de Joseph Philippe Genier, tisserand.
21. Joseph Forêtier. Cette personne n'ayant pas été interrogée (il n'y a eu que 20 interrogatoires), je ne peux pas savoir de qui il s'agit vraiment ! Je suppose qu'il pourrait s'agir de **Joseph Siméon Forestier** ? Il est né le 30 octobre 1761 à Thierrens (donc il avait 37 ans en 1798), fils de Jean Daniel Forestier.

Le soir du 25 janvier, une patrouille de 4 hommes issus de la garde, a été constituée afin de surveiller la contrée ; elle était composée de : Jean-Pierre Favre (N° 7 ci-dessus), caporal, chef de la patrouille, Jean Berzin (N° 8 ci-dessus), Samuel, fils de Jean-Daniel Genier (N° 19, ci-dessus), et de Samuel, fils de Balthazar Genier (N° 15, ci-dessus) ; ce dernier n'avait que 19 ans.

Le tableau ci-dessous récapitule les 21 hommes de la garde de Thierrens constituée le 25 janvier 1798 ; ce tableau indique pour chacun d'eux son identité selon le récit d'Eugène Mottaz, l'identité et âge déclinés lors des interrogatoires, les déductions que j'en ai faites avec l'indication précise des nom, prénom, date de naissance et filiation, la référence à la fiche généalogique établie pour chacun d'eux (sauf, pour l'instant, celle de Jaques Forêtier) et leur âge calculé à la date du 25 janvier 1798. J'ai également indiqué dans ce tableau les quelques problèmes subsistant après mon analyse.

Affaire de Thierrens - Correspondance liste Eug. Mottaz / Interrogatoires et déductions généalogiques de C. Genier									
N°	Noms liste Eug. Mottaz	N° Interr.	Noms Interrogatoire	Âge, profession et autres donnés à l'interrogatoire	Déduction C. Genier	Né le, fils de	N° Fiche géné	Âge calculé / 25/01/1798	Problèmes
1	Juge Berzin	16	Jean Philippe Berzin	40 ans, laboureur, juge consistorial, communier, chef de la garde le 25/01/1798	Jean Philippe Berzin	Baptisé le 5 octobre 1758, fils de Joseph Berzin et Susanne Esther Meystre	3	39 ans 3 mois 20 jours	
2	Siméon Genier	1	Jean Siméon Genier	Commandant, 55/56 ans, agriculteur, communier	Jean Siméon Genier	Baptisé le 11 novembre 1742, fils de Jean Jacob Genier et Sara Elisabeth Chevalley	18	55 ans 2 mois 14 jours	
3	Joseph-Daniel Forêtier	2	Joseph Daniel Forêtier	38 ans, agriculteur	Joseph Daniel Forestier	Né le 9 avril 1758, fils de Joseph Forestier et Marie Anne Marthe	9	39 ans 9 mois 16 jours	Différence d'âge avec l'interrogatoire
4	Christian Weniguer, maréchal	3	Jean Christian Weinguer	40 ans, de Guersensee, maréchal	Jean Christian Wenger	Né en octobre 1757 à Gerzensee (Berne), fils de Christian Wenger du Liechtenstein et Appolonia Weber	21	40 ans env. 4 mois	
5	Jean-Balthazard Genier	11	Balthazard, fils de Samuel Genier	30 ans, laboureur	Balthazard Genier	Né le 1er décembre 1767, fils de Samuel Genier et Louise Esther Genier	12	30 ans 1 mois 24 jours	
6	Jean-Samuel Genier	4	Siméon Genier	33 ans, agriculteur, communier	Jean Siméon Samuel Genier	Né le 9 avril 1765, fils de Samuel Genier et Louise Esther Genier	19	32 ans 9 mois 16 jours	
7	Jean-Pierre Favre	7	Jean Pierre Favre	50 ans, agriculteur communier, membre de la patrouille, caporal	Jean Pierre Favre	Baptisé le 17 février 1747, fils de Jaques Favre et Susanne Marie Germond	7	50 ans 11 mois 8 jours	
8	Jean Berzin	8	Jean Berzin	24/25 ans, agriculteur, membre de la patrouille	Jean Samuel Berzin	Né le 7 décembre 1773, fils de Pierre Abram Berzin et Susanne Marie Freymond	4	24 ans 1 mois 18 jours	
9	Jean-Pierre Brochon	9	Jean Pierre Brochon	34 ans, de Naz, laboureur	Jean Pierre Brochon	Né le 2 juillet 1763 à Naz, fils de Jean Samuel Brochon et Marie Favre	6	34 ans 6 mois 23 jours	
10	Samuel Berzin	10	Samuel, fils de Daniel Berzin	23 ans, laboureur	Samuel Berzin	Né le 15 avril 1775, fils de Pierre Daniel Berzin et Judith Chevalley	5	22 ans 9 mois 10 jours	
11	Philippe Berzin	12	Philippe Berzin	50 ans, laboureur, d'entendement difficile	Anthoine Philippe Berzin	Baptisé le 25 février 1746, fils de Daniel David Berzin et Jeanne Meystre	2	51 ans 11 mois	Différence d'âge avec l'interrogatoire
12	Jean-Philippe Genier	13	Jean Philippe Genier	25 ans, laboureur,	Jean Philippe Genier	Né le 25 janvier 1773, mon Sosa N° 32, fils de Jean Daniel Genier et Susanne Chavalley, frère jumeau de Jean Pierre Genier	17	25 ans	
13	Jaques-Louis Piot	14	Jaques Louis, fils de Jaques Samuel Piot	env. 18 ans, agriculteur	Jaques Louis Piot	Né le 11 septembre 1779 à Cronay, fils de Jaques Samuel Piot et Jeanne Susanne Besençon de Donnemoye	20	19 ans 4 mois 14 jours	Différence d'âge avec l'interrogatoire
14	Jaques Forêtier	15	Jaques Forêtier	37 ans, manoeuvre, atteint de surdité	???				énigme non résolue
15	Samuel Genier	17	Samuel, fils de Balthazard Genier	19 ans, laboureur, membre de la patrouille	Georges Samuel Genier	Né le 18 octobre 1778, fils de Balthazard Genier et Marie Sara Favre	15	19 ans 3 mois 7 jours	
16	François Genier	18	François, fils de Jean Pierre Genier, cousin de Jean Pierre	env. 27 ans, tisserand	Charles François Genier	Baptisé le 30 septembre 1770, fils de Jean Pierre Genier et Jeanne Marguerite Correvon.	13	27 ans 3 mois 27 jours	
17	Jean-Pierre Genier	19	Jean Pierre, fils de Jean Daniel Genier, cousin de François	25 ans, tisserand	Jean Pierre Genier	Né le 25 janvier 1773, fils de Jean Daniel Genier et Susanne Chavalley, frère jumeau de Jean Philippe Genier	16	25 ans	
18	François Auberson, domestique du Métal	20	François Auberson de Gressi	25 ans, domestique chez le Métal Favre	Jean François Auberson	Baptisé le 12 juin 1774 à Gressy, fils de Jean Anthoine Auberson et Judith Perret	1	23 ans 3 mois 13 jours	Différence d'âge avec l'interrogatoire
19	Le domestique de Jean Meystre	6	David Samuel, fils de Jean Daniel Genier	22 ans, apprenti tonnelier, membre de la patrouille	David Samuel Genier	Né le 3 septembre 1776, fils de Jean Daniel Genier et Jeanne Susanne Vuilletty	14	21 ans 4 mois 22 jours	
20	un fils de Joseph Genier	5	Jean Balthazard, fils de Joseph Philippe Genier	21 ans, tisserand	Jean Balthazard Genier	Né le 4 février 1777, fils de Joseph Philippe Genier et Ursule Judith Gilliland	11	20 ans 11 mois 21 jours	
21	Joseph Forêtier	Pas interrogé !			Joseph Siméon Forestier (supposé)	Né le 30 octobre 1761, fils de Jean Daniel Forestier et Marie Esther Meystre	10	36 ans 2 mois 26 jours	

Établissement des fiches généalogiques des personnes impliquées

Après les événements de la nuit du 25 janvier, le lendemain, quinze hommes furent arrêtés à Thierrens et emprisonnés à Moudon pour y être interrogés dès le 27 janvier 1798. Des interrogatoires, dont la transcription se trouve ci-dessus, il ressort qu'il s'agissait de : 1. Jean-Siméon Genier, commandant 55/56 ans, agriculteur, membre de la Commune ; 2. Joseph-Daniel Forêtier, 38 ans, agriculteur ; 3. Jean-Christian Weinguer (Wenger, plus exactement), maréchal, 40 ans ; 4. Siméon Genier, 33 ans, agriculteur, membre de la Commune ; 5. Jean-Balthazard, fils de Joseph-Philippe Genier, 21 ans, tisserand ; 6. David-Samuel, fils de Jean-Daniel Genier, 22 ans, apprenti tonnelier ; 7. Jean-Pierre Favre, 50 ans, agriculteur, membre de la Commune ; 8. Jean Berzin, 24/25 ans, agriculteur ; 9. Jean-Pierre Brochon, 34 ans, de Naz, laboureur à Thierrens ; 10. Samuel, fils de Daniel Berzin, 23 ans, laboureur ; 11. Balthazard, fils de Samuel Genier, 30 ans, laboureur ; 12. Philippe Berzin, 50 ans, laboureur ; 13. Jean-Philippe Genier, 25 ans, laboureur ; 14. Jaques-Louis, fils de Jaques-Samuel Piot, environ 18 ans, agriculteur ; 15. Jaques Forêtier, 37 ans, manœuvre, incommodé d'une surdité accidentelle.

Cinq autres personnes impliquées, mais non présentes le jour de l'arrestation des 15 premiers, ont été interrogées ultérieurement en avril 1798 ; il s'agit de : 16. Jean-Philippe Berzin, juge consistorial, 40 ans, laboureur ; 17. Samuel, fils de Balthazard Genier, 19 ans, laboureur ; 18. François, fils de Jean-Pierre Genier, environ 27 ans, tisserand ; 19. Jean-Pierre, fils de Jean-Daniel Genier, 25 ans, tisserand ; 20. François Auberçon (Auberson, plus exactement) de Gressy (Gressy, plus exactement), 25 ans, domestique chez le Métral Favre.

Il manque une personne des 21 hommes de la garde qui n'a pas été interrogée : il s'agit, je suppose, de : Joseph Forêtier (Forestier).

Voici, par ordre alphabétique, les 21 hommes qui ont fait partie de la garde installée pour protéger le village de Thierrens. Par rapport à la liste établie par Eug. Mottaz dans son article paru dans la Revue Historique Vaudoise N° 8 d'août 1899 et mentionnée ci-dessus, en prenant en compte tous les renseignements qui se dégagent des interrogatoires menés par le Tribunal de Moudon à la suite de l'échauffourée de la nuit du 25 au 26 janvier 1798, j'ai essayé d'établir précisément les données généalogiques de chacun et les éventuels liens de parentés entre eux et avec moi-même.

- François Auberçon, âgé de 25 ans, domestique du Métral – *Interrogatoire N° 20 ; interrogé en avril 1798*. En fait, il pourrait s'agir de **Jean François Auberson**, baptisé le 12 juin 1774, à Gressy (Vaud), fils de Jean Anthoine Auberson et de Judith Perret. Décédé le 3 décembre 1822 à St-Cierges. Marié le 29 septembre 1797 à St-Cierges avec Jeanne Esther Freymond. Le couple a eu 6 enfants. Il y a une petite différence entre l'âge déclaré à l'interrogatoire (25 ans) et son âge en avril 1798 (23 ans et demi). Pas de lien de parenté direct ou indirecte – **Fiche généalogique N° 1** ci-jointe.

- Philippe Berzin, âgé de 50 ans, laboureur – *Interrogatoire N° 12*. En fait, il s'agit peut-être de **Anthoine Philippe Berzin**, baptisé le 25 février 1746 à Thierrens, fils de Daniel David Berzin et de Jeanne Meystre. Décédé le 1^{er} décembre 1825 à Thierrens. Marié le 17 décembre 1782 à Chêne-Pâquier (Vaud) avec Susanne Héritier. Le couple a eu 4 enfants. Il faisait partie des 15 prisonniers arrêtés le 26 janvier 1798. A l'interrogatoire, il est mentionné : « *Incommodé par un accident qui l'a rendu, depuis huit ans (en 1790), incapable de manier les armes* ». Il y a une petite différence entre l'âge déclaré à l'interrogatoire (50 ans) et son âge en janvier 1798 (51 ans). Pas de lien de parenté directe ou indirecte – **Fiche généalogique N° 2** ci-jointe.
- Le Juge Berzin, âgé de 40 ans, juge assesseur consistorial, laboureur, membre de la Commune, chef de la garde le soir du 25 janvier 1798 – *Interrogatoire N° 16*. Il s'agit de **Jean Philippe Berzin**, baptisé le 5 octobre 1758 à Thierrens, fils de Joseph Berzin et de Susanne Jeanne Esther Meystre. Décédé le 19 janvier 1831 à Thierrens. Marié le 17 mars 1782 à Thierrens avec Julie Sophie Fornallaz. Le couple a eu 10 enfants, nés entre 1782 et 1798, dont 3 sont morts jeunes ; le dernier né, une fille, Françoise Charlotte Isabelle, est d'ailleurs mentionnée dans la demande de libération de Jean Philippe Berzin auprès du Tribunal de Moudon. Après les échauffourées du 25-26 janvier 1798, il s'est réfugié chez sa belle-mère, Jeanne Susanne Badoux à Combremont-le-Petit. Plus tard, il a été arrêté et interrogé en avril 1798. ***Je suis un descendant à la 6e génération d'une cousine de Jean Philippe Berzin*** – **Fiche généalogique N° 3** ci-jointe.
- Jean Berzin, âgé de 24/25 ans, agriculteur, membre de la patrouille détachée de la garde – *Interrogatoire N° 8*. En fait, il s'agit de **Jean Samuel Berzin**, né le 7 décembre 1773 à Thierrens, fils de Pierre Abram Berzin et de Susanne Marie Freymond. Décédé le 13 juillet 1840 à Thierrens. Pas marié. ***Je suis un descendant à la 5e génération d'une cousine de Jean Samuel Berzin. Il est un petit-fils de Daniel Berzin, né en 1714, mon SOSA N° 134*** – **Fiche généalogique N° 4** ci-jointe.
- Samuel Berzin, âgé de 23 ans, laboureur – *Interrogatoire N° 10*. Il s'agit effectivement de **Samuel Berzin**, né le 15 avril 1775 à Thierrens, fils de Pierre Daniel Berzin et de Judith Chevalley. Décédé le 1^{er} janvier 1857 à Thierrens. Marié le 8 décembre 1801 à Bercher avec Marie Esther Prahin. Le couple a eu 2 enfants. ***Je suis un descendant à la 5e génération d'une cousine de Samuel Berzin. Je suis aussi un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Samuel Berzin*** – **Fiche généalogique N° 5** ci-jointe.
- Jean Pierre Brochon, âgé de 34 ans, laboureur, sentinelle de la garde le soir du 25 janvier 1798 – *Interrogatoire N° 9*. Il s'agit effectivement de **Jean Pierre Brochon**, né le 2 juillet 1763 à Naz et habitant Thierrens, fils de Jean Samuel Brochon et de Marie Favre. Décédé le 2 mars 1845 à Thierrens. Marié le 25

avril 1788 à Thierrens avec Jeanne Marie Lagniaz. Le couple a eu 4 enfants.
Je suis un neveu à la 5e génération de l'épouse de Jean Pierre Brochon – Fiche généalogique N° 6 ci-jointe.

- Jean Pierre Favre, âgé de 50 ans, agriculteur, membre de la Commune, chef de la patrouille le soir du 25 janvier 1798, caporal – *Interrogatoire N° 7*.
Il pourrait s'agir de **Jean Pierre Favre**, baptisé le 17 février 1747 (il avait 50 ans 11 mois et 6 jours le 25 janvier 1798, ce qui correspond avec l'interrogatoire). C'est le fils de Jaques Favre et de Susanne Marie, née Germond. En revanche je n'ai pas trouvé avec certitude la date de son décès. Je n'ai pas trouvé non plus s'il s'est marié et s'il a eu des enfants. Pas de lien de parenté directe, mais un lien de parenté indirecte – **Fiche généalogique N° 7** ci-jointe.
- Jaques Forêtier, âgé de 37 ans, manœuvre. **C'est une énigme que je n'ai pas encore pu résoudre !** J'ai trouvé deux Forestier nés en 1762 (ils avaient 35-36 ans en 1798), fils d'André Samuel Forestier ; l'un des deux Forestier nés tous deux le 1^{er} avril 1762 (ils sont jumeaux) se prénomme Jaques Elie et l'autre Jean Pierre. Le problème est que Jaques Elie est décédé en 1796, donc avant 1798. Par ailleurs, j'imagine que Jaques Elie ait pu être confondu avec Jean Pierre lors de cette affaire ; est-ce probable ? En revanche j'ai trouvé un Jean Daniel Forestier, fils de Joseph Forestier, né le 13 décembre 1761 qui pourrait correspondre au niveau de l'âge mentionné à l'interrogatoire (37 ans) et qui pourrait correspondre à certains écrits que j'ai trouvés et qui mentionnent un certain Jean Forestier, homme de la garde. Est-ce lui ? mais le prénom ne correspond pas avec d'autres écrits ! J'ai encore trouvé un Jaques Samuel Joseph Forestier, né en 1754, mais cela ne correspond pas avec l'âge mentionné à l'interrogatoire. J'ai réservé le **N° 8 à la fiche généalogique** de cette personne, si je trouve précisément qui c'est. **Donc affaire à suivre...**
- Joseph Daniel Forêtier, âgé de 38 ans, agriculteur – *Interrogatoire N° 2*. Il s'agit peut-être de **Joseph Daniel Forestier**, né le 9 avril 1758 à Thierrens, fils de Joseph Forestier de Thierrens et de Marie Anne Marthe. Décédé le 16 novembre 1815 à Thierrens. Contrairement à ce qui est mentionné dans son interrogatoire, en 1798 il avait environ 40 ans et non 38 comme indiqué ? Marié 3 fois : en 1^{ères} noces, le 18 mars 1787 à Moudon avec Louise Esther Favre, baptisée le 26 février 1758 à Thierrens et décédée le 1^{er} mars 1794 à Thierrens, dont 1 enfant. En 2^{èmes} noces, le 6 novembre 1795 à Thierrens avec Jeanne Marguerite Forestier, née le 16 janvier 1765 à Thierrens et décédée le 18 octobre 1796 à Thierrens, aucun enfant. Finalement, en 3^{èmes} noces, le 18 décembre 1797 à Moudon avec Jeanne Marie Vuagniaux, née en 1770 à Vucherens, dont 2 enfants. Pas de lien de parenté directe – **Fiche généalogique N° 9** ci-jointe.
- Joseph Siméon Forestier. **C'est la seule personne de la garde de 21 hommes qui n'ait pas été interrogée.** Il m'est donc difficile de savoir de qui il s'agit réellement, car je ne connais pas son âge en janvier 1798. Après des recherches, j'en ai déduit qu'il pourrait s'agir de **Joseph Siméon Forestier** (les prénoms concordent), né le 30 octobre 1761 à Thierrens, fils de Jean Daniel

Forestier et de Marie Esther Meystre. Décédé le 22 mai 1820 à Thierrens. Marié le 27 mars 1786 à Moudon avec Christine Tapis. Le couple a eu 7 enfants. Pas de lien de parenté directe – **Fiche généalogique N° 10** ci-jointe.

J'ai eu de grandes difficultés à résoudre l'énigme des Balthazard ou Jean Balthazard Genier. Dans le compte rendu de la Commune de Thierrens (corroboré par l'article de Eug. Mottaz), il est mentionné un « Jean Balthazard Genier » et « Un fils de Joseph Genier ». Par ailleurs les interrogatoires mentionnent, en N° 5, Jean Balthazard Genier, âgé de 21 ans, tisserand, fils de Joseph Philippe Genier et, en N° 11, Balthazard Genier, âgé de 30 ans, laboureur. J'en ai donc déduit les deux personnes suivantes qui me semblent être correctes :

- **Jean Balthazard Genier.** C'est lui le fils de Joseph Genier (mentionné dans le compte rendu des faits rédigés par la Commune de Thierrens), âgé de 21 ans, tisserand – *Interrogatoire N° 5*. Jean Balthazard est né le 4 février 1777 à Thierrens (il a donc bien 21 ans le 25 janvier 1798), fils de Joseph Philippe Genier de Thierrens et d'Ursule Judith Gilliand. Décédé le 13 novembre 1808 à Thierrens. Marié le 22 juillet 1796 (à 19 ans !) à Thierrens avec Lucrèce Françoise Bettex (de 9 ans son aînée !). Le couple a eu 4 enfants nés entre 1797 et 1801, tous décédés très jeunes. Jean Balthazard s'est remarié le 7 décembre 1802 (après le décès de sa première épouse) à Moudon avec Jeanne Meystre. Ce second couple n'a eu qu'un seul enfant né en 1803. *Je suis un descendant à la 4^e génération d'un cousin issu de germains de Jean Balthazard Genier* – **Fiche généalogique N° 11** ci-jointe.
- Et **Balthazard Genier**, âgé de 30 ans, fils de Samuel Genier, laboureur – *Interrogatoire N° 11*. Balthazard Genier est né le 1^{er} décembre 1767 à Thierrens, fils de Samuel Genier et de Louise Esther Genier, tous deux de Thierrens. Décédé le 31 janvier 1825 à Thierrens. Marié le 31 décembre 1792 à Thierrens avec Jeanne Susanne Chevalley. Le couple a eu 8 enfants, nés entre 1793 et 1811. *Je suis un descendant à la 4^e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Balthazard Genier* – **Fiche généalogique N° 12** ci-jointe.
- François Genier, environ 27 ans, tisserand – *Interrogatoire N° 18*. Il s'agit en fait de **Charles François Genier**, baptisé le 30 septembre 1770 à Thierrens, fils de Jean Pierre Genier et Jeanne Marguerite, née Correvon. Décédé le 30 mars 1840 à Thierrens. Marié à Thierrens le 12 avril 1806 avec Jeanne Françoise Meystre. Le couple a eu 3 enfants. *Je suis un descendant à la 5^e génération d'un cousin de Charles François Genier. Un arrière-petit fils de Charles François, Aloïs Genier (1877-1962) est un arrière-grand-père d'Etienne Perrin, un correspondant Geneanet, dont je suis un cousin au 6^e degré* – **Fiche généalogique N° 13** ci-jointe.
- Le domestique de Jean Berzin, 22 ans, apprenti tonnelier – *Interrogatoire N° 6*. Par déduction, il s'agit certainement de **David Samuel Genier**, né le 3 septembre 1776 à Thierrens, fils de Jean Daniel Genier et de Jeanne Susanne Vuilletty de Granges-près-Marnand. Décédé le 24 novembre 1834 à Thierrens.

Marié le 28 avril 1806 à Moudon avec Susanne Marguerite Pidoux. Le couple e eu 9 enfants. *Je suis **un descendant à la 4^e génération d'un cousin issu de germains** de David Samuel Genier – Fiche généalogique N° 14* ci-jointe.

- Samuel Genier, 19 ans, laboureur – *Interrogatoire N° 17*. En fait, il s'agit de **George Samuel Genier**, né le 18 octobre 1778 à Thierrens, fils de Balthazard Genier et de Marie Sara, née Favre. Décédé le 18 décembre 1853 à Thierrens. Marié le 14 juin 1805 à Bercher avec Marie Françoise David. Le couple a eu 5 filles (!), nées entre 1805 et 1816. Georges Samuel était membre de la garde dans l'affaire de Thierrens, membre de la patrouille de 4 hommes qui étaient aux avant-gardes. **C'est lui qui a tué un hussard, par légitime défense, lors de l'échauffourée qui s'est passée le soir du 25 au 26 janvier 1798**. Il a construit sa maison, sur le lieu même des événements, au lieu-dit « La Croix ». *Je suis **un descendant à la 4^e génération d'un cousin issu d'issus de germains** de Georges Samuel Genier. Il se trouve **qu'Etienne Perrin (mon correspondant à Thierrens)** est un descendant à la 6^e génération de Georges Samuel Genier – Fiche généalogique N° 15* ci-jointe.
- Jean Pierre Genier, 25 ans, tisserand – *Interrogatoire N° 19*. Il s'agit effectivement **Jean Pierre Genier**, né le 25 janvier 1773 à Thierrens, fils de Jean Daniel Genier et de Susanne, née Chevalley, de Thierrens. Décédé le 22 mars 1851 à Thierrens. Marié le 28 avril 1797 à Thierrens avec Jeanne Rose Desarzens. Le couple a eu 10 enfants, nés entre 1798 et 1823. *Je suis **un neveu à la 5^e génération** de Jean Pierre Genier – Fiche généalogique N° 16* ci-jointe.
- Jean Philippe Genier, 25 ans, laboureur – *Interrogatoire N° 12*. Il s'agit effectivement de **Jean Philippe Genier**, né le 25 janvier 1773 à Thierrens, fils de Jean Daniel Genier et de Susanne, née Chevalley de Thierrens, frère jumeau de Jean Pierre Genier. Décédé le 14 août 1822 à Thierrens. Marié le 16 décembre 1793 à Thierrens avec Jeanne Françoise Lagnaz. Le couple a eu 9 enfants. *C'est mon **ascendant direct, 5^e génération, Sosa N° 32** – Fiche généalogique N° 17* ci-jointe.
- Siméon Genier, commandant, 55/56 ans, agriculteur – *Interrogatoire N° 1*. C'est en fait **Jean Siméon Genier**, baptisé le 11 novembre 1742 à Thierrens, fils de Jean Jacob Genier de Thierrens et de Sara Elisabeth, née Chevalley. Décédé le 16 janvier 1812 à Thierrens. Marié le 15 juin 1770 à Thierrens, avec Marie Genier de Thierrens (1749-1819). Le couple n'a eu qu'un seul enfant, malheureusement mort jeune. Jean Siméon Genier est **un cousin issu d'issus de germains** de Marie Genier (ils sont tous eux descendants à la 4^e génération d'ancêtres communs). Jean Siméon est membre d'une fratrie de 6 enfants (parents : Jean Jacob Genier (1710-1783) & Sara Elisabeth Chevalley (1720-1798)), dont 2 sont morts jeunes. L'épouse de Jean Siméon Genier, Marie Genier, est membre d'une fratrie de 5 enfants (parents : Pierre Daniel Genier (1713-1784) & Eve Pache (1712-1788)), dont 2 sont morts jeunes. *Je suis **un descendant d'un cousin issu de germains de l'épouse** de Jean Siméon Genier – Fiche généalogique N° 18* ci-jointe.

- Jean Samuel Genier, 33 ans, agriculteur – *Interrogatoire N° 4*. En fait, il s'agit certainement de **Jean Siméon Samuel Genier**, né le 9 avril 1763 à Thierrens, fils de Samuel Genier et de Louise Esther, née Genier. Décédé le 9 juin 1914 à Thierrens. Marié en octobre 1793 (le jour de mariage n'est pas indiqué sur l'acte de mariage !) à Thierrens avec Georgette Louise Rappaz. Le couple a eu 8 enfants, nés entre 1794 et 1802. Jean Siméon Samuel Genier est un **neveu** de Jean Siméon Genier. *Je suis **un descendant à la 4^e génération d'un cousin issu d'issus de germains** de Jean Siméon Samuel Genier* – **Fiche généalogique N° 19** ci-jointe.
- Jaques Louis Piot, 18 ans, agriculteur – *Interrogatoire N° 14*. Il s'agit effectivement de **Jaques Louis Piot**, né le 11 septembre 1779 à Cronay, fils de Jaques Samuel Piot de Thierrens et de Jeanne Susanne Besençon de Donneloye. Décédé le 19 mars 1825 à Thierrens. Marié le 26 octobre 1809 à Thierrens avec Jeanne Marie, née Meystre. Le couple a eu 3 enfants. Pas de lien de parenté directe – **Fiche généalogique N° 20** ci-jointe.
- Christian Weinguer, maréchal, 40 ans – *Interrogatoire N° 3*. Je pense qu'il s'agit de **Jean Christian Wenger** (parfois orthographié Wingert), né en octobre 1757 à Gerzensee (Canton de Berne), fils de Christian Wenger de Gerspach (Liechtenstein) et de Appolonia Weber (orthographié Weuering dans certains documents). Décédé le 20 janvier 1833 à Thierrens. Marié le 13 avril 1788 à Thierrens avec Jeanne Judith Durussel. Le couple a eu 3 enfants, dont le dernier mort à l'âge de 5 mois. Il semble que Jean Christian Wenger s'est remarié le 21 janvier 1827 (après la mort de sa première épouse le 8 juillet 1822) à Thierrens avec Susanne Madelaine Durussel. Ils n'ont pas eu d'enfant. Pas de lien de parenté directe – **Fiche généalogique N° 21** ci-jointe.

Analyse détaillée des 21 hommes de la garde et liens de parenté

De l'analyse faite ci-dessus, on peut dégager les remarques suivantes. Il est clair que tout n'est pas parfait dans les résultats que j'ai obtenus, entre autres, il y a plusieurs petites divergences dans les âges calculés au 25 janvier 1798 par rapport aux dates de naissance (ou de baptême selon les cas). Évidemment, je continue mes recherches et si je devais trouver des résultats plus probants je ne manquerai pas d'amender mon texte. Voir le tableau récapitulatif intégré au chapitre précédent, ci-dessus.

En ayant beaucoup consulté les registres de baptêmes, de mariages et de décès de la Commune de Thierrens, je me suis rendu compte qu'à l'époque de cette affaire de Thierrens, soit entre environ 1750 et 1850, les familles qui étaient le plus fréquemment citées sont les Favre, Forestier, Berzin, Meystre et Genier (entre autres). Il paraît donc normal que toutes ces familles aient des liens de parenté plus ou moins proches. Avec l'aide de Geneanet, j'ai reconstitué les liens de parenté directe ou indirecte entre les différents protagonistes de l'Affaire de Thierrens, ainsi que mes liens de parenté avec ces personnes.

Le tableau de la page suivante récapitule les différents liens que j'ai pu reconstituer.

A l'exception de Jean François Auberson (de Gressy) et Anthoine Philippe Berzin, on constate que tous les protagonistes impliqués dans l'Affaire de Thierrens ont des liens de parenté directe ou indirecte. Cependant, il existe des liens de parenté, pour la plupart directe, entre les Genier, les Berzin et les seuls Favre, Brochon et Piot : Jean Pierre Brochon (de Naz) est un beau-frère de Jean Philippe Genier et Jacques Louis Piot (de Cronay) est un beau-frère de Charles François Genier. Par ailleurs, Jean Samuel Berzin est un cousin de Samuel Berzin.

	Auberson Jean François	Berzin Anthoine Philippe	Berzin Jean Philippe	Berzin Jean Samuel	Berzin Samuel	Brochon Jean Pierre	Favre Jean Pierre	Forestier Joseph Daniel	Forestier Joseph Siméon	Genier Jean Bathazard	Genier Bathazard	Genier Charles François	Genier David Samuel	Genier Georges Samuel	Genier Jean Pierre	Genier Jean Philippe	Genier Jean Siméon	Genier Jean Siméon Samuel	Piot Jacques Louis	Wenger Jean Christian	Genier Claude Alfred
Auberson Jean François		aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
Berzin Anthoine Philippe	aucun		aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
Berzin Jean Philippe	aucun	aucun		un cousin d'un parent de	un cousin d'un parent de	un cousin d'un parent de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin d'un parent de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin d'un ancêtre à la 6e génération de
Berzin Jean Samuel	aucun	aucun	un fils d'un cousin de		un cousin de	un cousin de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin d'un ancêtre à 5e génération de
Berzin Samuel	aucun	aucun	un fils d'un cousin de	un cousin de		un cousin de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin issu de germains de	un fils d'une cousine issue de germains de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin issu de germains de	un fils d'une cousine issue de germains de	un fils d'une cousine issue de germains de	un fils d'une cousine issue d'un cousin issu de germains de	un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	un cousin d'un ancêtre à la 5e génération de
Brochon Jean Pierre	aucun	aucun	l'époux d'une fille d'une cousine de	l'époux d'une cousine de	l'époux d'une cousine de		indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un beau-frère de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	l'époux d'une tante à la 5e génération de
Favre Jean Pierre	aucun	aucun	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte		indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte
Forestier Joseph Daniel	aucun	aucun	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte
Forestier Joseph Siméon	aucun	aucun	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte		indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte
Genier Jean Bathazard	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte		un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin de	un cousin de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu d'un ancêtre à la 4e génération de	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Bathazard	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de		un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un neveu de	un frère de	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Charles François	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains d'un parent de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin de	un cousin de	un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu de germains d'un parent de	un beau-frère de	indirecte	un cousin d'un ancêtre à la 5e génération de
Genier David Samuel	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin de		un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Georges Samuel	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de		un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin de	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Jean Pierre	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu de germains d'un parent de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un fils (jumeau) de	un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	indirecte	indirecte	un oncle à la 5e génération de
Genier Jean Philippe	aucun	aucun	l'époux d'une fille d'une cousine de	l'époux d'une cousine de	un cousin issu de germains d'un parent de	un beau-frère de	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un frère (jumeau) de		un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu de germains d'un parent de	indirecte	indirecte	un oncle à la 5e génération de
Genier Jean Siméon	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains d'un parent de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	l'époux d'une cousine issue de germains d'un parent de	un oncle de	l'époux d'une cousine issue de germains de	l'époux d'une cousine issue de germains d'un parent de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	l'époux d'une cousine issue de germains de	l'époux d'une cousine issue de germains de		un oncle de	indirecte	indirecte	l'époux d'une cousine issue de germains d'un ancêtre à la 5e génération de
Genier Jean Siméon Samuel	aucun	aucun	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un frère de	un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un neveu de		indirecte	indirecte	un cousin issu d'un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Piot Jacques Louis	aucun	aucun	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	un beau-frère de	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte		indirecte	indirecte
Wenger Jean Christian	aucun	aucun	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte	indirecte
Genier Claude Alfred	aucun	aucun	un descendant à la 6e génération d'une cousine de	un descendant à la 5e génération d'une cousine de	un descendant à la 5e génération d'une cousine de	un neveu à la 5e génération de l'épouse de	indirecte	indirecte	indirecte	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un descendant à la 5e génération d'un cousin de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'un cousin issu de germains de	un neveu à la 5e génération de	un descendant à la 5e génération de	un descendant à la 5e génération d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de	indirecte	indirecte	

Revenons sur les personnages impliqués dans ces évènements du 25 janvier 1798 à Thierrens. Je commencerai, naturellement, par tous les Genier impliqués ; ils sont au nombre de 9, la seule incertitude étant le domestique de Jean Meystre que j'attribue à David Samuel, fils de Jean Daniel Genier. David Samuel a été interrogé par le Tribunal de Moudon (interrogatoire N° 6 ci-dessus) alors qu'il n'est pas fait mention d'un David Samuel Genier dans la liste établie par le récit de la Commune de Thierrens, ni par Eugène Mottaz, ni lors de l'interrogatoire du Commandant Genier. De plus il est mentionné qu'il exerce la profession d'apprenti tonnelier, ce qui correspond bien au fait qu'il soit désigné « *domestique de Jean Meystre* ». De plus son âge, 22 ans, correspond bien à sa date de naissance (3 septembre 1776).

J'ai recréé les ascendance et descendance de ces Genier et vérifié leurs liens de parenté entre eux et avec moi-même, en partant des plus âgés, à savoir : le Commandant Jean Siméon (55 ans), Jean Siméon Samuel (34 ans) et Balthazard (30 ans) ; et en allant jusqu'aux plus jeunes, à savoir : Charles François (27 ans), les jumeaux Jean Pierre et Jean Philippe (25 ans exactement), David Samuel (21 ans), Jean Balthazard (20 ans) et Georges Samuel (19 ans). Le résultat de cette étude est récapitulé dans le tableau de la page suivante :

	Genier Jean Balthazard	Genier Balthazard	Genier Charles François	Genier David Samuel	Genier Georges Samuel	Genier Jean Pierre	Genier Jean Philippe	Genier Jean Siméon	Genier Jean Siméon Samuel	Genier Claude Alfred
Genier Jean Balthazard		un cousin issu d'issus de germains de	un fils d'un cousin de	un cousin de	un cousin issu d'issus de germains de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu d'issus de germains de	un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Balthazard	un cousin issu d'issus de germains de		un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'issus de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un neveu de	un frère de	un cousin issu d'issus de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Charles François	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de		un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin de	un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin d'un ancêtre à la 5e génération de
Genier David Samuel	un cousin de	un cousin issu d'issus de germains de	un fils d'un cousin de		un cousin issu d'issus de germains de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu d'issus de germains de	un cousin issu de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Georges Samuel	un cousin issu d'issus de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'issus de germains de		un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu d'issus de germains de	un cousin de	un cousin issu d'issus de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Jean Pierre	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de		un frère (jumeau) de	un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu de germains d'un parent de	un oncle à la 5e génération de
Genier Jean Philippe	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un cousin de	un cousin d'un parent de	un cousin issu de germains d'un parent de	un frère (jumeau) de		un cousin issu de germains de l'épouse de	un cousin issu de germains d'un parent de	un ancêtre à la 5e génération de
Genier Jean Siméon	l'époux d'une cousine issue de germains d'un parent de	un oncle de	l'époux d'une cousine issue de germains de	l'époux d'une cousine issue de germains d'un parent de	un cousin issu d'issus de germains d'un parent de	l'époux d'une cousine issue de germains de	l'époux d'une cousine issue de germains de		un oncle de	l'époux d'une cousine issue de germains d'un ancêtre à la 5e génération de
Genier Jean Siméon Samuel	un cousin issu d'issus de germains de	un frère de	un fils d'un cousin issu de germains de	un cousin issu d'issus de germains de	un cousin de	un fils d'un cousin issu de germains de	un fils d'un cousin issu de germains de	un neveu de		un cousin issu d'issus de germains d'un ancêtre à la 4e génération de
Genier Claude Alfred	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de	un descendant à la 5e génération d'un cousin de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de	un neveu à la 5e génération de	un descendant à la 5e génération de	un descendant à la 5e génération d'un cousin issu de germains de l'épouse de	un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de	

Jean Pierre et Jean Philippe Genier, fils de Jean Daniel Genier et de Susanne Chevalley, sont frères jumeaux, nés le 25 janvier 1773 ; Jean Phillipe (mon SOSA N° 32) est mon **arrière-arrière-arrière-grand-père**, c'est-à-dire que je suis un descendant à la 5^e génération de Jean Philippe et donc un neveu à la 5^e génération de Jean Pierre. Par ailleurs, Charles François Genier est un cousin de Jean Pierre et de Jean Philippe, donc je suis un descendant à la 5^e génération d'un cousin de Charles François.

Le Commandant Jean Siméon Genier est un oncle de Jean Siméon Samuel et de Balthazard Genier qui sont frères, fils de Samuel Genier et de Louise Esther Genier, sœur de Jean Siméon Genier.

Quant aux plus jeunes Genier, David Samuel, Jean Balthazard et Georges Samuel, j'ai relevé de mes analyses que Jean Balthazard et David Samuel sont cousins. Par ailleurs Georges Samuel est un cousin de Balthazard.

En fait tous ces Genier sont des descendants du couple **Anthoine (dit Anthony ou Thony) Genier (1637-1706...1713), qui est mon Sosa N° 256, et Susanne Rabbou ou Rabboud (1650...1652-?)**. Ce couple, marié en 1680 a eu 3 enfants : Jehanne Barbille (1682-?), Samuel (1684-1758) et François (1687-1751). A noter qu'Anthoine Genier s'est marié une première fois en 1670 avec Magdelaine Favre et le couple a eu 3 enfants : Daniel (1671-1733), Jonas (1672-?) et Pierre (1674-1736). Des 3 enfants de cette première union, je n'ai trouvé que les descendants de Daniel : Jean Daniel (1709-?) et Pierre (1711-?).

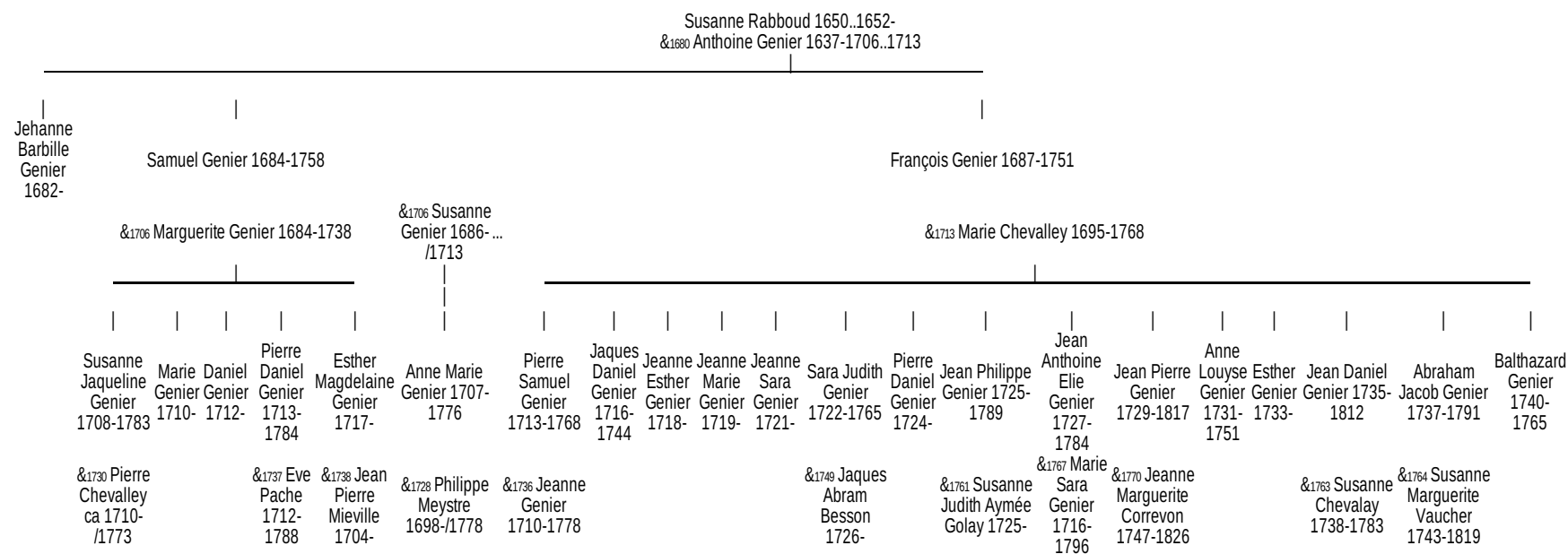
Jehanne Barbille Genier : je ne lui ai trouvé aucun descendant.

Samuel Genier : marié en 1706 avec Marguerite Genier (1684-1738) ; le couple a eu 5 enfants : Susanne Jacqueline (1708-1783), Marie (1710-?), Daniel (1712-?), Pierre Daniel (1713-1784) et Esther Magdelaine (1717-?).

François Genier : marié en 1713 avec Marie Chevalley (1695-1768) ; le couple a eu 15 (!) enfants : Pierre Samuel (1713-1768), Jaques Daniel (1716-1744), Jeanne Esther (1718-?), Jeanne Marie (1719-?), Jeanne Sara (1721-?), Sara Judith (1722-1765), Pierre Daniel (1724-?), Jean Philippe (1725-1789), Jean Anthoine Elie (1727-1784), Jean Pierre (1729-1817), Anne Louyse (1731-1751), Esther (1733- ?), Jean Daniel (1735-1812), Abraham Jacob (1737-1791) et Balthazard (1740-1765).

Le tableau de la page suivante montre les descendants (jusqu'aux petits-enfants) d'Anthoine Genier & Susanne Rabboud.

Descendants of Susanne Rabboud

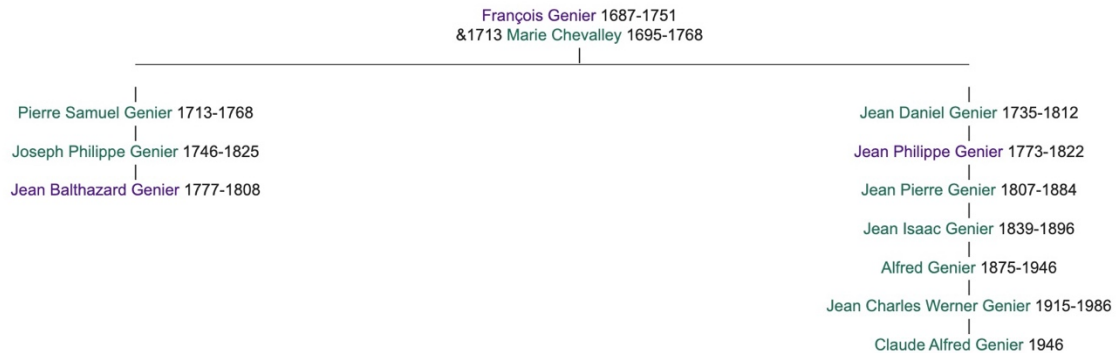


Export proposé par Geneanet - Arbre en ligne : Claude GENIER - <https://gw.geneanet.org/cagenier>

1/1

Du fait de la descendance de Anthoine Genier et de Susanne Rabboud, je peux ainsi déterminer mes liens de parenté directe avec les Genier de la garde de Thierrens mise en place le soir du 25 janvier 1798. En conséquence, je suis :

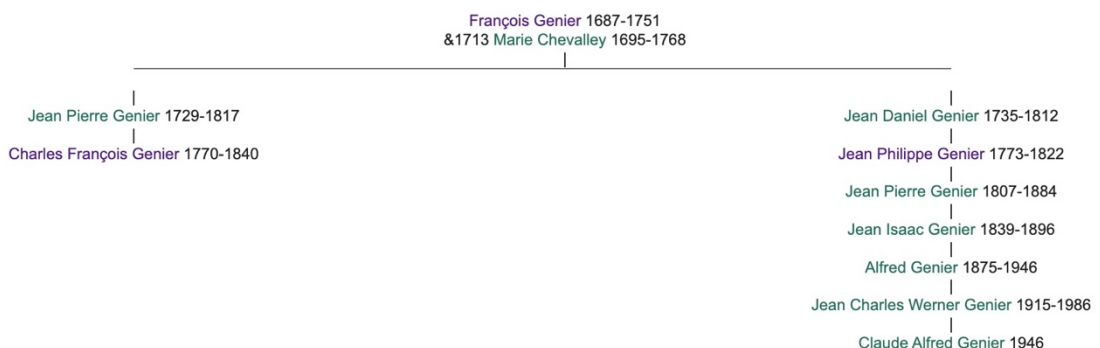
- Un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1864), un cousin issu de germains de **Jean Balthazard Genier (1777-1808)**.



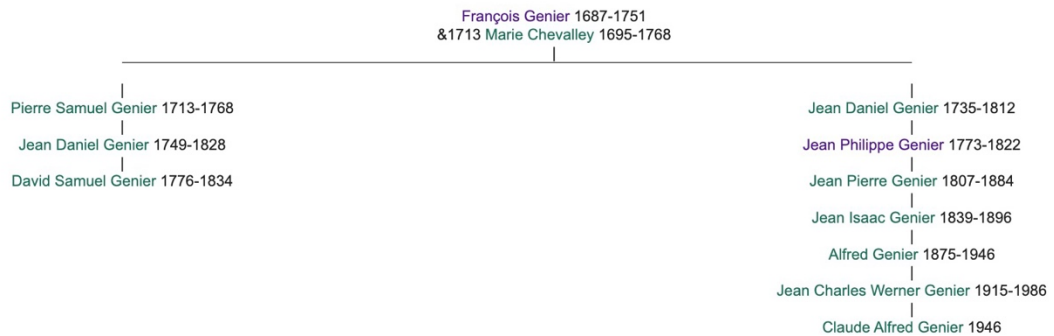
- Un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1864), un cousin issu d'issus de germains de **Balthazard Genier (1767-1825)**.



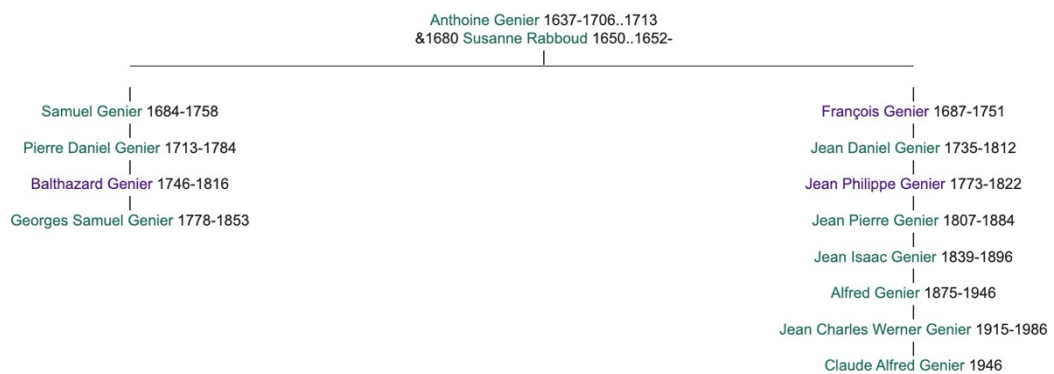
- Un descendant à la 5e génération de Jean Philippe Genier (1773-1822), un cousin de **Charles François Genier (1770-1840)**.



- Un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1864), un cousin issu de germains de **David Samuel Genier (1776-1834)**.

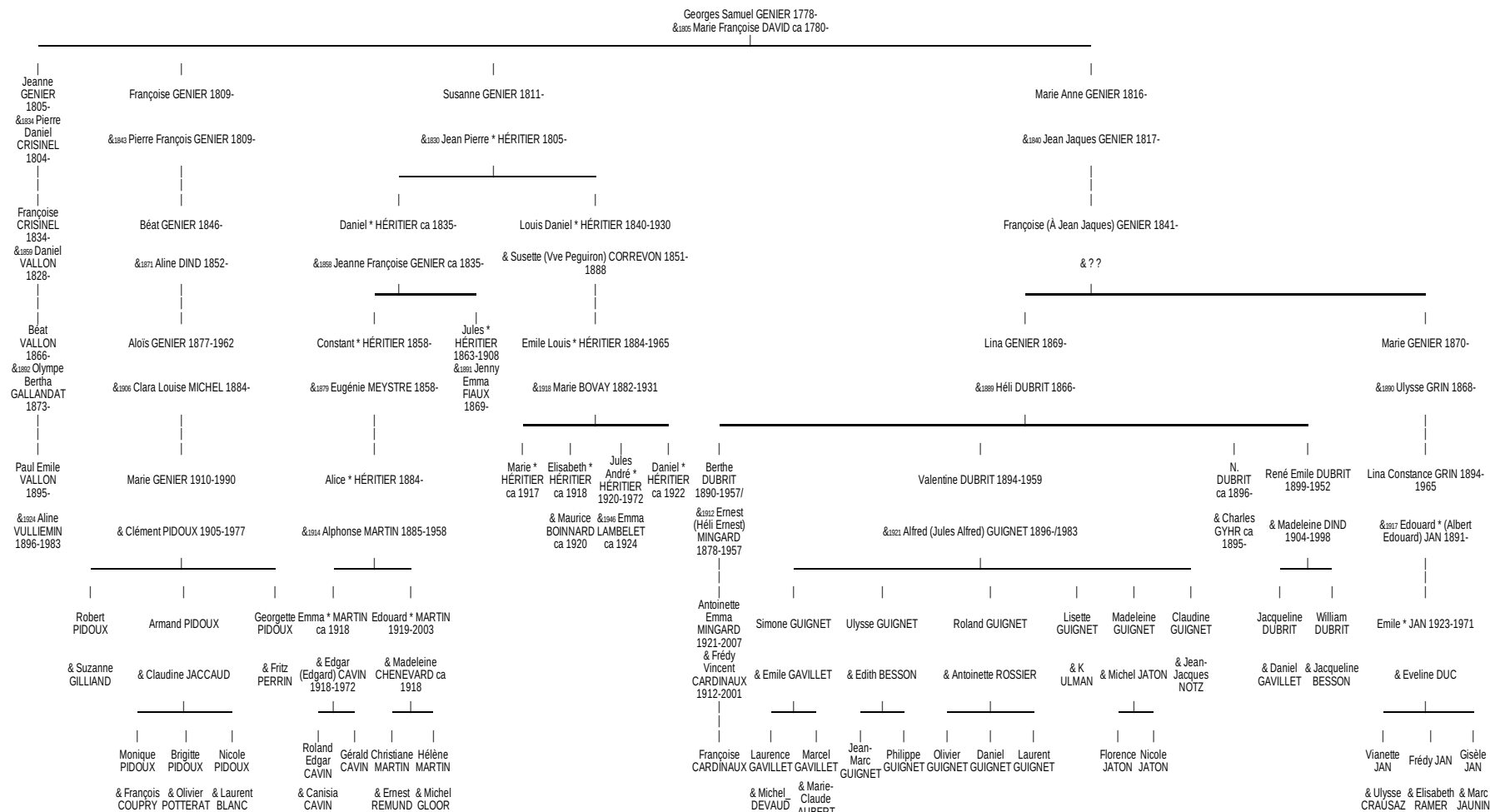


- Un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1864), un cousin issu d'issus de germains de **Georges Samuel Genier (1778-1853)**.

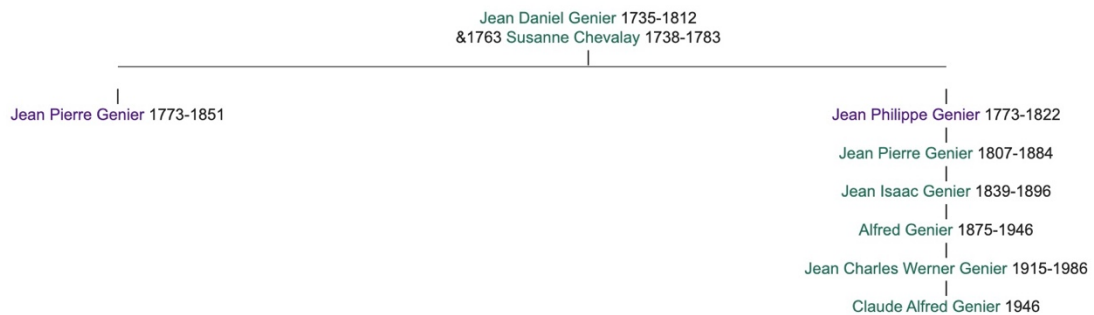


Il peut être intéressant de publier ici, la descendance de Georges Samuel Genier, établie par Roger Claude, aimablement transmise par les ACV.

Descendants de Georges Samuel GENIER



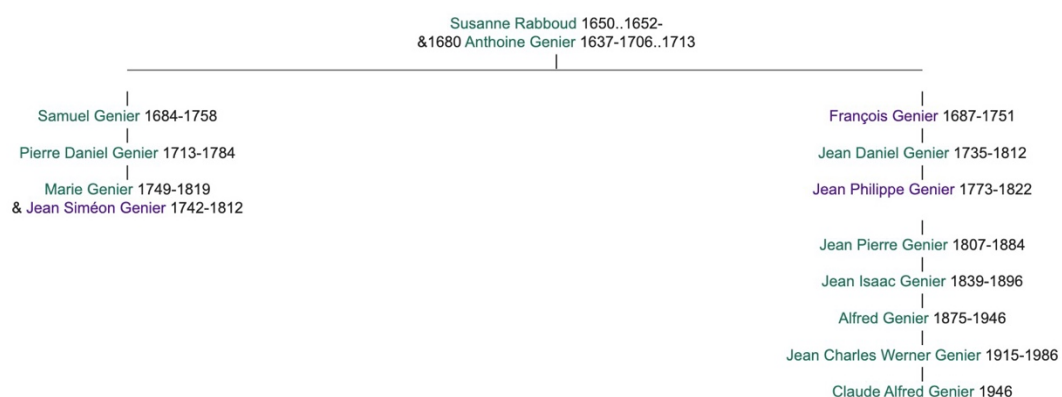
- Un neveu à la 5e génération de **Jean Pierre Genier** ; c'est mon arrière-arrière-arrière-grand-oncle.



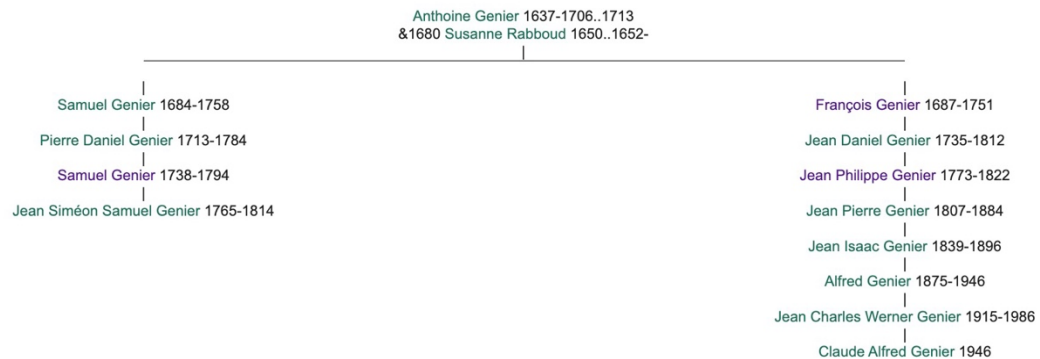
- Un descendant à la 5e génération de **Jean Philippe Genier (1773-1822)** ; c'est mon arrière-arrière-arrière-grand-père (SOSA N° 32)



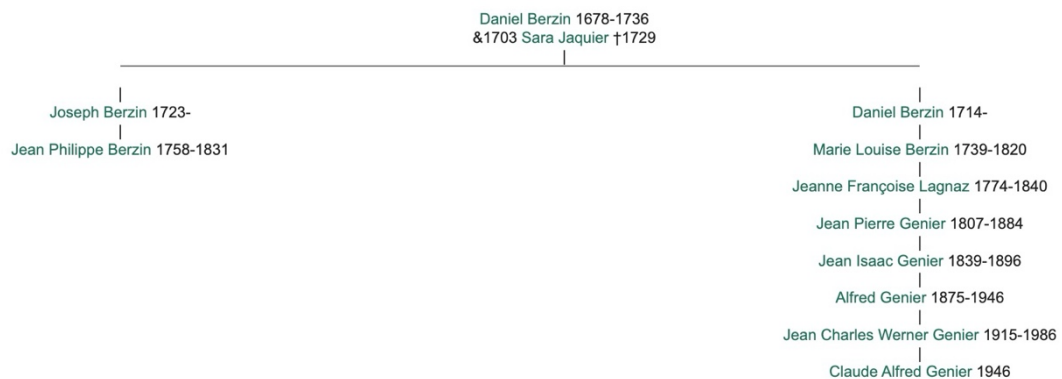
- Un descendant à la 5e génération de Jean Philippe Genier (1773-1822), un cousin issu de germains de Marie Genier (1749-1819), épouse de **Jean Siméon Genier (1742-1812)**.



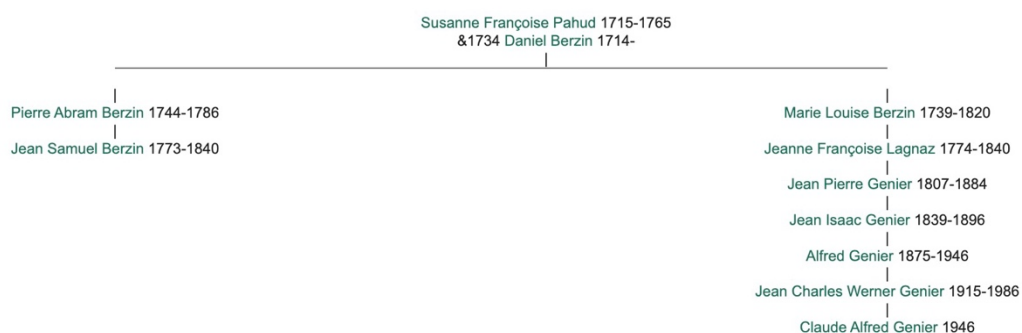
- Un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1864), un cousin issu d'issus de germains de **Jean Siméon Samuel Genier (1765-1814)**.



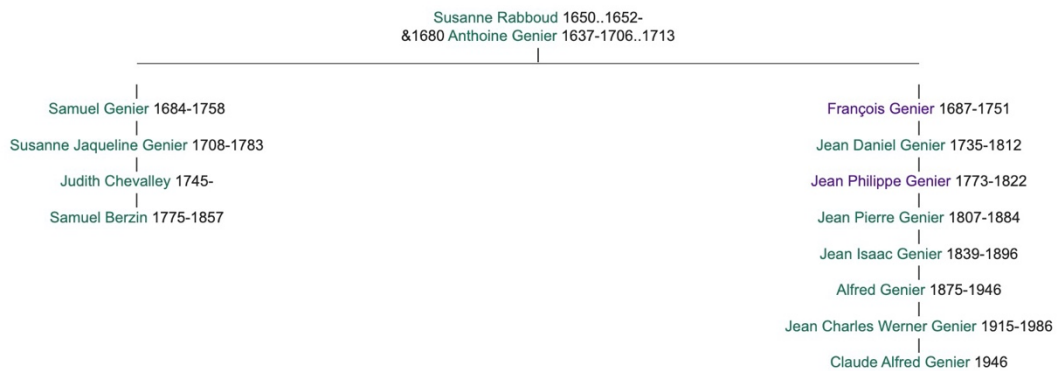
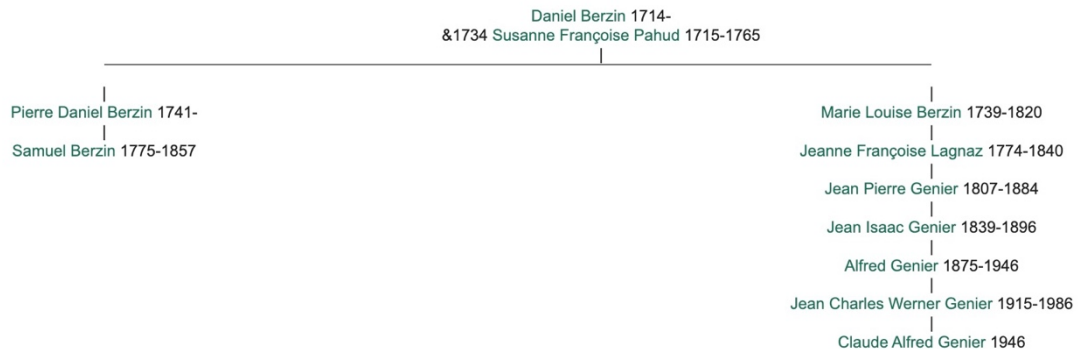
- Un descendant à la 6e génération de Marie Louise Berzin (1739-1820), cousine de **Jean Philippe Berzin (1758-1831)**.



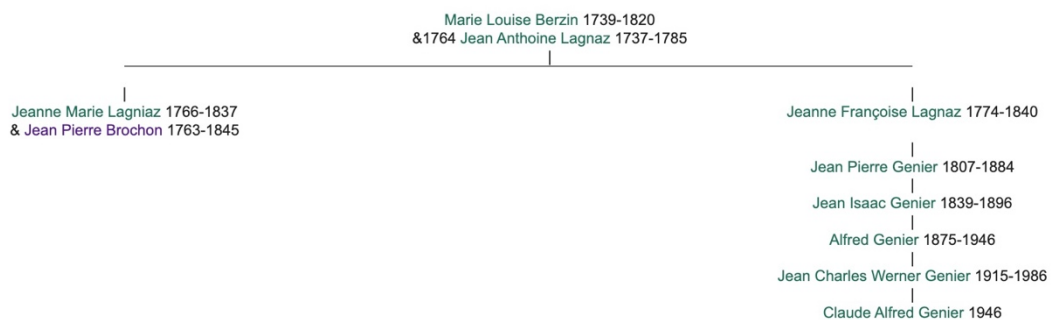
- Un descendant à la 5e génération de Jeanne Françoise Lagnaz (1774-1840), une cousine de **Jean Samuel Berzin (1773-1840)**.



- A la fois un descendant à la 5e génération de Jeanne Françoise Lagnaz (1774-1840), une cousine de **Samuel Berzin (1775-1857)** & aussi un descendant à la 4e génération de Jean Pierre Genier (1807-1884), un cousin issu d'issus de germains de **Samuel Berzin (1775-1857)**.



- Un neveu à la 5e génération de Jeanne Marie Lagnaz (1766-1837), épouse de **Jean Pierre Brochon (1763-1845)**.



clodo

Conclusion

En conclusion, je dirai que ce travail d'étude généalogique a répondu pleinement à la question que je m'étais posée il y a environ 65 ans, lorsque j'étudiais au Collège l'histoire du Canton de Vaud : « Suis-je apparenté à Georges Samuel Genier, celui qui a tué par légitime défense un des deux hussards dans ce que l'on a appelé « l'Affaire de Thierrens » ?

Non seulement, j'ai eu une réponse positive à ma question, mais en plus j'ai découvert toute l'histoire autour de cette affaire et même plus : j'ai découvert que je suis un descendant direct d'un des membres de la garde qui avait été mise en place la nuit du 25 au 26 janvier 1798 : Jean Philippe Genier (1773-1822), mon SOSA N° 32. L'analyse des 21 hommes de la garde du 25-26 janvier 1798 a démontré que je suis apparenté à la presque totalité d'entre eux et parent de l'ensemble des Genier qui constituaient cette garde.

Durant ce travail de recherche, j'ai eu l'occasion d'échanger, à travers Geneanet, la plateforme que j'utilise pour ma généalogie, avec plusieurs correspondants. En particulier je souhaite ici remercier les personnes suivantes, qui m'ont toutes apporté gentiment leur aide, soit en répondant à mes messages, soit en me permettant de parcourir leurs arbres généalogiques sur Geneanet : Roger CLAUDE (*rodac*), Julien PRINCE (*jprince5*), Anne-Françoise BOLOMEY (*anneframboise*) et Etienne PERRIN (*lechalet2*), ce dernier étant un descendant de Georges Samuel Genier et qui habite Thierrens.

Je remercie infiniment les personnes des Archives Cantonales Vaudoises qui m'ont orienté et guidé vers les bons documents pour trouver les informations que je cherchais.

Et enfin, je remercie ma famille, mon épouse qui a supporté les nombreuses journées et soirées pendant lesquelles j'étais devant mon ordinateur, effectuant les recherches qui m'ont permis d'aboutir à la rédaction de ce document, ainsi que mes enfants qui ont eu la gentillesse de m'écouter raconter les histoires que j'ai découvertes et mon enthousiasme à les mettre par écrit.

J'espère que ce travail trouvera un écho auprès d'autres personnes qui, comme moi, s'intéressent à l'Histoire de la naissance du Canton de Vaud et plus généralement aux Genier de Thierrens.

Claude Alfred Genier

Références

Principales sources d'informations utilisées pour réaliser les analyses ayant permis la rédaction de ce document.

- Plateforme *Geneanet* : mon arbre généalogique (*cagenier*) et de nombreux autres.
- Archives Cantonales Vaudoises : recherches sur place et documents mentionnés dans le texte.
- Revue Historique Vaudoise, 1^e année, 1893, vol. N° 8, « Un récit inédit de l’Affaire de Thierrens », par un témoin oculaire, G. Favey.
- Revue Historique Vaudoise, 4^e année, 1895, vol. N° 3, « Adresse des infortunés habitants de Thierrens » au Général Ménard.
- Revue Historique Vaudoise, 7^e année, 1899, vol. N°8-12, « L’affaire de Thierrens », d’après des documents inédits, Eug. Mottaz.
- Revue Historique Vaudoise, 22^e année, 1914, vol. N° 5, « Un mémoire du Dragon Chenevard », p 472-p 154-159.
- Histoire du Canton de Vaud, vol N° 3, Auguste Verdeil, pp 471 et suivantes.
- Le Conteur Vaudois, un article paru le 7/12/1889, intitulé « Entrée du général Ménard à Lausanne ».
- Wikipedia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Thierrens>

Annexes : Fiches généalogiques

Les versions les plus récentes de ces fiches généalogiques peuvent être retrouvées sur la plateforme **Geneanet** dans mon arbre généalogique : *cagenier*.

Fiche généalogique N° 1 : Jean François Auberson.

Jean François Auberson H

Profession: Domestique du Métal Favre à Thierrens

Baptisé le 12 juin 1774 à Gressy, Vaud, Suisse

Décédé le 3 décembre 1822 à l'âge de 48 ans à Saint-Cierges, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Antoine Auberson

Profession: Commandant d'exercice de Gressy, agriculteur

Mère: Judith Charlotte Perret

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Esther Freymond 1770-1836

□

Mariés le 29 septembre 1797 à Saint-Cierges, Vaud, Suisse. Épouse: 27 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Jean Louis Auberson	10/01/1798 -	Saint-Cierges, Vaud, Suisse
H Jean Henri Auberson	30/08/1799 - 29/10/1854	Saint-Cierges, Vaud, Suisse
F Marianne Auberson	11/04/1802 -	Saint-Cierges, Vaud, Suisse
F Elisabeth Auberson	21/10/1804 -	Saint-Cierges, Vaud, Suisse
H François Auberson	28/09/1806 - 03/06/1878	Saint-Cierges, Vaud, Suisse
H Jaques Louis Auberson	04/12/1808 -	Saint-Cierges, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 18. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberson domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- baptême: CH-ACV_RN-EB-67-3.pdf / folio 168 (page 181)
- union: CH-ACV_RN-EB-120-14.pdf / folio 348 (page 312)
- décès: CH-ACV_RN-ED-120-5.pdf / folio 7 (page 15)

Fiche généalogique N° 2 : Anthoine Philippe Berzin.

Anthoine Philippe Berzin H

Profession: Laboureur.

Baptisé le 25 février 1746 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 1er décembre 1825 à l'âge de 79 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Daniel David Berzin

Mère: Jeanne Elisabeth Meystre

Union(s) et enfant(s)

Susanne Héritier 1751-1790

□ Mariés le 17 décembre 1782 à Chêne-Pâquier, Vaud, Suisse.

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H François Daniel Berzin	21/08/1783 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Daniel Berzin	23/11/1785 - 06/05/1847	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jaques Berzin	23/11/1785 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Pierre Berzin	01/03/1789 - 28/08/1790	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union: dont 4 enfants.

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 11. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

"Incommodé par un accident qui l'a rendu, depuis huit ans, incapable de manier les armes", son interrogatoire a été très bref par "manque d'entendement et d'innocence" de sa part.

Sources

- baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 44 (page 53)
- union: CH-ACV_RN-EB-102-3.pdf / filio 299 (page 104)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 29 (page 40)

Fiche généalogique N° 3 : Jean Philippe Berzin, Juge.

Jean Philippe Berzin H

Profession: Juge, assesseur consistorial, laboureur

Baptisé le 5 octobre 1758 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 19 janvier 1831 à l'âge de 72 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Joseph Berzin

Mère: Susanne Jeanne Esther Meystre

Union(s) et enfant(s)

□ **Julie Sophie Fornallaz 1755-1827**

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Julie Françoise Berzin	20/12/1782 - 18/11/1783	Thierrens, Vaud, Suisse
F Anne Françoise Charlotte Berzin	13/02/1784 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Abraham Berzin	13/06/1785 - 23/11/1857	Thierrens, Vaud, Suisse
F Françoise Marguerite Berzin	15/10/1786 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Philippe David Louis Berzin	04/02/1788 -	Thierrens, Vaud, Suisse
F Anne Julie Berzin	01/01/1791 -	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Esther Berzin	21/11/1792 - avant 1842	Thierrens, Vaud, Suisse
H François Victor Berzin	07/03/1796 - 29/03/1796	Thierrens, Vaud, Suisse
F Henriette Marguerite Berzin	07/03/1796 - 02/09/1803	Thierrens, Vaud, Suisse
F Françoise Charlotte Isabelle Berzin	27/03/1798 - 09/01/1869	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 1 - Commandant de la garde. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Aubérçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Claude Alfred Genier est un descendant à la 6e génération d'une cousine de Jean Philippe Berzin. En effet, Daniel Berzin et Sara Jaquier sont en même temps des grands-parents de Jean Philippe Berzin et des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier.

Jean Samuel Berzin est un fils d'un cousin de Jean Philippe Berzin. Samuel Berzin est un fils d'un cousin de Jean Philippe Berzin.

Sources

- personne: Geneanet
- baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 111 (page 120)
- union: CH-ACV_RN-EB-9-6.pdf / folio 52 (page 63)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 61 (page 76)

Fiche généalogique N° 4 : Jean Samuel Berzin.

Jean Samuel Berzin

Profession: Agriculteur

Né le 7 décembre 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 19 décembre 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 13 juillet 1840 à l'âge de 66 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Pierre Abram Berzin

Mère: Susanne Marie Freymond

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 8. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Claude Alfred Genier est un descendant à la 5e génération d'une cousine de Jean Samuel Berzin. En effet, Daniel Berzin et Susanne Françoise Pahud sont en même temps des grands-parents de Jean Samuel Berzin et des ancêtres à la 7e génération de Claude Alfred Genier.

Jean Samuel Berzin est un petit-fils de Daniel Berzin, né en 1714, SOSA N° 134 de Claude Alfred Genier.

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 188 (page 197)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 147 (page 168)

Fiche généalogique N° 5 : Samuel Berzin.

Samuel Berzin

Profession: Laboureur

Né le 15 avril 1775 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 23 avril 1775 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 1er janvier 1857 à l'âge de 81 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Pierre Daniel Berzin (33 ans)

Mère: Judith Chevalley (30 ans)

Union(s) et enfant(s)

Marie Esther Prahin 1779-1853

□

Mariés le 8 décembre 1801 à Bercher, Vaud, Suisse. Époux: 26 ans - Épouse: 22 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
 Jean Louis Berzin	26/03/1802 - 06/10/1821	Thierrens, Vaud, Suisse
 Jean Daniel Berzin	21/11/1803 - 01/01/1832	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 10. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Claude Alfred Genier est un descendant à la 5e génération d'une cousine de Samuel Berzin. En effet, Daniel Berzin et Susanne Françoise Pahud sont en même temps des grands-parents de Samuel Berzin et des ancêtres à la 7e génération de Claude Alfred Genier. Claude Alfred Genier est aussi un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Samuel Berzin. En effet, Anthoine Genier et Susanne Rabboud sont en même temps des ancêtres à la 4e génération de Samuel Berzin et des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier.

Sources

- naissance: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 196 (page 205)
- baptême: H-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 196 (page 205)
- union: CH-ACV_RN-EB-14-4.pdf / folio 63 (page 74)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 273 (page 294)

Fiche généalogique N° 6 : Jean Pierre Brochon.

Jean Pierre Brochon H

Profession: Laboureur.

Né le 2 juillet 1763 à Naz, Vaud, Suisse

Baptisé le 10 juillet 1763 à Naz, Vaud, Suisse

Décédé le 2 mars 1845 à l'âge de 81 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Samuel Brochon

Mère: Marie Favre

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Marie Lagniaz 1766-1837

□

Conjoint: 24 ans - Conjoint: 22 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Jeanne Marguerite Brochon	29/06/1791 - 18/09/1866	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Susanne Brochon	10/09/1793 - 14/09/1872	Thierrens, Vaud, Suisse
H Pierre François Brochon	06/06/1799 - 16/02/1800	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Louis Brochon	07/09/1802 - 10/01/1890	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 9. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Claude Alfred Genier est un neveu à la 5e génération de l'épouse de Jean Pierre Brochon. En effet, Jean Anthoine Lagnaz et Marie Louise Berzin sont en même temps les parents de l'épouse de Jean Pierre Brochon et des ancêtres à la 6e génération de Claude Alfred Genier.

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-46-5.pdf / folio 158 (page 171)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 418 (page 320)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 179 (page 200)

Fiche généalogique N° 7 : Jean Pierre Favre.

Jean Pierre Favre H

Profession: Agriculteur, membre de la Commune

Baptisé le 17 février 1747 à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jaques Favre

Profession: Agriculteur

Mère: Susanne Marie Germond

Fratrie

Nom	Dates	Conjoint	Enfant(s)
F Marie Magdelaine Favre	27/04/1740 - 04/09/1801	Jean Joseph Joly	3
F Susanne Favre	01/10/1741 - 14/07/1821	Jaques Abram Louis Demiéville	
H Pierre Abraham Favre	30/06/1743 -		
H Jean Daniel Favre	23/05/1745 - 23/01/1814	Marie Sara Genier Jeanne Marie Demiéville	
H Jean Pierre Favre	17/02/1747 -		
F Jeanne Ester Favre	13/10/1748 -	Jean Pierre Pasche	6
F Jeanne Marguerite Favre	25/03/1751 - 24/07/1822	Jean Pierre Meystre	6

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 7. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Fiche généalogique N° 9 : Joseph Daniel Forestier.

Joseph Daniel Forestier

Profession: Agriculteur

Baptisé le 9 avril 1758 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 16 novembre 1815 à l'âge de 57 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Joseph Forestier

Mère: Marie Anne Marthe

Union(s) et enfant(s)

Louise Esther Favre 1758-1794

□ Mariés le 18 mars 1787 à Moudon, Vaud, Suisse.

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
 Philippe Daniel Forestier	28/01/1788 - 10/09/1794	Thierrens, Vaud, Suisse

Jeanne Marguerite Forestier 1765-1796

□ Mariés le 6 novembre 1795 à Thierrens, Vaud, Suisse. Épouse: 30 ans

Jeanne Marie Vuagniaux 1761-1843

□ Mariés le 18 décembre 1797 à Moudon, Vaud, Suisse. Épouse: 36 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
 Marie Claudine Forestier	23/01/1799 - 24/04/1801	Thierrens, Vaud, Suisse
 Pierre David Forestier	21/05/1801 -	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 3. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Aubergon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 106 (page 117)
- union 1: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 377 (page 380)
- union 2: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 441 (page 343)
- union 3: CH-ACV_RN-EB-89-4.pdf / folio 78 (page 434)
- décès: CH-ACV_RN-EB-128-6.pdf / folio 120 (page 123)

Fiche généalogique N° 10 : Joseph Siméon Forestier.

Joseph Siméon Forestier H

Né le 30 octobre 1761 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 8 novembre 1761 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 22 mai 1820 à l'âge de 58 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Daniel Forestier

Mère: Marie Esther Meystre

Union(s) et enfant(s)

Christine Tapis ca 1769-1804

□

Mariés le 27 mars 1786 à Moudon, Vaud, Suisse. Époux: 24 ans - Épouse: 17 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Jeanne Marie Forestier	14/07/1789 -	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Marie Forestier	12/04/1791 - 14/11/1825	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Samuel Forestier	10/07/1792 - avant 1874	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Françoise Forestier	11/02/1794 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Samuel Forestier	06/11/1795 - 26/01/1858	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Daniel Forestier	17/11/1798 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Louis Balthazard Forestier	13/02/1801 -	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

dont 7 enfants. sur l'acte de mariage, il est indiqué : "L'époux avait ses annonces et un billet signé Jean Siméon Genier commis qui déclare que l'époux n'est point inscrit dans le rôle des Coépagnies, et qu'il passe pour infirme".

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 21. Il n'a pas été interrogé ? Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 122 (page 131)
- union: CH-ACV_RN-EB-89-4.pdf / folio 58 (page 394)
- décès: CH-ACV_RN-EB-128-7.pdf / folio 5 (page 10)

Fiche généalogique N° 11 : Jean Balthazard Genier.

Jean Balthazard Genier H

Profession: Tisserand

Né le 4 février 1777 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 16 février 1777 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 13 novembre 1808 à l'âge de 31 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Joseph Philippe Genier

Mère: Ursule Judith Gilliand (30 ans)

Union(s) et enfant(s)

Lucrèce Françoise Bettex 1768-1802

- Mariés le 22 juillet 1796 à Thierrens, Vaud, Suisse. Époux: 19 ans - Épouse: 27 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Jeanne Françoise Genier	09/01/1797 - 27/06/1797	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Jacob Genier	31/07/1798 - 16/08/1799	Thierrens, Vaud, Suisse
F Louise Marie Genier	18/05/1800 - 21/05/1801	Thierrens, Vaud, Suisse
H François Moïse Genier	25/12/1801 - 20/03/1802	Thierrens, Vaud, Suisse

Jeanne Meystre 1775-1812/

- Mariés le 7 décembre 1802 à Moudon, Vaud, Suisse. Époux: 25 ans - Épouse: 27 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Louise Marie Genier	20/09/1803 - 08/12/1872	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union: Claude Alfred Genier est un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de Jean Balthazard Genier.

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 20. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 207 (page 217)
- union 1: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 9 (page 14)
- union 2: CH-ACV_RN-EB-89-4.pdf / folio 116 (page 432)
- décès: CH-ACV_RN-EB-128-6.pdf / folio 166 (page 109)

Fiche généalogique N° 12 : Balthazard Genier.

Balthazard Genier H

Profession: Laboureur

Né le 1er décembre 1767 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 13 décembre 1767 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 31 janvier 1825 à l'âge de 57 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Samuel Genier

Mère: Louise Esther Genier

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Susanne Chevalley 1773-1848

□

Mariés le 31 décembre 1792 à Thierrens, Vaud, Suisse. Époux: 25 ans - Épouse: 19 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Jaques Genier	09/04/1793 - 06/05/1793	Thierrens, Vaud, Suisse
H Siméon Genier	15/07/1794 - 14/07/1795	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Genier	30/03/1799 - 16/04/1799	Thierrens, Vaud, Suisse
H Pierre Siméon Genier	28/04/1802 - 08/06/1813	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Françoise Genier	19/12/1805 - 25/01/1880	Thierrens, Vaud, Suisse
F Henriette Genier	28/09/1807 - 16/01/1812	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Marie Genier	12/05/1809 - 11/02/1816	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Louis Genier	16/08/1811 - 05/02/1816	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Claude Alfred Genier est un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Balthazard Genier. En effet, Anthony Genier (1 lien de parenté) Susanne Rabbou (1 lien de parenté) sont en même temps des ancêtres à la 4e génération de Balthazard Genier des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier

dont 8 enfants ; plusieurs sont morts jeunes.

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 5. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 155 (page 164)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 434(18) (page 336)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 23 (page 34)

Fiche généalogique N° 13 : Charles François Genier.

Charles François Genier

Profession: Tisserand

Baptisé le 30 septembre 1770 à Cuarny, Vaud, Suisse

Décédé le 30 mars 1840 à l'âge de 69 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Pierre Genier

Mère: Jeanne Marguerite Correvon

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Françoise Meystre 1778-1852

□ Mariés le 12 avril 1806 à Thierrens, Vaud, Suisse. Épouse: 27 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
 Jean Daniel Genier	12/01/1807 -	Thierrens, Vaud, Suisse
 Jeanne Marie Genier	05/03/1808 - 21/01/1816	Thierrens, Vaud, Suisse
 Pierre François Genier	21/09/1809 - 13/05/1860	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union: dont 3 enfants.

Notes

ou Jean François ? Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 16. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- baptême: CH-ACV_RN-EB-109-2.pdf / folios 134-135 (pages 139-140)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 469(53) (page 371)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 145 (page 166)

Fiche généalogique N° 14 : David Samuel Genier.

David Samuel Genier H

Profession: Tonnelier

Né le 3 septembre 1776 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 15 septembre 1776 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 24 novembre 1834 à l'âge de 58 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Daniel Genier

Profession: Maréchal

Mère: Jeanne Susanne Vulliety

Union(s) et enfant(s)

Susanne Marguerite Pidoux 1784-1847

□

Mariés le 28 avril 1806 à Moudon, Vaud, Suisse. Époux: 29 ans - Épouse: 22 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Susanne Genier	vers 1807 -	
H Jean François Genier	28/10/1808 - 07/03/1823	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Siméon Genier	31/07/1813 - 06/03/1883	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Pierre Genier	01/01/1816 - 29/07/1857	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marguerite Genier	01/02/1818 - 29/08/1837	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Marie Genier	05/11/1819 - 21/02/1821	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Françoise Genier	16/08/1822 - 28/04/1837	Thierrens, Vaud, Suisse
H Un fils Genier	22/09/1825 - 02/10/1825	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Susanne Genier	04/01/1827 - 31/08/1828	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Claude Alfred Genier est un descendant à la 4e génération d'un cousin issu de germains de David Samuel Genier.

En effet, François Genier (1 lien de parenté) Marie Chevalley (1 lien de parenté) sont en même temps des arrière-grands-parents de David Samuel Genier des ancêtres à la 7e génération de Claude Alfred Genier

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 19, domestique de Jean Meystre. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 205 (page 215)
- union: CH-ACV_RN-EB-89-4.pdf / folio 135 (page 491)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 93 (page 109)

Fiche généalogique N° 15 : Georges Samuel Genier.

Georges Samuel Genier H

Profession: Laboureur

Né le 18 octobre 1778 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 1er novembre 1778 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 18 décembre 1853 à l'âge de 75 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Balthazard Genier (32 ans)

Mère: Marie Sara Favre (27 ans)

Union(s) et enfant(s)

Marie Françoise David 1775-1837

□ Mariés le 14 juin 1805 à Bercher, Vaud, Suisse. Époux: 26 ans - Épouse: 30 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Jeanne Genier	12/12/1805 - 26/02/1855	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Genier	25/08/1807 - 03/11/1807	Thierrens, Vaud, Suisse
F Françoise Genier	31/01/1809 - 22/08/1878	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Genier	16/06/1811 - 08/05/1897	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Anne Genier	15/04/1816 - 08/08/1891	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Claude Alfred Genier est un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Georges Samuel Genier. En effet, Anthony Genier et Susanne Rabbou sont en même temps des ancêtres à la 4e génération de Georges Samuel Genier des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier.

dont 5 enfants (que des filles !).

Notes

dit "Sami de la Croix". Membre de la garde et membre de la patrouille du 25 janvier 1798. Il a tué un hussard, par légitime défense, lors de l'échauffourée qui s'est passée le soir du 25 au 26 janvier 1798. Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 15. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 215 (page 225)
- union: CH-ACV_RN-EB-14-4.pdf / folio 71 (page 82)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 245 (page 266)

Fiche généalogique N° 16 : Jean Pierre Genier.

Jean Pierre Genier H

Profession: Tisserand

Né le 25 janvier 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 7 février 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 22 mars 1851 à l'âge de 78 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Daniel Genier

Profession: Tisserand

Mère: Susanne Chevalay

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Rose Desarzens 1772-1854

□ Mariés le 28 avril 1797 à Thierrens, Vaud, Suisse. Époux: 24 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Jaques Genier	16/02/1798 - 03/12/1883	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Genier	30/11/1799 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Siméon Genier	19/09/1801 - 26/07/1878	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Daniel Genier	17/10/1803 - 19/01/1888	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Françoise Genier	02/12/1805 - 09/03/1807	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Françoise Genier	03/02/1808 - 03/04/1880	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Louise Genier	vers 06/1811 - 06/09/1835	
H Jaques Louis Genier	09/07/1814 - 13/06/1880	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Madeleine Genier	30/03/1817 - 30/05/1889	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeannette Genier	06/02/1823 -	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union: dont 9 enfants

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 17. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folios 182+183 (pages 192+193)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 448(32) (page 350)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 223 (page 244)

Fiche généalogique N° 17 : Jean Philippe Genier.

Jean Philippe Genier

H

Sosa : 32

Profession: Laboureur

Né le 25 janvier 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 7 février 1773 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 14 août 1822 à l'âge de 49 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Daniel Genier

Profession: Tisserand

Mère: Susanne Chevalay

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Françoise Lagnaz 1774-1840

□

Mariés le 16 décembre 1793 à Moudon, Vaud, Suisse. Époux: 20 ans - Épouse: 19 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Jean Pierre Genier	24/09/1794 - 19/08/1795	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Marie Genier	02/03/1796 - 26/07/1811	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Marie Genier	22/12/1797 - 23/03/1866	Thierrens, Vaud, Suisse
F Jeanne Genier	28/08/1801 - 28/01/1878	Thierrens, Vaud, Suisse
H Pierre Samuel Genier	15/09/1803 - 15/05/1872	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Elie Genier	08/10/1805 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Pierre Genier	19/08/1807 - 13/04/1884	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Marie Genier	16/12/1809 - 15/11/1875	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Marie Genier	25/12/1813 - 08/03/1891	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Jean Philippe Genier est mon SOSA N° 32. Jeanne Françoise Lagnaz esz mon SOSA N° 33.

dont 9 enfants-

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 12. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folios 182+183 (pages 192+193)
- union: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 436(20) (page 338)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 7 (page 16)

Fiche généalogique N° 18 : Jean Siméon Genier.

Jean Siméon Genier

Profession: Agriculteur

Baptisé le 11 novembre 1742 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 16 janvier 1812 à l'âge de 69 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jean Jacob Genier

Profession: Assesseur consistorial

Mère: Sara Elisabeth Chevalley

Union(s) et enfant(s)

Marie Genier 1749-1819

□

Mariés le 15 juin 1770 à Thierrens, Vaud, Suisse. Épouse: 21 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
 Jean Gabriel Genier	17/06/1771 - 27/11/1772	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Claude Alfred Genier est un descendant à la 5e génération d'un cousin issu de germains de l'épouse de Jean Siméon Genier. En effet, Anthony Genier et Susanne Rabbou sont en même temps des arrière-grands-parents de l'épouse de Jean Siméon Genier des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier.

Jean Siméon Genier, fils de Jean Genier, assesseur de Thierrens & Marie, fille de Pierre Daniel Genier aussi de Thierrens

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 2. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 20 (page 29)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 334 (page 337)
- décès: CH-ACV_RN-EB-128-6.pdf / folio 110 (page 113)

Fiche généalogique N° 19 : Jean Siméon Samuel Genier.

Jean Siméon Samuel Genier H

Profession: Laboureur / agriculteur

Né le 9 avril 1765 à Thierrens, Vaud, Suisse

Baptisé le 21 avril 1765 à Thierrens, Vaud, Suisse

Décédé le 9 juin 1814 à l'âge de 49 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Samuel Genier

Mère: Louise Esther Genier

Union(s) et enfant(s)

Georgette Louise Rappaz 1766-1804

□ Mariés vers octobre 1793 à Thierrens, Vaud, Suisse. Époux: 28 ans - Épouse: 26 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Jean François Genier	02/01/1794 - 05/09/1794	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Marie Genier	02/05/1795 -	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Genier	26/07/1796 - 25/11/1870	Thierrens, Vaud, Suisse
F Françoise Genier	04/09/1797 - 01/12/1875	Thierrens, Vaud, Suisse
H François Samuel Genier	02/1799 - 01/11/1863	
F Marie Genier	27/03/1800 - 02/04/1801	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean François Genier	08/10/1801 - 26/05/1867	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean Jaques Genier	25/11/1802 - 18/06/1844	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes concernant l'union:

Claude Alfred Genier est un descendant à la 4e génération d'un cousin issu d'issus de germains de Jean Siméon Samuel Genier. En effet, Anthony Genier et Susanne Rabbou sont en même temps des ancêtres à la 4e génération de Jean Siméon Samuel Genier des ancêtres à la 8e génération de Claude Alfred Genier

dont 8 enfants. (Le jour du mariage n'est pas indiqué dans l'acte de mariage).

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 6. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-128-4.pdf / folio 141 (page 150)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 436(20) (page 338)
- décès: CH-ACV_RN-EB-128-6.pdf / folio 116 (page 119)

Fiche généalogique N° 20 : Jaques Louis Piot.

Jaques Louis Piot H

Profession: Agriculteur

Né le 11 septembre 1779 à Cronay, Vaud, Suisse

Baptisé le 26 septembre 1779 à Cronay, Vaud, Suisse

Décédé le 19 mars 1825 à l'âge de 45 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Jaques Samuel Piot (40 ans)

Profession: Régent

Mère: Jeanne Susanne Besençon (36 ans)

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Marie Meystre 1787-1855

□

Conjoint: 30 ans - Conjoint: 22 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
H Charles François Piot	vers 1814 -	Thierrens, Vaud, Suisse
F Marie Françoise Piot	13/09/1816 -	Thierrens, Vaud, Suisse
H Jean François Piot	vers 1821 -	Thierrens, Vaud, Suisse

Notes

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 13. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier(12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Auberçon domestique du Métral (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance, baptême: CH-ACV_RN-EB-40-3.pdf / folio 213 (page 222)
- union: CH-ACV_RN-EB-128-5.pdf / folio 475(59) (page 377)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 24 (page 35)

Fiche généalogique N° 21 : Jean Christian Wenger.

Jean Christian Wenger H

Profession: Compagnon maréchal

Né le 22 octobre 1757 à Gerzensee, Berne, Suisse

Décédé le 20 janvier 1833 à l'âge de 75 ans à Thierrens, Vaud, Suisse

Parents

Père: Christian Wingert (50 ans)

Profession: Gemeinmann zu Gersbach bei Pirmasens/Pfalz

Mère: Appollonia Weber (34 ans)

Union(s) et enfant(s)

Jeanne Judith Durussel 1763-1822

□

Mariés le 25 avril 1788 à Moudon, Vaud, Suisse. Époux: 30 ans - Épouse: 24 ans

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Jeanne Rose Wenger	vers 1794 -	
F Jeanne Françoise Wenger	09/02/1798 - 16/02/1867	Thierrens, Vaud, Suisse
F Susanne Wenger	25/03/1800 - 23/08/1800	Thierrens, Vaud, Suisse

Susanne Madelaine Durussel 1768-1827

□

Mariés le 1er août 1823 à Denez, Vaud, Suisse. Époux: 65 ans - Épouse: 54 ans

□

? ? †

Enfant(s)	Dates	Lieu de naissance
F Susanne Françoise Wenger	vers 1785 - 16/02/1867	Gerzensee, Berne, Suisse

Notes

ou Johann Christian Wingert.

Affaire de Thierrens : Membre de la garde (21 hommes) en N° 4. Juge Berzin (1), Siméon Genier (2), Joseph-Daniel Forêtier (3), Christian Weniguer maréchal (4), Jean-Balthazard Genier (5), Jean-Samuel Genier (6), Jean-Pierre Favre (7), Jean Berzin (8), Jean-Pierre Brochon (9), Samuel Berzin (10), Philippe Berzin (11), Jean-Philippe Genier (12), Jaques-Louis Piot (13), Jaques Forêtier (14), Samuel Genier (15), François Genier (16), Jean-Pierre Genier (17), François Aubergon domestique du Métal (18), le domestique de Jean Meystre (19), un fils de Joseph Genier (20), Joseph Forêtier (21).

Sources

- naissance: <https://gw.geneanet.org/hscheen?n=wingert&oc=&p=johann+christian>
- union 1: CH-ACV_RN-EB-88-17.pdf / folio 51 (page 81)
- union 2: CH-ACV_RN-ED-45-2.pdf / folio 3 (page 18)
- décès: CH-ACV_RN-ED-128-4.pdf / folio 72 (page 88)